PRÉCIS

DE

L'INVASION DES ÉTATS ROMAINS

PAR L'ARMÉE NAPOLITAINE,

EN 1813 ET 1814.

AVIS.

On doit au même Auteur le PRÉCIS DE LA DÉFENSE DE CORFOU et des autres forteresses des îles Ioniennes en 1799, accompagné de la description de ces îles et de la Basse-Albanie, et d'une carte géographique de l'île de Corfou et du territoire de Butrinto. Cet ouvrage, publié en 1805, se trouve également chez ANSELIN et G.-LAGUIONIE, libraires ; rue et passage Dauphine, 36.

Imprimerie de COSSE et GAULTIER-LAGUIONIE, rue Christine, 2.

PRÉCIS

DE

L'INVASION DES ÉTATS ROMAINS

PAR L'ARMÉE NAPOLITAINE,

EN 1813 ET 1814,

ET DE LA DÉFENSE

DE LA CITADELLE D'ANCONE,

SUIVI

D'un Recueil d'observations historiques, topographiques, statistiques et militaires sur les marches d'Ancône et de Fermo, et d'un Mémoire sur l'expédition et le combat naval de Lissa.

Par J. P. BELLAIRE,

Officier d'État-Major en retraite, correspondant du Muséum d'histoire naturelle, etc.



PARIS,

G.-LAGUIONIE, LIBRAIRE DU PRINCE ROYAL

Pour l'Art Militaire,

Rue et Passage Dauphine, 36.

1838.

AVERTISSEMENT.

Le précis des événements qui ont précédé ou accompagné l'invasion des Etats romains par l'armée Napolitaine en 1813 et 1814, n'aurait probablement jamais été livré à l'impression si je n'eusse reconnu que les différents ouvrages publiés sur les dernières campagnes d'Italie traitaient trop succinctement de ces événements. Outre cette réticence, que je ne puis attribuer qu'à l'exiguité des matériaux que possédaient les auteurs, j'ai remarqué dans quelques-uns de ces ouvrages des erreurs qu'il importe de détruire. Tels sont les principaux motifs qui m'ont décidé à faire imprimer mon manuscrit où l'on trouvera, d'ailleurs, quelques anecdotes ignorées du public, ainsi que des documents utiles pour l'histoire et que ne renferment point les ouvrages dont je viens de parler.

J'ai été d'autant plus à portée d'être bien informé des événements qui ont eu lieu dans les départements de Rome et du Trasimène (1), formant la 30e division

(1) Le département de Rome se composait du patrimoine de Saint-Pierre, de la Sabine, de la Campagne de Rome, des provinces dites *Marittima* et *Campagna*, et d'une partie de l'Ombrie. Population : 560,000 âmes, dont 110,000 dans la ville de Rome (en 1813).

Le département du Trasimène comprenait le reste de l'Ombrie, le marquisat de Perugia et les territoires de Città di Castello, d'Orvieto et de Città della Piéve. Population : 300,000 âmes (*idem*).

militaire de l'empire français, que j'étais alors aide de camp du général Miollis et remplissais, en même temps, les fonctions de chef d'état-major de la division.

Quant au précis de la défense de la citadelle d'Ancône (sujet qui n'a également été traité convenablement par aucun écrivain), les matériaux que je possède à cet égard ne sont pas moins authentiques que les précédents, attendu que je les tiens du général Barbou dont j'étais aide de camp lorsqu'il commandait, en 1815 et 1816, la 13e division militaire (Rennes). J'avais, d'ailleurs, servi comme officier d'état-major près de ce général, en 1810 et 1811, époque à laquelle il commandait déjà la 5e division militaire du royaume d'Italie, formée des départements du Métaure, du Musone et du Tronto (1).

J'ai cru devoir publier, à la suite de ce dernier précis, les notes historiques, topographiques et statistiques que j'ai recueillies sur les provinces d'Ancône, de Macerata et de Fermo, le duché d'Urbin et l'état de Camerino, dans diverses missions qui m'ont été confiées par le général comte LeMarois, aide de camp de l'Empereur, gouverneur général de ces pays de 1806 à 1809, et près duquel je servais en qualité d'officier d'état-major. Ces notes me paraissent d'autant plus opportunes que la place d'Ancône est en ce moment occupée par des troupes françaises.

---

(1) Le département du Métaure se composait de la province d'Ancône et du Duché d'Urbin. Population : 305,000 (1813).

Le département du Musone comprenait la province de Macerata et l'état de Camerino. Population : 235,000 âmes (*idem*).

Le département du Tronto se composait de la province de Fermo. Population : 191,000 âmes (*idem*).

J'ai également pensé qu'il serait utile d'insérer dans cet ouvrage le mémoire que j'ai rédigé sur la situation et la défense des côtes depuis Rimini jusqu'à Pescara, par suite d'une reconnaissance que j'ai faite, en 1806, sur cette partie du littoral de l'Adriatique, par ordre du général LeMarois.

Le combat de Lissa, entre la division franco-italienne commandée par le capitaine de vaisseau Dubourdieu et l'escadre anglaise sous les ordres du commodore Georges Eyre, n'est généralement connu que par le rapport qui fut inséré dans le moniteur du 11 avril 1811.

Comme ce rapport, qui paraît avoir été, au moins en partie, rédigé *d'office*, présente des faits et des circonstances contraires à la vérité, c'est pour en réparer l'inexactitude et pour faire connaître l'expédition de Lissa dans tous ses détails, que je me suis déterminé à faire imprimer l'analyse des rapports particuliers remis à l'état-major de la division d'Ancône auquel j'étais alors attaché. Ce fut le général Barbou qui me chargea de ce travail, de même qu'il l'avait fait pour l'embarquement des troupes qui fesaient partie de l'expédition.

Les matériaux qui me furent fournis se composaient des registres-journaux des bâtiments légers rentrés dans le port d'Ancône après le combat, et des notes données par des officiers des autres bâtiments de la division navale, revenus à Ancône, soit par suite de blessures ou de maladie, soit parce qu'ils avaient réussi à s'échapper de Lissa. On peut donc considérer mon mémoire comme un rapport général fait contradictoirement, présentant à peu près tous les détails nécessaires, et par conséquent susceptible d'offrir l'exactitude et l'ensemble qu'exige l'histoire, sous le point de vue militaire et maritime.

J'ai jugé convenable d'annexer à ce travail le rapport du colonel Gifflenga, qui est la seule pièce que le gouvernement impérial ait fait publier sur le combat de Lissa. Comme la simple lecture de ce rapport officiel (comparé avec mon rapport analytique et les articles des journaux anglais que je donne en note), suffira pour faire connaître les circonstances et les faits essentiels qui y ont été changés ou altérés, je crois pouvoir me dispenser d'en signaler particulièrement les erreurs.

Le but principal de l'expédition de Lissa était de s'emparer de cette île et d'y établir un bataillon d'infanterie et une compagnie d'artillerie, répartis dans les ports qu'elle renferme et soutenus par quelques batteries de position propres à défendre ces ports contre les Anglais qui, d'après la situation topographique de Lissa et sa position vers le centre de l'Adriatique, avaient fait de cette île leur point de station, y établissant, en même temps, un dépôt des produits de leurs manufactures et de leurs denrées coloniales, que de là ils répandaient sur le continent.

Lissa était, d'ailleurs, un poste important à occuper pour éloigner du fond du golfe, au moyen de la présence de quelques bâtiments de guerre ayant leur retraite assurée, les corsaires ennemis qui se réfugiaient dans cette île et dont les entreprises audacieuses entravaient considérablement notre commerce maritime, et même le cabotage sur toute la partie des côtes de l'Adriatique soumise à nos armes. (1)

(1) Les noms des généraux Miollis et Barbou sont inscrits sous les portiques de l'arc de triomphe de l'Étoile. Le général Miollis figure dans le tableau de l'*Armée du Sud*, et le général Barbou dans le tableau de l'*Armée du Nord*.

PRÉCIS HISTORIQUE

DE L'OCCUPATION

DES DÉPARTEMENTS ROMAINS,

FORMANT

LA TRENTIÈME DIVISION MILITAIRE;

PAR L'ARMÉE NAPOLITAINE,

EN 1813 ET 1814.

Les événements politiques qui ont eu lieu dans les départements de Rome et du Trasimène, pendant les campagnes de 1813 et 1814, ayant eu pour cause principale la défection du roi de Naples; il suffira, pour en donner une idée générale, de présenter quelques détails sur la conduite de Joachim, ainsi que sur la défense des forteresses de ces départements.

Les premières notions que nous recueillîmes sur la versatilité politique et les vues ambitieuses du roi de Naples, datent de son retour de l'armée d'Allemagne, après les désastres de Leipsick, époque où il passa par Rome. Le général de division comte Miollis, lieutenant du gouverneur général des Etats romains, commandant la 30e division militaire, eut alors avec lui un entretien particulier sur les affaires du temps et dans lequel Joachim, sans cependant faire con-

naître qu'il songeait à se déclarer contre l'Empereur, ne lui cacha pas qu'il considérait la cause de Napoléon comme perdue. Nous apprîmes bientôt que le roi de Naples s'était occupé depuis Bologne de prendre des renseignements sur les ressources que les différentes stations de passage pouvaient offrir pour la subsistance et le passage d'un corps de troupes nombreux.

Peu de temps après l'arrivée de Joachim à Naples, divers mouvements séditieux se manifestèrent dans les Etats romains, avec des symptômes qui annonçaient une conspiration bien ourdie et tendant à soulever toute l'Italie contre les Français. La principale de ces insurrections éclata dans les environs de Viterbe, et fut dirigée par le prêtre Félix Battaglia qui, se donnant le titre de chef d'une prétendue ligue italienne, mit à contribution les partisans de l'Empereur et pilla les caisses publiques.

Vers le même temps, nous eûmes connaissance de quelques écrits incendiaires rédigés dans le sens des proclamations de Battaglia, et dans lesquels on promettait de grands avantages à tous ceux qui voudraient servir la cause commune. Le général Miollis ayant fait marcher des troupes contre les insurgés, ils furent bientôt dispersés; on s'empara même de plusieurs chefs, entre autres, du prêtre Battaglia qui fut conduit à Rome, et dont les dépositions prouvèrent qu'il n'avait agi qu'à l'instigation du consul de Naples Zuccari, chargé par sa cour d'exciter un soulèvement général contre les Français. Les *Carbonari* et les *Crivellari* (1), espèces d'illuminés politiques, jouaient un rôle important dans cette conspiration, où figuraient également des nobles, des magis-

(1) Les *carbonari* ou charbonniers; les *crivellari* ou cribleurs. Ces deux sociétés, surtout la première à la tête de laquelle se trouvait Joachim, étaient nombreuses et avaient des ramifications dans toute l'Italie.

trats et même des prélats romains, dont la plupart fesaient, d'ailleurs, partie de l'une ou de l'autre de ces associations.

Pendant ce temps, Joachim se donnait des soins extraordinaires pour augmenter son armée. Il commença par imiter Napoléon, en se fesant faire des dons *volontaires* par toutes les classes d'habitants, particulièrement par les corporations. Il fit ensuite enrôler une grande partie des lazzaronis, les vagabonds, les individus repris de justice et même les forçats en état de servir.

Vers le milieu de novembre, le général Miollis fut prévenu officiellement de la prochaine arrivée des deux premières divisions de l'armée napolitaine et de la garde royale, qui devaient traverser les Etats romains pour se porter vers la Haute-Italie. Depuis quelque temps on parlait de ce mouvement, en annonçant que ces troupes allaient se joindre à l'armée du prince vice-roi, pour combattre les Autrichiens. Elles devaient être traitées sur le pied de guerre à compter de leur entrée sur le territoire de l'Empire; ce qui était pour nous une charge bien pénible, attendu que nous nous trouvions presque sans fonds, par suite des envois considérables d'argent que le baron Janet, intendant du trésor, avait dû diriger, tant sur la France que sur le royaume d'Italie; cependant le général Miollis, le baron Janet et le baron de Tournon, préfet du département de Rome, firent tout ce qui dépendait d'eux pour pourvoir aux besoins des troupes napolitaines; ne fesant, d'ailleurs, en cela qu'exécuter les ordres donnés de la part de Napoléon par les ministres de la guerre, des finances et de l'intérieur.

La première division napolitaine arriva à Rome à la fin de novembre. Elle était commandée par le lieutenant général baron Caracosa qui, par le ton impérieux qu'il prit avec nos chefs et par les demandes inconsidérées qu'il fit pour ses troupes, nous fit encore plus douter que son maître fut

véritablement l'allié de Napoléon. Comme le séjour de ces troupes se prolongeait sous divers prétextes et qu'on exigeait, outre leur solde arriérée, des moyens de transport excessifs, les autorités françaises durent faire les plus grands sacrifices; cependant, le mieux était de s'en débarrasser, car si les Napolitains étaient réellement nos amis, il importait de ne pas retarder leur marche; dans le cas contraire, la prudence faisait un devoir de s'en délivrer au plus tôt. Enfin, au moyen de quelques emprunts et de l'emploi de toutes les caisses des services particuliers, on parvint à se débarrasser successivement de la première division et de la garde (1); mais il resta toujours quelques corps en arrière, sous un prétexte quelconque; de sorte que jusqu'à la fin de décembre il y eut continuellement plus de 2000 Napolitains dans Rome, ce qui était plus du double de la force de la garnison Française.

Au commencement de janvier 1814, la troisième division napolitaine, commandée par le lieutenant général prince Pignatelli-Cerchiara, arriva à Rome en remplacement de la seconde division que le lieutenant général Ambrosio devait conduire directement par les Abruzzes sur Ancône. Ces trois divisions et la garde royale formaient trente bataillons et seize escadrons, tous au grand complet et d'une assez belle tenue. Ces troupes étaient accompagnées de cinquante bouches à feu. Elles montraient beaucoup d'indiscipline et un esprit de rapine presque universel.

La première division et la garde furent dirigées partie sur Ancône, par Spolette et Macerata; partie sur Fano,

(1) La garde royale était commandée par les lieutenants généraux Millet de Villeneuve et Domont, capitaines généraux, et par les maréchaux de camp Soye et Livron. Le maréchal de camp prince Campana commandait les gardes d'honneur. Le maréchal de camp Charles Aymé était chef de l'état-major général.

par Le Furlo, et le reste sur Florence, par Viterbe. La troisième division fut établie à Rome et dans les environs.

Depuis l'entrée des premières troupes de Joachim sur le territoire de l'Empire, les relations entre le gouvernement des Etats romains et celui de Naples étaient devenues moins amicales. La contenance et les propos singuliers des officiers de Joachim, pendant leur séjour dans la 30e division militaire; le peu de considération dont jouissait notre ambassadeur à Naples; le ton de souverain que prenait le roi et l'ambiguité qu'on remarquait dans les lettres qu'il écrivait au général Miollis; la demande qu'il lui fit de mettre *un dépôt de cavalerie* dans le château Saint-Ange; les menaces qu'il se permit contre le baron Janet, qu'il accusait d'avoir refusé de l'argent à ses troupes; enfin, l'avis que nous reçûmes que Joachim négociait un traité d'alliance avec l'Autriche et l'Angleterre, par l'intermédiaire du comte de Mier et de lord Williams Bentinck, qui se trouvaient près de lui; tout cela engagea le général Miollis à se tenir sur ses gardes pour éviter une surprise des Napolitains relativement à nos forteresses.

Les troupes Françaises stationnées dans la 30e division militaire s'élevaient à 4500 hommes environ, y compris la gendarmerie, les deux compagnies de réserve départementales, les vétérans romains, les canonniers gardes-côtes et les sbires ou soldats de police qu'on avait organisés militairement pour les attacher, comme auxiliaires, à la gendarmerie. Ces troupes, dans lesquelles on pouvait compter tout au plus 2500 combattants, n'étaient presque composées que de conscrits italiens, de déserteurs étrangers et d'anciens soldats pontificaux. Nos moyens défensifs se trouvèrent encore affaiblis par la nouvelle organisation que reçût alors le 2e régiment étranger; mesure adoptée par Napoléon pour tous les corps de ce genre et qui nous priva d'un

grand nombre de bons soldats qu'il fallut renvoyer en France.

Les Anglais ayant détruit les établissements que nous avions à Porto-d'Anzo (1), l'Empereur avait ordonné de ne rien négliger pour mettre nos côtes à l'abri d'une nouvelle attaque; aussi nos meilleurs soldats formaient-ils les détachements qui occupaient le littoral au moment de la défection de Joachim. La force de ces détachements s'élevait à plus de mille hommes, non compris la garnison de Civita-Vecchia. Le duc de Feltre en ordonnant au général Miollis de mettre promptement nos forteresses en état de défense, lui disait qu'il ne fallait pas en accorder l'entrée aux Napolitains; mais sans manifester, d'ailleurs, aucun soupçon à l'é-

---

(1) Ce port et le bourg d'Anzo ou *Anzio*, bâti sur les ruines de l'ancienne *Antium*, se trouvent entre le Tibre et la petite ville de Nettuno (l'ancienne *Neptunium*); il fut attaqué dans l'après-midi du 5 octobre 1813 par un vaisseau de 74, deux frégates de 40, une corvette de 30 et deux bricks de 24. L'ennemi, après avoir opéré un débarquement assez nombreux, fit sauter les forts de terre et de mer, mit le feu aux magasins de la marine, au bagne et aux principales habitations.

Comme l'escadre anglaise croisait depuis plusieurs jours devant Porto-d'Anzo, le général Miollis avait donné les ordres et pris les précautions nécessaires pour la défense de ce poste; mais le chef de bataillon qui le commandait perdit la tête et, au lieu de faire la moindre résistance, se retira sur le fort de Nettuno avec sa garnison et les troupes de renfort qu'il avait reçues. Cet officier qui, d'ailleurs, était criblé de blessures et connu par d'honorables services, devait être traduit devant un conseil de guerre; mais il mourut de chagrin peu de temps après sa rentrée en France.

Les Anglais avaient d'autant plus d'intérêt à détruire les établissements de Porto d'Anzo, que sur toute l'étendue de côtes comprise entre Civita-Vecchia et Gaëte, ce port, tant par sa profondeur que par la situation des deux forts qui le protégeaient, était le seul mouillage propre à donner asile aux bâtiments du commerce et aux petits armements de la marine militaire.

gard du roi. Ce général fit, en conséquence, armer et approvisionner, autant que les circonstances le lui permettaient, les différentes places (les plus importantes étaient Civita-Vecchia et le château Saint-Ange) et les postes militaires.

Le duc d'Otrante, qui paraissait chargé d'une mission par Napoléon et qui s'était rendu à Naples vers le commencement de novembre, y avait été fort bien traité par le roi et la reine. Il revint à Rome vers la fin de décembre et y resta une quinzaine de jours, ayant l'air de ne se mêler de rien; mais correspondant secrètement avec Joachim, dont il semblait, d'ailleurs, ne pas suspecter les intentions. Après s'être fait payer à Rome, sur les fonds du trésor, une somme considérable (surtout dans notre pénible position), M. Fouché se dirigea sur Florence, où il devait aussi s'arrêter.

Sur ces entrefaites, les machinations des Napolitains qui se trouvaient à Rome devinrent plus actives. Les officiers ne cessaient de donner aux habitants les nouvelles les plus absurdes, et de leur dire que Joachim allait se réunir à la coalition; tandis que leurs généraux entretenaient continuellement les autorités françaises des bonnes intentions qu'ils feignaient de supposer au roi. Il se tenait chez le consul Zuccari des conciliabules nocturnes où l'on préparait le changement projeté, en organisant une contre-police pour surveiller les Français, s'emparer des secrets de leurs chefs et paralyser leurs opérations. On faisait en même temps circuler des pièces de vers et des chansons populaires où Joachim était désigné comme le héros et le futur libérateur de l'Italie. Malgré ces intrigues, le général Miollis, voulant mettre tous les torts du côté des Napolitains, leur donna plusieurs fêtes brillantes. M. Maghella, directeur général de la police du royaume de Naples, qui arriva à Rome vers cette époque, mit la dernière extension aux manœuvres de M. Zuccari.

Dans les premiers jours de janvier (vers le 12), le géné-

ral Pignatelli, sous un prétexte frivole et sans en prévenir le général Miollis qu'après l'exécution, plaça un poste nombreux au palais Borghèse, qui était occupé par le roi d'Espagne Charles IV et sa famille. Il y avait cependant à ce palais une garde d'honneur française, qui continua d'y faire le service conjointement avec la garde napolitaine. On ignore pourquoi le général Pignatelli n'adopta pas la même mesure à l'égard de la reine d'Etrurie et du roi de Sardaigne (1).

---

(1) Napoléon avait alloué au roi Charles IV, qui se trouvait à Rome depuis le 18 janvier 1812, une pension de 1,800,000 francs, qui devait lui être payée chaque mois par douzième; outre le palais Borghèse, l'Empereur fit mettre à sa disposition la célèbre *Villa* de ce nom, mais le roi ne put profiter de cette dernière concession parce que l'ameublement de la *Villa Borghèse* exigeait des dépenses trop considérables qu'il aurait dû supporter, et que, d'ailleurs, le séjour de cette maison de plaisance est très malsain en été. Lors de son arrivé à Rome, Charles IV avait à sa suite, en officiers et domestiques, plus de 200 personnes; ses écuries renfermaient presqu'autant de chevaux ou mulets d'Espagne, pour la plupart d'un grand prix; mais il fut successivement obligé d'en vendre une partie et de réduire beaucoup sa maison, tant à cause du retard qu'éprouvait le payement de sa pension, que de la retenue que le baron Janet eut ordre d'exercer sur cette pension, pour payer les frais de son voyage de Marseille à Rome.

La reine d'Etrurie était arrivée à Rome le 15 août 1811, avec sa fille et deux dames de sa maison. Ensuite des ordres formels de Napoléon, cette princesse fut placée au couvent de Saint-Dominique et Saint-Sixte, sous la responsabilité de la supérieure à qui il fut cependant enjoint de la traiter avec les égards dus à son rang et à sa situation. L'Empereur alloua à la reine une pension de 30,000 francs; mais il fit préalablement ordonner au baron Janet de lui demander toutes ses pierreries qui furent mises en dépôt.

Quant au roi de Sardaigne Charles Emmanuel IV, il habitait ce pays depuis 1802, où il avait abdiqué en faveur de son frère le duc d'Aoste. Ce prince occupait l'hiver le palais de Sardaigne à Rome et demeurait l'été à Frascati; outre qu'il était dans un état de cécité presque complet, l'exiguïté des revenus de la Sardaigne et la rigueur des circonstances mirent souvent le roi son frère dans l'impossibilité de lui assigner une pension

A peu près à la même époque, une révolte sérieuse éclata dans les prisons neuves de Rome où se trouvaient des condamnés et des individus accusés de crimes ou délits graves. Des détachements de troupes françaises ayant été dirigés avec de l'artillerie sur ces prisons, on fit feu sur les révoltés qui étaient déjà parvenus à la dernière porte des prisons : après en avoir tué quelques-uns, on parvint à renfermer les autres, sans se servir des secours que les Napolitains, qui n'étaient pas étrangers à ce mouvement, n'avaient pas manqué de nous offrir.

Enfin, le 19 janvier au matin, le lieutenant général de la Vauguyon, aide de camp du roi de Naples, lequel se trouvait incognito à Rome depuis quelques jours, se présenta au général Miollis en qualité de commandant supérieur des Etats romains, dont il devait prendre possession provisoirement au nom de Joachim. Pendant ce temps, les troupes napolitaines, fortes de plus de 5000 hommes et parmi lesquelles figuraient plusieurs corps de la garde royale récemment arrivés à Rome, parcouraient la ville par détachements nombreux, et occupaient les postes de la garnison et les établissements publics. Comme nous n'avions alors à Rome que 14 à 1500 hommes, pour la plupart au château Saint-Ange, toute résistance dans la ville eût été vaine. Une pareille défense aurait pu, d'ailleurs, devenir funeste aux habitants, desquels nous n'avions qu'à nous louer sous tous les rapports. Ces considérations décidèrent le général Miollis à faire remettre aux Napolitains les archives et tous les bureaux, et à donner aux troupes françaises l'ordre de se re-

---

suffisante. Le roi Charles Emmanuel se trouva tellement gêné dans les derniers temps de notre séjour à Rome, que l'Empereur sur les instances réitérées du général Miollis, accorda à cet ancien souverain, aussi respectable par sa constante résignation que par la simplicité de ses mœurs et son aménité, une pension de 100,000 francs.

tirer au château : ces mesures furent exécutées sans aucun désordre ni accident.

Le général Miollis resta au palais Doria (sa demeure habituelle) jusqu'au soir avec une simple garde de neuf soldats français. Il se rendit alors en voiture au château Saint-Ange, accompagné seulement de moi, son aide de camp, et reçut sur toute la route des marques de respect et d'intérêt de la part des Romains (1). Le peuple s'était bien attroupé pour jouir du spectacle singulier qu'offrait cette mutation de gouvernement; mais il se montra d'autant plus calme qu'il n'avait généralement pas à se plaindre de l'autorité française, et qu'il ne voyait dans ce changement politique qu'une circonstance susceptible d'amener le retour du pape, qui était ardemment désiré par la majorité des habitants.

Dans l'espace de temps qui s'était écoulé entre la notification faite par le général de la Vauguyon et le départ du général Miollis, ce dernier avait pris, de concert avec les autorités impériales, les mesures nécessaires pour la sûreté des Français, tant ceux qui devaient retourner dans leur patrie, que ceux que divers intérêts retenaient dans les États romains, ainsi que pour la conservation de leurs propriétés. Au surplus, depuis le commencement de janvier, c'est-à-dire du moment où nous ne pûmes plus douter de la défection du roi de Naples, le général Miollis réunissait chez lui tous les matins les principales autorités françaises, à l'effet de régler en commun les dispositions générales qu'il était convenable de prendre dans les circonstances critiques où nous nous trouvions (2).

(1) Le château Saint-Ange est à plus d'une demi-lieue du palais Doria. On ne peut aller de l'un de ces points à l'autre, qu'en traversant les quartiers les plus peuplés de Rome.

(2) Ce conseil supérieur était composé de MM. le baron Janet, inten-

Les trois compagnies de gendarmerie, les troupes détachées dans le Trasimène et les brigades des douanes des deux départements, furent réunies sur plusieurs points pour se porter de là sur la France par la Toscane et l'État de Gênes. Les troupes qui occupaient le littoral situé à la droite du Tibre furent dirigées sur Civita-Vecchia; celles du littoral de gauche, dont une partie venait de rentrer à Rome, devaient se retirer au château Saint-Ange, mais elles en furent empêchées par les Napolitains qui se bornèrent à les renvoyer en France, ainsi que plus de 2000 conscrits qui arrivèrent de l'intérieur de l'empire depuis le 19 janvier (1). Les généraux de Joachim s'opposèrent aussi au départ de la gendarmerie, à laquelle ils voulaient faire continuer son service. Un certain nombre de sous-officiers et gendarmes, et quelques officiers, presque tous Italiens, cédèrent aux menaces et surtout aux promesses d'avancement qu'on em-

dant du trésor; Cavalli d'Olivola, premier président de la Cour Impériale; le baron de Tournon, préfet du département; le général de brigade Baudin Lasalcette commandant le département; le général de brigade Simon, commandant la place de Rome; Legonidec, procureur général près la Cour impériale; Fornier Montcazals, commissaire ordonnateur de la division; le baron Martial Daru, intendant de la couronne; de Norvins Montbreton, directeur général de la police des États romains, et le colonel Lecrosnier, commandant la 30e légion de la gendarmerie.

(1) Le bataillon de vétérans Romains; les trois compagnies de soldats de police et les deux compagnies de gardes-côtes, entièrement composés d'indigènes, passèrent immédiatement au service du roi de Naples. Il en fut de même de la compagnie de réserve départementale du Trasimène.

Le chef de bataillon Barboujac, commandant le fort de Civita-Castellana (situé à sept lieues au-dessus de Rome, sur le Tibre), qui n'était considéré que comme poste militaire, fit avec le général Pignatelli une convention par laquelle il s'engageait à remettre ce fort aux Napolitains au bout de dix jours, s'il n'était secouru; c'était l'espace de temps pour lequel cet officier avait des vivres.

ploya pour les retenir, et formèrent le noyau du nouveau corps de gendarmerie que les Napolitains organisèrent (1).

Peu de jours après la prise de possession des Etats romains, Joachim arriva à Rome et y fit une espèce d'entrée triomphale, mais il ne fut salué que par les acclamations de la populace, qui avait reçu de l'argent à cet effet. Le général Miollis m'envoya, ce jour là, porter une lettre au roi, dans laquelle il se plaignait d'une proclamation publiée le 19 par le général de la Vauguyon. Comme plusieurs fonctionnaires français étaient calomniés dans cette proclamation et que l'on y donnait, pour principal motif du changement de gouvernement, le prétexte bien erroné que les départements romains se trouvaient livrés à l'anarchie, le général Miollis en demandait le désaveu authentique; mais Joachim ne jugea pas convenable de répondre et encore moins de remplir l'objet de la lettre du général français (2). Il se contenta d'envoyer le soir, au château Saint-Ange, le maréchal de camp Romeuf, son aide de camp, qu'il chargea de protester de son dévouement à la France et à l'empereur, etc. : ce qui était son refrain ordinaire. Enfin, le général Romeuf, qui lui-même ne croyait guère à toutes ces belles paroles, annonça que le roi désirait avoir une entrevue avec le géné-

---

(1) Le colonel Lecrosnier ayant voulu empêcher la défection de la gendarmerie, Joachim le fit arrêter et conduire dans la forteresse de Gaëte où il fut détenu quelque temps. Cet officier fut ensuite transféré à Naples, et la reine se contenta de lui donner la ville pour prison.

(2) Le général de la Vauguyon avait été obligé de signer cette proclamation, rédigée d'office par le Génois Maghella et le Napolitain Zuccari. On jugera de la fausseté de M. Maghella, en sachant que le 18 janvier au soir, après avoir dîné chez le général Miollis, il lui témoigna le désir de voir la *Villa Aldobrandini* qui lui appartenait; et il convint avec lui de l'heure précise où ils s'y rendraient ensemble le lendemain, quoiqu'il n'ignorât point que la prise de possession devait avoir lieu dans la matinée du 19.

ral Miollis; mais celui-ci s'y refusa absolument. Cependant Joachim n'en écrivit pas moins à la reine, *qu'il avait parlé au général Miollis.*

Le baron Durand, ambassadeur de France à Naples, jugeant sa présence inutile dans ce pays, d'après le traité d'alliance conclu entre l'Autriche et Joachim le 11 janvier, avait pris ses passeports et était arrivé à Rome la veille du jour de l'entrée du roi; sous prétexte de pourvoir à sa sûreté et de lui faire fournir les relais nécessaires, on l'avait fait accompagner par un officier supérieur, aide de camp du lieutenant général Tugny, ministre de la guerre, que je trouvai dans l'appartement lorsque j'allai voir notre ambassadeur par ordre du général Miollis. M. Durand fut obligé de s'arrêter à Rome parce qu'on prétendait que tous les chevaux de poste étaient retenus pour Joachim, qui devait bientôt continuer sa route pour Ancône; mais le véritable motif de ce retard était que le roi voulait que ce ministre le suivît à son quartier-général, ou peut-être qu'on n'avait pas encore sous la main les sicaires qui devaient exécuter l'attentat qu'on méditait contre lui. Le baron Durand n'ayant point consenti à suivre Joachim, il eut enfin, lorsque le roi eut quitté Rome, la liberté de partir pour la France, étant toujours escorté par l'officier supérieur napolitain; ce qui ne l'empêcha pas d'être arrêté, entre Acquapendente et Sienne, par de prétendus brigands qui le pillèrent et eurent soin de lui enlever *non seulement son portefeuille ministériel, mais encore tous ses papiers.*

Joachim donna une autre preuve de sa prévoyance, en faisant diriger sur Naples le prêtre Félix Battaglia dont il a été question plus haut, qui se trouvait encore détenu et que le général Miollis, pour des raisons politiques, n'avait pas cru devoir traduire devant la commission militaire. Cet intrigant fut remis à un fort détachement napolitain et *fusillé secrète-*

2

ment, sans aucun jugement préalable, dès que son escorte eut dépassé la frontière vers Terracine.

On ne sait quelles ont pu être les vues du roi de Naples en faisant offrir, lors de son arrivée à Rome, une garde d'honneur à l'ex-directeur Barras, qui s'y trouvait depuis quelque temps en exil. M. Barras eut le bon esprit de refuser cette marque de distinction, et ne tarda pas à retourner en France.

Joachim ayant permis que la reine d'Etrurie passât dans une habitation plus conforme à ses goûts et qui présentât les commodités qu'exigeait le mauvais état de sa santé, cette princesse alla rejoindre ses parents au palais Borghèse. Cette condescendance du roi de Naples aux désirs de l'ancienne souveraine de la Toscane, eut lieu sur la demande du roi Charles IV et de son épouse, lors d'une visite qu'il leur fit à son passage à Rome, et dans laquelle la famille royale d'Espagne, malgré les souvenirs douloureux qu'une pareille entrevue dut lui rappeler, ne put s'empêcher de se divertir à cause du costume plus que bizarre de Joachim, et surtout parce qu'il s'était légèrement fardé (1).

Dès le lendemain de l'arrivée du roi de Naples à Rome, les Français qui composaient les grenadiers de sa garde lui signifièrent qu'ils ne voulaient point servir contre leur pa-

---

(1) Je tiens ces détails de la famille de Charles IV que j'allai visiter de la part du général Miollis lorsque j'étais envoyé, comme parlementaire, auprès du général de la Vauguyon. Ces ridicules, auxquels Joachim se livrait plus particulièrement dans les derniers temps de son règne, doivent paraître d'autant plus singuliers qu'il se distinguait par un caractère tout-à-fait guerrier; et l'on ne peut nier qu'il a été l'un des officiers les plus braves et les plus intrépides de l'armée française, mais une ambition démesurée et un amour propre excessif lui avaient fait perdre la tête : quoique sa trahison ait été une des principales causes de la chute de Napoléon, et par conséquent de nos derniers désastres, sa fin tragique a été généralement déplorée.

trie : les officiers donnèrent leur démission et il leur fut permis de rentrer en France. Ce noble exemple fut bientôt suivi par un grand nombre d'officiers français de tous grades qui servaient dans l'armée napolitaine (1). Les grenadiers de la garde et leurs sous-officiers n'eurent pas la liberté de se retirer en France. Ils furent renvoyés provisoirement à Naples pour y rester près de la reine, que Joachim avait nommée régente du royaume et qui y était assez aimée.

On apprit bientôt à Rome que les Napolitains s'étaient emparés de la Toscane et des départements Italiques situés sur la rive droite du Pô, à peu près comme ils l'avaient fait pour les départements romains, et de même sans pénétrer dans les forteresses. Les Français, quoique disséminés en petit nombre dans ces diverses parties de l'Italie méridionale, n'y éprouvèrent pas la moindre insulte de la part des habitants ; il en fut de même pour ceux qui occupaient les départements de Rome et du Trasimène.

Il ne me reste plus qu'à parler des événements militaires qui concernent la 30e division ; c'est-à-dire du blocus de Civita-Vecchia et du château Saint-Ange.

Les Napolitains commencèrent le blocus de la dernière de ces forteresses dans la matinée du 20 janvier, en plaçant des sentinelles et des vedettes jusque sur les glacis. Quelques jours après, ils établirent des palissades à l'embouchure de toutes les rues qui aboutissent au château, et mirent derrière ces défenses de fortes gardes et de l'artillerie de campagne. Un bataillon de réserve fut posté à *Borgo San-*

---

(1) La conduite de ces officiers est d'autant plus honorable que le décret par lequel Napoléon ordonnait à tous les Français qui se trouvaient au service de Naples, de rentrer sur le champ en France sous peine d'être déclarés *traîtres à la partie*, ne fut publié en Italie que vers la fin de février, c'est-à-dire après la notification officielle de la déclaration de guerre de Joachim.

2.

Spirito (1) et un autre sur la rive opposée du Tibre dans les environs du théâtre de *Tor di None* (2). Ils firent ensuite évacuer toutes les maisons voisines du château et y placèrent des troupes. Les fenêtres et les portes des habitations faisant face au Tibre furent garnies, à hauteur d'appui, de sacs remplis de terre, et leurs murailles crénelées : de sorte que ces bâtiments formaient des espèces de casernes défensives d'où l'ennemi pouvait, sans courir de grands risques, s'opposer aux sorties qne les Français auraient voulu faire du côté de la ville. De ces retranchements, les Napolitains avaient aussi la facilité de porter des feux de mousqueterie jusque dans les batteries du château, attendu que les étages supérieurs de ces maisons dominent de très près les deux enceintes basses où se trouvent cependant les principaux établissements. Le château Saint-Ange ne peut donc être considéré que comme une prison d'Etat et un simple poste retranché, dont l'objet est de contenir Rome dans le devoir et d'offrir, en cas de révolte ou d'un débarquement fait à l'improviste sur le littoral voisin, un asile au chef du Gouvernement et aux principales autorités. Malgré le désavantage de cette position, le général Miollis prit toutes les mesures nécessaires, tant pour s'y maintenir le plus long temps possible, que pour se défendre vigoureusement en cas d'attaque.

La garnison du château Saint-Ange était alors composée ainsi qu'il suit :

Le dépôt et les cadres des 3e et 4e bataillons du 6e régi-

(1) On appelle ainsi la partie du quartier ou faubourg de *Trastevere* située entre le château Saint-Ange, le palais du Vatican, la basilique de Saint-Pierre et le Tibre.

(2) Ce théâtre se trouve sur la rive gauche du Tibre, vis-à-vis du château et sur la droite du pont Saint-Ange.

ment d'infanterie de ligne et du 22e régiment d'infanterie légère ;

Le dépôt et le cadre du 1er bataillon du 2e régiment étranger ;

Un détachement du 14e régiment d'infanterie légère;

Un détachement de la compagnie de réserve départementale de Rome;

Une demi-compagnie du 2e régiment d'artillerie à pied.

Ces troupes formaient un total de 1800 hommes environ, mais comprenant tout au plus 1000 combattants, pour la plupart conscrits italiens ou soldats étrangers. La présence des Napolitains, et surtout les consommations énormes qu'ils faisaient, n'ayant pas permis de réunir dans le château la quantité de vivres indispensable, le général Miollis fut obligé de régler les distributions en conséquence; ce qui réduisit la garnison à une ration très modique. Ce général fit même délivrer de la viande de cheval pour ménager une quinzaine de bœufs qui composaient l'approvisionnement en viande fraîche et que l'on réserva en grande partie pour les malades. Des meules de granit, que l'on trouva dans une galerie souterraine, servirent à établir des moulins à bras pour tirer parti du blé en grain et suppléer au peu de farine dont nous étions pourvus.

Je dois faire remarquer ici que si les Français renfermés dans le château Saint-Ange eussent eu affaire à d'autres troupes qu'à des Napolitains, ils pouvaient être pris en peu de jours, ou forcés à se retirer dans la tour *del Maschio* où ils auraient risqué de périr de faim ou de maladie; car, outre les graves inconvénients que présentent les deux enceintes inférieures du château, et que je signalerai dans la description de cette forteresse, ce qu'on appelle *le donjon* (c'est-à-dire la partie supérieure de la tour précitée) est même commandé par un vaste plateau situé au sud-ouest, dans la *villa Barberini*, à une distance assez rapprochée de la place

et qui présente un front tellement étendu que l'on peut mettre en batterie sur ce point une vingtaine de bouches à feu, ce qui serait plus que suffisant pour ne faire bientôt du donjon qu'un monceau de ruines.

Napoléon jugeait si bien de la véritable situation du château Saint-Ange et même de celle de Civita-Vecchia, surtout dans de semblables circonstances, où l'on ne pouvait nous envoyer de secours, que, par sa lettre du 8 février (1), le duc de Feltre disait au général Miollis que « *dans le cas* « *où le roi de Naples aurait déclaré la guerre à la France* (2), « *et attendu que les forteresses des Etats romains n'étaient* « *pas tenables, l'intention de l'Empereur était qu'il les évacuât;* « *mais sous la condition que ses troupes se retireraient avec* « *leurs armes, leurs effets et leur artillerie.* » Le général Miollis ayant eu l'occasion de s'assurer que le général de la Vauguyon ne pouvait lui accorder ce qu'indiquait le ministre, il ne songea plus qu'à conserver ces deux places jusqu'à ce que Napoléon lui ordonnât de les céder à d'autres conditions, ou que la force des armes l'y contraignît.

Quelques jours avant la prise de possession de Rome, le général Lasalcette avait été envoyé à Civita-Vecchia pour prendre le commandement de cette place, dont la garnison se trouva définitivement composée comme il suit :

Le dépôt et les cadres des 3e et 4e bataillons du 14e régiment d'infanterie légère ;

---

(1) On doit bien penser que ce ne fut qu'après avoir pris connaissance du contenu de cette lettre, que les Napolitains la firent parvenir au général Miollis.

(2) Ce ne fut que le 15 février que la déclaration de guerre de Joachim fut signifiée par le général Millet, alors son chef d'état-major, au général de division comte de Vignolle, chef d'état-major du prince vice-roi, sous le ridicule prétexte d'une sortie de la garnison de la citadelle d'Ancône contre les troupes napolitaines qui en formaient le blocus.

Un détachement du 22e régiment de la même arme;

Un détachement du 2e régiment étranger;

Un détachement de la compagnie de réserve départementale de Rome;

Une demi-compagnie du 2e régiment d'artillerie à pied.

Tout cela ne formait qu'un total de 1400 hommes environ, qui ne présentait guère que 1000 combattants, presque tous du même genre que ceux du château Saint-Ange. La place, qui n'est défendue que par une seule enceinte dont les fossés ont peu de profondeur et sont livrés aux entreprises de l'ennemi à cause du mauvais état du chemin-couvert, n'aurait pu faire qu'une faible résistance si les Napolitains l'eussent attaquée dès le 19 janvier; mais ils laissèrent passer plus de huit jours avant d'en former le blocus; ce qui donna au général Lasalcette la facilité d'enlever les bestiaux, les grains et les fourrages qui se trouvaient dans les campagnes voisines, et de faire transporter à Civita-Vecchia le sel que renfermaient les magasins de Corneto (1), et qu'il vendit aux habitants pour se procurer l'argent qui lui était nécessaire. Il mit en même temps ses fortifications dans un aussi bon état de défense que les circonstances le lui permettaient. La garnison de Civita-Vecchia n'eut, ainsi que celle du château Saint-Ange, aucun engagement avec les Napolitains, qui se bornèrent à en faire le blocus à la distance d'une lieue, et à pousser une forte reconnaissance assez près de la place, que les artilleurs français dissipèrent à coups de canon. Le général Lasalcette avait eu d'autant plus de bonheur de réunir des vivres en abondance, que le bagne de Civita-Vecchia ren-

(1) La ville de Corneto, près de laquelle se trouvent des salines très-productives, est située sur le littoral, à une lieue environ de Civita-Vecchia, vers *Porto-Ercole* (Toscane).

fermait plus de 1400 forçats qu'il était obligé de nourrir, mais qu'il employait aux travaux de défense. Il est à observer que la plupart de ces forçats étaient Napolitains.

Le blocus du château Saint-Ange et celui de Civita-Vecchia retinrent dans cette partie des Etats romains la 3e division de l'armée napolitaine, forte de 8000 hommes environ et toujours commandée par le prince Pignatelli-Cerchiara.

Le général de la Vauguyon faisait continuellement des tentatives pour engager le général Miollis à lui remettre ces places, mais comme les conditions qu'il proposait d'après les instructions du roi étaient bien différentes de celles qui avaient été fixées par le duc de Feltre, rien ne pouvait se conclure (1). Le général Miollis consentit seulement à faire,

---

(1) Joachim voulait alors que les Français déposassent leurs armes. Il paraît qu'il était vivement pressé par le comte de Bellegarde et par lord Williams Bentinck, de hâter la reddition des forteresses des Etats romains. Il annonçait d'autant moins l'intention de favoriser ses compatriotes, qu'on pouvait le soupçonner d'intelligence avec Napoléon, et que les généraux en chef des troupes alliées en Italie le lui firent connaître plus d'une fois, en témoignant leur surprise de ce qu'il n'avait pas encore enlevé deux bicoques comme l'étaient véritablement le château Saint-Ange et Civita-Vecchia, qui paralysaient une division qu'on aurait pu employer ailleurs plus utilement.

La conduite des généraux ennemis envers la roi de Naples était une conséquence naturelle de la fausse position où il était placé et qui aujourd'hui même est encore inexplicable : ce qui ne l'est pas moins, c'est la résolution qu'il prit de bloquer simplement ces forteresses au lieu d'en faire le siège, malgré l'extrême désir qu'il avait de les posséder; car, outre les raisons politiques qui lui faisaient attacher un grand prix à cette conquête, il s'était persuadé (on ne sait pourquoi) que les Français conservaient des sommes considérables dans le château Saint-Ange. Les Romains, de leur côté, semblaient vouloir aussi tenter la cupidité de Joachim, en faisant courir le bruit qu'avant l'occupation de ce château par les troupes de Napoléon, le pape y avait fait enterrer un trésor dont l'emplacement était resté inconnu.

pour le château Saint-Ange, une suspension d'armes de dix jours, pendant laquelle il fut convenu qu'on ne pourrait établir de nouveaux retranchements, faire aucun armement ni attaque tant d'une part que de l'autre, sauf le cas où des troupes de secours se dirigeraient sur la place. Le but de cette convention était, pour le général de la Vauguyon, de laisser aux Romains la liberté de jouir des plaisirs du carnaval, dont la fin approchait, et qui fut aussi brillant et aussi gai qu'à l'ordinaire. Le général Miollis conclut d'autant plus volontiers cet armistice, qu'il y mit pour condition principale, que les Napolitains reculeraient d'une certaine distance leurs postes avancés et recevraient dans l'hôpital militaire de la ville une cinquantaine de malades qui se trouvaient alors dans le château.

Enfin, dans les premiers jours de mars, ce général reçut une lettre du duc d'Otrante et une copie de la convention passée à Lucques, le 24 février, entre ce ministre et le lieutenant général comte Lecchi, aide de camp du roi de Naples et commandant supérieur en Toscane, pour l'évacuation de Civita-Vecchia et du château Saint-Ange. Cette convention, qui avait eu lieu en vertu des pleins pouvoirs donnés respectivement à M. Fouché et au général Lecchi, par Napoléon et par Joachim, se composait des articles suivants (1).

Article 1er. Le château Saint-Ange, à Rome, et la place de Civita-Vecchia, étant en ce moment les deux seuls points occupés dans l'Italie méridionale par les troupes de l'Empe-

(1) Ces plénipotentiaires avaient signé, quelques jours auparavant, une convention rédigée sur les mêmes bases, pour l'évacuation de la citadelle et des forts de Florence et de celui de Volterre, ainsi que pour la remise de ces places aux troupes napolitaines. La citadelle de Livourne était aussi tombée au pouvoir de Joachim, par suite d'une capitulation en date du 19 février.



reur Napoléon, les garnisons respectives en feront la remise aux troupes du roi de Naples dans le jour de la notification de la présente convention à l'officier qui les commande.

Art. 2. Les troupes françaises sortiront du château Saint-Ange et de la place de Civita-Vecchia avec armes, bagages, caisses militaires des corps et tous les honneurs de la guerre. Elles seront dirigées sur les points d'embarquement qu'on leur désignera, pour de là être transportées en France par mer.

Art. 3. Les bâtiments nécessaires pour le transport desdites troupes, ainsi que les vivres pour leur subsistance et tous les objets que leurs besoins exigeront pour la traversée, seront fournis par les autorités napolitaines.

Art. 4. Il sera fait une convention particulière entre les commandants des deux garnisons et les officiers napolitains chargés de diriger les mouvements des troupes françaises, pour prévenir tout désordre, soit dans la marche, soit au lieu d'embarquement.

Art. 5. L'embarquement et le départ des troupes françaises auront lieu dans le plus court délai possible, et leur débarquement sur la côte de France s'effectuera sur le point que leurs chefs jugeront à propos de choisir, depuis Nice jusqu'à Marseille.

Art. 6. Dans le cas où lesdites troupes ne pourraient pas être embarquées et où l'on devrait leur faire suivre la voie de terre, elles seront dirigées, sous la conduite d'officiers napolitains, par Sienne, Pise et Gênes, sur les Alpes, le Mont Cénis et Briançon; et les vivres leur seront également fournis jusqu'aux dernières lignes occupées par les troupes napolitaines.

Art. 7. Les troupes qui composent les garnisons du château Saint-Ange et de Civita-Vecchia prendront l'engagement de ne pas servir en Italie durant l'espace d'un an, soit contre le roi de Naples, soit contre ses alliés. Cette obliga-

tion, qui liera les officiers comme les sous-officiers et soldats, sera constatée dans les formes d'usage.

Art. 8. Les vivres, les munitions et tous les autres objets de quelque nature que ce soit, qui se trouvent dans les deux places ci-dessus désignées et qui ne sont point propriété particulière des officiers, sous-officiers et soldats, appartiendront au roi de Naples; des commissaires seront nommés de part et d'autre pour en faire la consignation sur inventaires duement vérifiés et signés, et au pied desquels il en sera donné valable décharge. La remise et la réception de l'artillerie seront effectuées dans la même forme par des officiers de cette arme, qui seront également nommés de part et d'autre.

Art. 9 et dernier. La présente convention aura son effet relativement à toutes les troupes françaises qui pourraient se trouver encore sur quelque point des Etats romains et de la Toscane, et à l'égard desquelles il n'existerait pas déjà quelque capitulation ou convention particulière.

Conformément à l'art. 4; et cette convention, d'ailleurs, ne traitant point de plusieurs points essentiels qu'il était indispensable de régler, les généraux Miollis et de la Vauguyon nommèrent chacun deux commissaires pour établir le nouvel acte qui devait assurer les intérêts des deux garnisons et prévenir toutes difficultés. Les commissaires français furent MM. le général de brigade Simon et Fornier Montcazals, commissaire ordonnateur. Le général de la Vauguyon choisit, pour cet objet, MM. Carafa de Noja, adjudant général, son chef d'état-major, et Baillet, commissaire ordonnateur.

Voici la convention qui fut conclue, le 6 mars, entre ces commissaires, et que les généraux commandant en chef ratifièrent dans la nuit suivante.

Art. 1er. La garnison française du château Saint-Ange en sortira jeudi prochain, 10 mars, à la pointe du jour, avec

armes, bagages, caisses militaires et tous les honneurs de la guerre (ainsi qu'il est stipulé par la convention de Lucques, du 24 février), pour se rendre à Civita-Vecchia, distant de deux gîtes d'étape, en passant par Palo.

Art. 2. Le poste français de la porte d'entrée du château aura été relevé auparavant par un détachement de troupes napolitaines, commandé par un capitaine, et d'une force égale à celle de ce poste.

Art. 3. La garnison du château Saint-Ange se joindra à celle de Civita-Vecchia, dans cette dernière place, afin d'y attendre ensemble le moment de leur départ pour la France.

Art. 4. Dans le cas où l'on ne pourrait réunir à Civita-Vecchia un nombre suffisant de bâtiments de transport pour y embarquer la totalité des deux garnisons, l'excédant de troupes qui ne pourrait être envoyé par mer jusqu'à Marseille (point de débarquement choisi par M. le général de division comte Miollis) serait dirigé par la voie de terre, en suivant la route de Sienne, Pise, Gênes, etc., indiquée par la susdite convention de Lucques, à l'art. 6; et ce par colonnes de quatre à six cents hommes et à deux jours d'intervalle, pour la facilité des moyens de transport et des subsistances.

Art. 5. Les moyens de transport seront fournis, soit par terre, soit par mer, par l'administration napolitaine, conformément aux règlements.

Art. 6. A dater du 11 du courant, jour où la garnison du château Saint-Ange arrivera à Civita-Vecchia, les subsistances, c'est-à-dire le pain et l'indemnité de vivres, seront fournis aux troupes qui composent les deux garnisons, par l'administration napolitaine, de la même manière, suivant le même mode et dans les mêmes proportions qui ont été usités à l'égard des troupes napolitaines pendant leur séjour dans la 30e division militaire jusqu'au 19 janvier dernier.

Art. 7. Dès demain, 7 du courant, la remise des objets composant le matériel de l'artillerie et du génie, tels qu'ar-

mes de toute espèce, munitions et tous autres effets existant dans la place ; ainsi que les cartes, plans, dessins, papiers, etc., relatifs à sa défense, seront remis, sur inventaires, aux officiers de ces deux armes qui seront désignés par M. le lieutenant général de la Vauguyon.

Art. 8. Les objets dépendant du matériel de l'administration de la guerre seront remis, mardi 8, dans l'après midi, sur inventaire dressé en triple expédition et par genre de service, par MM. les commissaires des guerres respectifs; bien entendu que les distributions de vivres pour les 9 et 10 du courant auront été défalquées à l'avance.

Art. 9. Les malades existant dans le château Saint-Ange seront évacués dès demain sur l'hôpital militaire de Rome ; un nombre de convalescents, égal autant que possible, sera remis à la garnison française (1). Dans le cas où il ne se trouverait pas assez de convalescents en état de se mettre en route, il serait tenu compte à la garnison d'un nombre de fusils égal à la différence, et qu'elle aurait la facilité d'emmener avec elle.

Art. 10. Tous les français, employés ou autres, qui voudront suivre la garnison, pourront le faire et se joindre à elle pour la route.

Art. 11. Il sera dressé des états nominatifs par corps, ou un état général aussi nominatif, au pied desquels sera inscrite la promesse de ne point servir en Italie, durant l'espace d'un an, soit contre le roi de Naples, soit contre ses alliés,

---

(1) Le château Saint-Ange renfermait alors près de 200 malades, tant par suite de la mauvaise qualité et de la trop faible quantité des vivres que l'on distribuait à la garnison, que par l'effet de l'extrême humidité à laquelle on est exposé dans ce château qui est très malsain, surtout en été et où, d'ailleurs, on n'a presque que des eaux de citerne non potables. L'usage continuel de l'eau du Tibre peut de même causer des maladies, lorsqu'on n'a pas les moyens nécessaires pour la bien clarifier.

ainsi qu'il est prescrit par l'article 7 de la convention de Lucques précitée.

Art. 12. Les malades français existant dans les hôpitaux militaires ou civils des États romains, seront dirigés sur la France, soit par terre, soit par mer, au fur et à mesure de leur guérison ; et ce par détachements qui ne pourront être moindres de trente hommes ni au-dessus de cent (1).

Art. 13. M. l'ordonnateur, ou M. le commissaire des guerres de la garnison, pourra rester auprès desdits malades jusqu'à la guérison ou la sortie d'un nombre égal aux deux tiers.

Art. 14. Il est entendu que les troupes françaises qui seront embarquées à Civita-Vecchia ou dirigées par la voie de terre, seront sous la sauve-garde de la loyauté du roi de Naples et des puissances alliées ; qu'elles ne pourront être ni inquiétées ni détournées de leur route, et que pour cet effet un ou plusieurs officiers napolitains les accompagneront, ainsi qu'il est stipulé par la susdite convention de Lucques.

Art. 15 et dernier. Conformément à l'article 8 de cette convention, tous les objets de quelque nature que ce soit qui ne seront point propriété particulière des officiers, sous officiers et soldats, seront remis, sans délai et sur inventaire en bonne forme, aux commissaires désignés par M. le lieutenant général de la Vauguyon (2).

---

(1) Le général Miollis fut obligé de laisser 500 malades environ dans le seul hôpital militaire de Rome ; ces malades y restèrent jusqu'à leur parfaite guérison, sous la surveillance vraiment paternelle de M. l'ordonnateur Fornier Montcazals ; ils furent, d'ailleurs, confiés aux soins curatifs de M. le docteur Gonel, ancien chirurgien en chef des armées françaises.

(2) D'après l'article 8 et la convention de Lucques, le général Miollis fut obligé de faire remettre aux commissaires napolitains l'argenterie et la vaisselle plate, ainsi que les meubles et les effets les plus précieux du palais impérial de Rome, qu'on avait déposés au château Saint-Ange.

L'adjudant-général napolitain Amati, et ensuite MM. l'ordonnateur Fornier Montcazals et l'adjudant-général Carafa de Noja, furent envoyés près du général Lasalcette, afin qu'il put conclure une convention particulière sur les mêmes bases que celle du château Saint-Ange, mais seulement pour les articles relatifs qui pouvaient concerner la place qu'il commandait, et spécialement pour la remise du fort de Civita-Vecchia aux troupes napolitaines (1).

Le général Miollis fut parfaitement secondé dans les mesures de défense qu'il prit relativement au château Saint-Ange, par MM. le général de brigade Simon, commandant supérieur ; le colonel Siry, adjoint à l'état-major général ; le colonel Meyer, commandant le 2e régiment étranger ; Fornier Montcazals, commissaire ordonnateur ; Maillefer, chef de bataillon, commandant d'armes ; Boulade et Dumoulin, capitaines adjoints à l'état-major général ; Barbaux, capitaine commandant l'artillerie, et Olivier, lieutenant commandant l'arme du génie.

Au surplus, tout le monde fit son devoir, ainsi que le prouve la pièce authentique transcrite ci-après :

30e DIVISION MILITAIRE.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Ordre du jour de la garnison.

Château Saint-Ange, le 9 mars 1814.

La garnison du château Saint-Ange évacuera cette place

(1) Ce fort, qui n'est qu'un mauvais *réduit*, se trouve près de la mer, vers le centre de la ville, et ne peut avoir de but d'utilité secondaire que celui de défendre le port et de tenir en respect les forçats renfermés dans le bagne.



demain, 10 du courant, à la pointe du jour, pour la remettre aux troupes napolitaines, ensuite de la convention signée à Lucques, le 24 février, entre S. Ex. le duc d'Otrante, chargé de cette négociation par S. M. l'Empereur et Roi, et le lieutenant général Lecchi, muni des pouvoirs de S. M. le roi de Naples.

La garnison a donné, pendant le blocus du château Saint-Ange, des preuves constantes de son zèle et de son dévouement, qui lui assignaient une destinée glorieuse si les armes eussent dû décider de son sort; une égale émulation a animé les états-majors, l'artillerie, le génie, l'infanterie et l'administration militaire.

M. le chevalier Meyer, colonel du 2e régiment étranger, aura le commandement des troupes, pendant leur marche depuis Rome jusqu'à Civita-Vecchia,

Le comte de l'Empire,
Lieutenant du gouverneur général,
signé : MIOLLIS,

Pour copie conforme :
Le chef de l'état-major par intérim,
J. P. BELLAIRE.

Le général Lasalcette a signalé particulièrement le zèle et l'activité qu'ont montré pendant le blocus de Civita-Vecchia MM. le colonel Gallo, commandant d'armes ; le major Barré, commandant le dépôt du 14e régiment d'infanterie légère ; le chef de bataillon Lesecq, directeur des fortifications ; le capitaine de frégate Serval, chef militaire de la marine ; le capitaine Mery, commandant l'artillerie, et le commissaire de marine Stamaty.

D'après les insinuations des Napolitains et les promesses de tout genre qu'ils ne cessaient de faire aux soldats étrangers et aux conscrits italiens qui se trouvaient dans les deux garnisons, la plupart de ces individus désertèrent, soit pen-

dant le blocus de ces places, soit postérieurement à leur reddition. Le reste des troupes françaises, composé en grande partie de sous-officiers et d'anciens soldats estropiés ou infirmes, ne cessa de donner des preuves de résignation et de dévouement pour les intérêts de la mère-patrie.

Le général de la Vauguyon rendit constamment et avec bonne grâce, à ses compatriotes, tous les services qui dépendaient de lui. Nous n'eûmes aussi qu'à nous louer du prince Pignatelli-Cerchiara ; mais il n'en fut pas de même de M. Maghella qui ne laissa échapper aucune occasion de persécuter les Français. Cette lâche conduite fut imitée par M. Zuccari que Joachim nomma son consul général à Rome, sans doute pour le récompenser de ses intrigues et de ses perfidies.

Les Napolitains n'ayant pu réunir à Civita-Vecchia les bâtiments nécessaires pour le transport des troupes françaises, elles furent dirigées sur Viterbe, à l'exception du dépôt du 2e régiment étranger qu'on embarqua pour Marseille avec les bagages de la division. Le général Miollis et son état-major, qui étaient restés à Rome, joignirent les deux garnisons à Viterbe. Ces troupes se rendirent ensuite, d'après des arrangements ultérieurs (que rendaient indispensables les opérations des alliés vers la rivière de Gênes), par Sienne, Florence, Bologne, Reggio et Guastalla, à l'armée du prince vice-roi, qu'elles trouvèrent à Borgoforte et dont elles suivirent les mouvements jusques à leur rentrée en France.

Description du château Saint-Ange.

Le château Saint-Ange, situé au nord-ouest de Rome, entre la cité Léonine et les jardins de *Ripetta* qui bordent le Tibre, est la seule forteresse que renferme l'ancienne capitale des Césars.

Ce château consiste principalement dans les restes du

mausolée d'Adrien, dont le massif, qu'on appelle *Il Maschio* (1), forme une tour circulaire, très élevée, revêtue d'énormes blocs de pierre et autour delaquelle on a établi deux enceintes défensives qui diffèrent l'une de l'autre par leur tracé, leur relief et leur genre de construction.

La première enceinte, c'est-à-dire celle qui par son relief est la plus rapprochée du sol, est la plus vaste et, d'après son tracé et le mode de sa construction, semble être plus moderne que la seconde enceinte ; elle a un chemin-couvert sans traverses et forme une espèce de pentagone qui est entouré moitié par la ville ou par le Tibre (à l'ouest et au sud), et moitié par la campagne (à l'est et au nord).

Les trois bastions extérieurs, dirigés principalement de ce dernier côté, sont réguliers, spacieux et à orillons (2).

Les deux bastions intérieurs, situés près du fleuve, présentent des défectuosités assez graves sous le rapport défensif, en ce que les flancs sont presque tous taillés à angles droits, et que les faces qui bordent le Tibre, étant plus ou moins échancrées, ne peuvent se flanquer convenablement l'une par l'autre ni porter des feux d'écharpe sur le fleuve et par conséquent sur la ville. La face méridionale du bastion de gauche (celui qui se trouve vis-à-vis du théâtre de *Tor di None*) est même privée de toute défense secondaire ; de sorte qu'elle peut être facilement franchie par escalade.

Le bastion de droite, qui porte le nom de *San-Spirito*, est

---

(1) Ce nom signifie *le Mâle*. Il provient, sans doute, de ce que ce massif, ayant été l'origine et le point d'appui des autres ouvrages du château, les a, pour ainsi dire, engendrés. Ce même massif était anciennement entouré de colonnes de granit, des plus fortes dimensions et dont la plus grande partie ont servi à décorer l'intérieur de la basilique de Saint-Paul.

(2) Le général Miollis fit élever des cavaliers dans ces bastions pendant le blocus du château par les troupes napolitaines.

le plus petit et le plus irrégulier des bastions intérieurs. Cet ouvrage pèche, d'ailleurs, par son peu de relief et parce qu'une de ses faces a ses fondements sur le quai par lequel on se rend du pont Saint-Ange à la cité Léonine. Il existe en avant du même bastion, sur les bords du Tibre, une ancienne pièce de fortification revêtue de maçonnerie, fermée de toutes parts, à peu près inutile par sa position, son relief et la bizarrerie de son tracé, et qui paraît être la fraction de la face méridionale de ce bastion, qu'on en a détachée pour former, dans l'intervalle, le quai dont je viens de parler.

A l'exception du front de défense situé sur le Tibre, et d'une partie de celui qui fait face au quartier de la ville appelé *Borgo San-Spirito*, la première enceinte est revêtue, entre le chemin-couvert et le corps de place, de fossés assez larges, mais peu profonds. Les eaux du fleuve, qui sont introduites dans ces fossés et qu'on y retient par le moyen d'une écluse établie près du bastion de gauche du front méridional, n'ayant point de circulation, y forment des marécages dont les exhalaisons produisent, pendant les plus grandes chaleurs, des fièvres dangereuses.

La porte d'entrée du château est placée sur la courtine qui sépare les deux bastions intérieurs. Cette porte est garnie d'un pont-levis et couverte par une espèce de redan, disposé pour recevoir de la petite artillerie et sur lequel se trouvent la barrière et le poste avancé; elle conduit à la cité Léonine et au pont Saint-Ange qui sert de communication directe avec la partie orientale de Rome.

On a établi une poterne sur la courtine qui se trouve entre le bastion central extérieur et le bastion de droite du front septentrional. Cette poterne donne issue sur la campagne.

Il existe aussi une galerie couverte qui va, de la même enceinte, au palais du Vatican, et par laquelle le pape peut, en cas de danger, se retirer au château sans passer par la

cité Léonine. Cette galerie repose sur un mur élevé, percé d'arcades dans plusieurs parties et qui aboutit à la courtine située entre le bastion *San-Spirito* et celui de gauche du front septentrional; elle est coupée par des portes avec pont-levis, afin qu'elle ne puisse pas servir à d'autre usage qu'à la sûreté du souverain, ni devenir nuisible à la forteresse.

La première enceinte est garnie de parapets en terrassements et de terre-pleins sur tout son contour, à l'exception de la courtine riveraine du Tibre, qui est surmontée d'une banquette en maçonnerie, couverte d'un mur crénelé pour le tir du fusil. Cette enceinte présente environ 850 toises de développement, pris du pied des glacis et des bords du fleuve, ce qui forme la circonférence totale des ouvrages du château; elle renferme les casernes et les citernes principales, les magasins de munitions et de vivres les plus importants, et une église.

La seconde enceinte a plus de relief secondaire que la précédente, et présente un carré régulier d'environ 300 pieds de côté. Ce carré est flanqué de tours bastionnées dont le tracé forme les trois-quarts du cercle et qui sont placées aux angles. Cette enceinte est plus rapprochée du front méridional que des bastions extérieurs : l'intervalle qui la sépare de ces derniers ouvrages est occupé par les principaux établissements militaires du château. Les quatre tours bastionnées sont garnies de parapets en maçonnerie et disposées pour recevoir de l'artillerie. Les courtines ne sont couronnées que par des banquettes étroites, de même sans terrassements, et couvertes, contre le dehors, par des murs percés pour les feux de mousqueterie.

Cette enceinte est défendue par des fossés remplis d'eau dans quelques parties seulement; elle renferme quelques magasins pour les munitions et plusieurs bâtiments propres à servir de logement. Ces établissements, peu considérables

à la vérile, sont placés, partie aux angles rentrants des tours, et partie sur le fond de la courtine du Tibre.

L'entrée de la seconde enceinte se trouve derrière la porte principale du château ; elle est défendue par un pont volant et formée par un grand escalier voûté, en pente douce et à larges dégrés peu élevés, qui aboutit au plateau sur lequel repose la tour *del Maschiö*. De petits escaliers ordinaires, établis sur le pourtour intérieur de l'enceinte, conduisent, de ce plateau, aux tours bastionnées et aux courtines.

La tour *del Maschio*, qui forme le *Réduit* et la partie la plus considérable du château sous le rapport du massif des constructions, a 200 pieds de diamètre sur 500 pieds de hauteur totale environ; elle est entourée d'un fossé muré, à sec et peu profond, et se trouve au centre de la seconde enceinte. La partie supérieure de cette tour est appelée *le Donjon*, et se compose d'un plateau dont le milieu et la fraction du contour qui est en face du pont Saint-Ange sont occupés par les prisons d'Etat, le logement du commandant et de ses officiers, les appartements destinés à donner retraite au pape et à sa suite, une chapelle, une petite caserne et quelques magasins peu spacieux. Ce plateau est couronné, sur le reste de sa circonférence, par une espèce de galerie bordée d'un parapet en maçonnerie : ce dernier est construit en arcades basses avec une plate-forme contournante, formant banquette au-dessus, et sous lesquelles on peut placer des canons. Le bas de ce même parapet est garni de larges machicoulis, à l'effet de défendre le pied de la tour qui n'est flanquée par aucun ouvrage.

Le corps de bâtiments où se trouvent les appartements pontificaux et les logements de l'état-major de la forteresse, est surmonté d'une double plate-forme où l'on peut établir des mortiers et sur lequel est placé le mât de pavillon du château. La partie la plus élevée ou plate-forme supérieure

est au-dessus de l'horloge ; elle sert de support à la statue de l'archange saint-Michel, qui est en bronze et d'où le château tire son nom.

On ne peut placer sur la tour *Del Maschio* que de l'artillerie de petit calibre. La porte d'entrée de cette tour est défendue par un pont-levis et se trouve à peu près dans la même direction que celles des deux enceintes extérieures. On se rend de cette porte au plateau principal de la tour par un escalier pareil à celui qui forme l'entrée de la seconde encleinte. Les escaliers qui servent de communication entre la partie habitée du donjon et les plates-formes de la cime, sont étroits et escarpés. Il y a sous cette tour, vers le centre, des souterrains assez profonds et qui paraissent être d'anciennes constructions romaines (1).

---

(1) C'est sur le haut de la tour *del Maschio* que l'on tire chaque année, le jour de Saint-Pierre, le célèbre feu d'artifice appelé *la Girandola*, qui est vraiment une chose curieuse à cause de la grande quantité de fusées dont se compose le bouquet et qu'on fait partir toutes en même temps. Ce bouquet seul employe plus de 3,000 fusées. Cependant le feu d'artifice en entier ne coûte que 800 piastres romaines ou 4,200 francs, en comptant la piastre à cinq francs vingt-cinq centimes.

PRÉCIS DE LA DÉFENSE

DE LA CITADELLE D'ANCONE,

ASSIÉGÉE

PAR LES TROUPES NAPOLITAINES, EN 1814.

L'arrivée des troupes napolitaines dans le département du Métaure, du Musone et du Tronto, formant la 5e division militaire du royaume d'Italie, fut annoncée officiellement, dès le 15 novembre 1813, au général Barbou, commandant cette division.

Le général de division comte Fontanelli, ministre de la guerre du royaume d'Italie, donna aux autorités civiles et militaires les ordres et instructions convenables pour qu'il fût pourvu aux besoins de tout genre de l'armée napolitaine.

Le sénateur comte Dandolo, commissaire extraordinaire du prince vice-roi, et un aide de camp du général Fontanelli furent envoyés au devant du lieutenant-général Ambrosio, pour faire fournir à ses troupes tout ce qui leur était nécessaire et les faire traiter comme des alliés et des amis. On fit aux Napolitains une aussi bonne réception que dans les États-romains, et partout on leur donna des fêtes ; du reste, leur conduite dans cette partie du royaume d'Italie fut égale à celle qu'ils avaient tenue pendant leur séjour dans la 30e division militaire de l'Empire français.

Les premières troupes napolitaines entrèrent à Ancône le 3 décembre. Depuis cette époque, il ne se trouva jamais moins d'un régiment étranger dans la place ; les Napolitains ayant suivi, pour l'exécution de leurs projets d'envahissement, la même tactique qu'à Rome, et ayant eu le même soin d'annoncer, dans les premiers temps, que leur armée devait se porter sur le Pô pour se réunir à celle du prince vice-roi.

Le duc de Feltre écrivit au général Barbou, à l'égard des troupes napolitaines, dans le même sens qu'il avait écrit au général Miollis; c'est-à-dire en lui prescrivant de ne pas leur accorder l'entrée des forteresses et de mettre promptement celles-ci en état de défense.

Le général Barbou ayant pénétré le véritable but des Napolitains, par leur machinations, se mit en mesure de se retirer, aussitôt que les circonstances l'exigeraient, avec la garnison d'Ancône, dans la citadelle de cette place qui était la seule forteresse de la division susceptible de quelque défense, si elle eût été en bon état et que ses casernes eussent eu plus de capacité; mais on n'y trouvait que de vieilles et petites mâsures, et des murailles presque démantelées. Le général Barbou fit faire à la citadelle les réparations les plus urgentes et s'occupa d'y réunir le plus de vivres possible ; mais il éprouva beaucoup de difficultés à cet égard, parce que les Napolitains intriguaient sourdement dans le pays et paralysaient les mesures prises par les autorités locales, en agissant, par des insinuations mensongères, sur l'esprit des habitants. Les Napolitains tentèrent en même temps de s'emparer de la citadelle par surprise : à cet effet, ils demandèrent d'abord à s'établir dans les casernes dites *du Casone* et *de' Zoccolanti* (1), les plus voisines de cette forteresse, et

(1) *Il casone* signifie : la grande maison, et *i Zoccolanti*, les récollets ; c'était un ancien couvent.

ensuite à faire faire l'exercice à leurs troupes sur l'esplanade de la citadelle (espace de fort peu d'étendue), à Capo di monte, où ils ne pouvaient, d'ailleurs, arriver qu'après avoir traversé la ville et gravi une des principales hauteurs qui la dominent; on doit bien penser que ces demandes n'eurent pas de suite.

Le 13 janvier 1814, les Napolitains, alors commandés par le maréchal de camp Macdonald (1), s'étant renforcés dans la place, où ils venaient de mettre six bataillons et de l'artillerie, le général Barbou forma un conseil de défense composé de MM. le colonel Ferrant, commandant d'armes d'Ancône; le colonel Gabriel, commandant les chasseurs d'Orient; le major Mauric, commandant le dépôt du 53e régiment d'infanterie de ligne français; le major Barbieri, commandant le dépôt du 2e régiment de ligne italien, le major Marogna, commandant le dépôt du 4e régiment de ligne de la même nation; le colonel Cuc, directeur d'artillerie; le chef de bataillon Gouville, directeur des fortifications, et Psalidi, commissaire des guerres, faisant fonctions d'ordonnateur.

Ce conseil prit d'abord connaisance d'une lettre du prince vice-roi, en date du 8 janvier, qui ordonnait au général Barbou de se mettre en état de défense contre les Napolitains, et reconnut ensuite, par l'exposé que fit ce général, de la situation de la place d'Ancône, que les troupes nationales qui se trouvaient dans cette place renfermaient plus de 700 conscrits du département du Métaure, sans armes, encore couverts de leurs vêtements de paysans et n'ayant reçu aucune instruction militaire; que le restant des dépôts des 2e et 4e régiments de ligne italiens ne présentait pas plus de 600 hommes propres à combattre pour la première fois; que ces dépôts renfermaient, en outre, plus de 150 hommes désignés

(1) La division du général Ambrosio aviat filé sur Bologne.

pour la réforme par suite de blessures ou d'infirmités; que le bataillon de chasseurs d'Orient était composé seulement de 60 hommes, et que le dépôt du 53e régiment de ligne français n'offrait presque que des conscrits dont la plupart ne savaient même pas faire l'exercice.

Dans cet état de choses, le conseil jugeant de l'impossibilité de se maintenir dans une place occupée par des troupes étrangères plus que suspectes et deux fois plus nombreuses que la garnison, proposa à l'unanimité les dispositions suivantes, auxquelles le général Barbou donna son approbation; savoir :

1° Qu'au fort des Capucins, le seul point qui domine la citadelle et dont la caserne voisine était occupée par les troupes napolitaines, on ferait monter deux compagnies commandées par le chef de bataillon Aragli, pour conserver autant que possible ce poste important; qu'en cas d'attaque en force supérieure, cet officier, après avoir encloué ses canons et détruit ses munitions, devrait se retirer avec sa troupe par la poterne qui conduit hors de la place, et se replier sur la poterne du camp retranché de la citadelle (1);

2° Que les dépôts des 2e et 53e de ligne abandonneraient leur caserne pour se retirer sur la citadelle dont, pour protéger leur retraite, le 4e de ligne et les chasseurs d'Orient occuperaient les avant-postes ;

3° Que tous les postes des portes et de l'intérieur de la place se replieraient sur la citadelle, sous la protection de ses batteries ;

4° Qu'afin d'éviter une surprise de nuit, toutes les troupes se coucheraient habillées, prêtes à prendre les armes, et que les officiers resteraient aux casernes ;

---

(1) Voir, pour les détails des opérations relatives à la défense de la citadelle d'Ancône, la description de cette place, qui se trouve à la suite de ce précis.



5° Que l'état-major et les chefs des diverses administrations se rendraient à la citadelle à la première alerte;

6° Enfin, que toutes les mesures nécessaires seraient prises pour la conservation et la défense énergique de cette forteresse, afin que, chacun en ce qui le concernait, pût répondre à la confiance de l'Empereur et du prince vice-roi, et faire son devoir en bon et loyal militaire, ou fidèle et dévoué administrateur.

Le général Barbou, craignant quelque acte de violence sur sa personne, se rendit le soir du même jour à la citadelle où il passa la nuit avec son état-major. Cependant cette nuit fut tranquille ; les Napolitains s'étant bornés à consigner leurs troupes dans leurs quartiers, ainsi que le général Barbou l'avait fait pour la garnison.

La journée et la nuit du 14 se passèrent de même. Le général Macdonald, ayant provoqué une conférence et désirant avoir une garantie pour l'exécution des projets qui commençaient à se dévoiler, il fut convenu, par l'entremise du sénateur comte Dandolo et du baron Gaspari, préfet du département du Métaure, que dans le cas probable d'une déclaration de guerre de la part de l'Empereur Napoléon ou du roi de Naples, les hostilités ne commenceraient que vingt-quatre heures après qu'on se serait mutuellement averti.

Le 15 au matin, le général Barbou rentra dans la place et s'aboucha avec le général Macdonald, qui l'avait prévenu dans cette démarche. Ces généraux ratifièrent les conditions arrêtées verbalement la veille par MM. Dandolo et Gaspari.

Dans cette journée, le général Barbou écrivit au major Sanchini, commandant le département du Musone, afin que dans le cas où il apprendrait que la garnison d'Ancône aurait dû se replier sur le camp retranché et la citadelle de cette place, il fît rentrer à Macerata tous les détachements employés à la poursuite des brigands. Cet officier devait ensuite réunir à ses troupes la gendarmerie, les préposés des

douanes et les canonniers gardes-côtes de bonne volonté, et concerter ses mouvements avec le chef de bataillon Gobert, commandant le département du Tronto, qui recevait des instructions conformes, afin de marcher ensemble sur Ancône et de tâcher de se joindre à la garnison qui ferait son possible pour favoriser leur approche du côté du camp retranché : s'ils ne pouvaient pénétrer jusqu'à Ancône, ils devaient se replier sur Lorette où ils tiendraient autant que leurs moyens le leur permettraient, et d'où ils donneraient de leurs nouvelles au général. Le commandant Gobert devait, d'ailleurs, emmener les bouches à feu qui se trouvaient à Grotte a Mare et à Porto di Fermo, ou bien les enclouer et détruire leurs munitions, s'il ne pouvait les transporter. Les préfets du Musone et du Tronto devaient être prévenus de ces mouvements, afin qu'ils pussent se joindre à la colonne s'ils le jugeaient convenable.

Le 16, à 5 heures du soir, le général Macdonald se rendit chez le général Barbou pour lui donner l'avis dont on était convenu, et peu d'instants après lui envoya la lettre suivante, à laquelle il fut répondu de la manière la plus négative :

Ancône, le 16 janvier 1814.

Monsieur le général,

Le roi, mon maître, m'ordonne de vous dire ce qui suit :
« Faites connaître au général Barbou, qu'ayant besoin de
« porter votre brigade sur la ligne d'opérations, il est in-
« dispensable que je fasse occuper Ancône pour maintenir
« mes communications avec mes États, et faire de cette
« place mes dépôts d'artillerie et de munitions. »

Je vous prie, en conséquence, de me dire si vous consentez à me faire cette remise.

Signé : J. Macdonald.

Le général napolitain, en répondant la nuit suivante au général Barbou, lui annonça que ses instructions lui pres-

crivant de s'emparer de la citadelle de bon gré ou de force, il se mettrait en mesure de les exécuter le lendemain à cinq heures du soir; que cependant, pour épargner aux habitants d'Ancône les malheurs qui suivent un siége, il lui proposait de remplir, chacun de son côté, les conditions suivantes :

1° Il s'engageait à ne point attaquer la citadelle du côté de la ville; c'est-à-dire de l'espace enfermé entre les deux enceintes dont l'une se dirige de la citadelle vers la porte de France, et l'autre descendant de cette forteresse ou de son camp retranché, par les portes Calamo et Farina, enveloppe les hauteurs des Capucins;

2° Quant à la garnison, elle ne devait rien entreprendre du côté de la ville et du port, ni bombarder aucun point de l'espace renfermé entre les deux enceintes indiquées dans le paragraphe précédent;

3° Les habitants seraient libres de communiquer avec l'extérieur par la porte de France.

La réponse du général Barbou à cette lettre ne contenait à peu près qu'une protestation formelle contre l'occupation d'Ancône par les troupes napolitaines et la sommation qui lui était faite de leur livrer la citadelle. Il annonçait, d'ailleurs, au général Macdonald, que les hostilités pourraient commencer le 17 janvier à cinq heures du soir (1).

Dès ce moment, les dernières dispositions furent prises pour concentrer les troupes dans la citadelle, le camp retranché et la lunette Saint-Étienne. Le général Barbou crut

(1) Comme toutes les lettres des généraux français et napolitains ayant trait à la défense de la citadelle d'Ancône ne sont pas susceptibles d'analyse et que, d'ailleurs, plusieurs de ces lettres forment des documents historiques, je donnerai le texte de celles-ci, en entier, à la fin de ce précis.



devoir faire occuper aussi ce dernier ouvrage, pour faire diversion aux forces de l'ennemi et le contraindre à se développer sur une ligne plus étendue.

Le 17 au soir, toutes les troupes en état de combattre, les états-majors et les administrations furent réunis à la citadelle ou dans ses dépendances. Les deux compagnies qui se trouvaient au fort des Capucins durent aussi se replier sur le camp retranché, après que le chef de bataillon Aragli eut rempli ses instructions; car elles n'auraient pu empêcher les Napolitains de s'emparer de ce fort, attendu qu'ils occupaient la caserne défensive qui ferme la gorge de cet ancien bastion (1).

Dans la même soirée, le *podestà* ou maire, les *savi* ou adjoints municipaux, les chefs du clergé et les notables d'Ancône se rendirent à la citadelle et présentèrent au général Barbou, tant par écrit que de vive voix, leurs supplications pour que la ville fût épargnée dans la lutte qui allait s'ouvrir. Le général, tout en leur témoignant le vif intérêt qu'il portait aux habitants et dont ils ne pouvaient douter puisqu'ils le connaissaient depuis longtemps, leur déclara qu'il ferait tout son possible pour n'attirer aucun malheur sur la ville; mais que ce serait la marche que suivrait l'ennemi dans ses attaques, qui règlerait la défense de la citadelle.

Dans la nuit du 17 au 18, les Napolitains fermèrent toutes

---

(1) Voir la description de la place d'Ancône.

Le peu de capacité des casernes de la ville, déjà insuffisantes pour la garnison, mit le général Barbou dans la nécessité de loger une partie des troupes napolitaines dans l'ancien couvent des Capucins qui forme la caserne dont il est question et d'où il ne fut plus possible de faire sortir ces *dignes alliés*, à cause des avantages que leur offrait cette position, soit pour s'y retrancher, soit pour se mettre en possession du fort qui la couronne.

les avenues qui de la ville conduisaient à la citadelle, et y placèrent des postes.

Cette même nuit et le lendemain, des détachements de travailleurs de la citadelle furent employés à former des tranchées en arrière des parapets, qui, pour la plupart, étaient dégradés au point qu'ils laissaient le soldat à découvert jusqu'aux genoux. Les mesures nécessaires furent prises pour loger la garnison le moins mal possible; tout le monde ayant passé la première nuit au bivouac. Le général fit établir des baraques au camp retranché, pour suppléer à l'insuffisance des casernes.

Il est à observer que les conscrits qui n'étaient ni armés ni habillés ni instruits, et tous les hommes susceptibles de réforme pour blessures ou infirmités, furent laissés en ville, attendu que leur présence à la citadelle ne pouvait que nuire à la garnison. Les postes de l'intérieur de la place et des portes avaient été cédés aux Napolitains dès qu'ils s'y étaient présentés en force ; ceux du port et des établissements maritimes avaient été occupés, également le 17, par les troupes de la marine, qui avaient reçu l'ordre de les remettre de même aux Napolitains. Les hommes fournis par les bâtiments de l'État devaient se retirer à leurs bords respectifs.

Les divers commandements de la citadelle et de ses ouvrages extérieurs, la répartition des troupes entre les différents postes et le placement de tout le monde en cas d'alarme, d'attaque ou de bombardement, furent réglés, dès le 17 janvier, par un ordre du jour dont voici les principales dispositions qui feront, d'ailleurs, connaître la composition de la garnison.

Le colonel Ferrant, commandant d'armes d'Ancône, et son état-major, étaient spécialement chargés de la garde et de la surveillance du camp retranché et du *réduit* de cet ouvrage.

Le chef de bataillon Pflugbeil devait remplir les fonctions de commandant d'armes de la citadelle (1).

Le chef de bataillon adjoint Duplan était chef d'état-major de la division.

RÉPARTITION DES TROUPES.

A la citadelle.

Le 4ᵉ régiment de ligne,
La compagnie de mineurs,
Une compagnie d'artillerie de ligne,

Les canonniers de la marine, Les canonniers gardes-côtes.	Ils devaient, d'ailleurs, servir à compléter les batteries des ouvrages extérieurs ci-dessous désignés.

Au camp retranché et son réduit.

Le 53ᵉ régiment de ligne,	Le *réduit* et la droite du camp retranché ; c'est-à-dire la partie la plus élevée et la plus rapprochée de la lunette Saint-Etienne.
Le 2ᵉ régiment de ligne.	La gauche du camp retranché, c'est-à-dire la partie où se trouvent le magasin à poudre et la porte particulière située vers les *Zoccolanti*.

(1) Cet officier venait d'arriver de Macerata où il était commandant d'armes.

Une demi-compagnie d'artillerie de ligne.	Distribuée entre les batteries du *réduit* et celles du camp retranché.

Lunette Saint-Etienne.

Les chasseurs d'Orient.
50 hommes du 2e régiment de ligne.
Une demi-compagnie d'artillerie de ligne (1).

On se rappellera qu'il ne s'agit ici que des dépôts des régiments d'infanterie de ligne sus mentionnés, et qu'à l'exception du 53e régiment, toute la garnison se composait de troupes italiennes.

La garnison ne s'élevait, d'ailleurs, au 17 janvier, qu'à 1587 hommes, dont 85 officiers.

Le 18, le général fit la reconnaissance de tous les postes, et donna à chaque commandant les instructions convenables. L'eau des citernes fut mesurée, et l'on reconnut qu'elles contenaient en ce moment ; savoir : celle du camp retranché 468,000 litres, et celle placée sous le cavalier 134,000 litres : en tout 602,000 litres d'eau passablement bonne ; ce qui aurait suffi à la garnison pour plus de six mois, sauf le cas d'incendie. Quant à la grande citerne de la citadelle et à celle qui se trouve près du four, leurs puisards n'étaient pas même remplis.

Dans la nuit du 18 au 19, quarante-quatre hommes du 4e régiment de ligne, tous anciens soldats et sortis par le camp retranché, s'étant répandus dans la campagne, furent pris par les Napolitains, qui, les trouvant sans armes, s'en emparèrent facilement. Dans la même nuit, l'adjudant de

(1) Les deux compagnies d'artillerie de ligne italienne étaient celles qui portaient les nos 17 et 18.

place Marangoni fut chargé de se rendre à Macerata et à Fermo, pour renouveler verbalement les instructions données, le 15, aux officiers supérieurs commandant les départements du Musone et du Tronto, et leur notifier, de la part du général Barbou, l'ordre de se porter avec leurs troupes sur le camp retranché de la citadelle, par les chemins et au moyen des signaux de reconnaissance qu'on leur indiquait; mais cela seulement dans le cas où ils auraient pu amener avec eux des farines ou des grains, et des bestiaux : autrement, ils devaient prendre le meilleur parti que les circonstances et leur expérience leur suggéreraient (1).

On eut des motifs pour soupçonner que l'ennemi, profitant d'un égout dont l'issue se trouvait vers Capo di Monte, faisait miner un ancien conduit de galerie, à moitié obstrué par des décombres, qui débouchait sous la citadelle et était par conséquent susceptible de compromettre la sûreté de cette forteresse, où les Napolitains auraient pu s'introduire, soit par une brèche que la mine aurait ouverte, soit en se glissant par l'égout qui servait de canal aux latrines de la citadelle.

Le 19 au matin, les mesures convenables furent prises pour s'assurer de la vérité du fait : d'abord le général Barbou écrivit à ce sujet, et sur d'autres points, au général Macdonald, qui lui répondit en partie, en lui envoyant une lettre du général Aymé, chef de l'état-major général napolitain (*Voir les Pièces*, nos 1, 2 et 3); ensuite le général chargea le capitaine Ferrari, commandant les mineurs, de vérifier lui-même la situation de cette galerie et des rameaux qui, partant de la citadelle, allaient joindre la caserne du Casone et

(1) Quoique M. Marangoni se fût déguisé pour remplir plus facilement sa mission, il fut arrêté à peu de distance de la place par une patrouille ennemie qui le fit prisonnier.

dégorger au-dessous de Capo di Monte. Cet officier remplit parfaitement cette mission pénible et dangereuse ; il pénétra dans toutes ces galeries abandonnées depuis plus d'un siècle, les visita et en boucha exactement tous les passages, en y établissant des fourneaux de mine sur tous les points où l'on pouvait se trouver en contact avec l'ennemi. Enfin, le capitaine Ferrari rassura entièrement le général Barbou sur le sort de la citadelle, en ce qui concernait une attaque souterraine (1).

Un ordre du général régla, le même jour, le mode des distributions de vivres et de combustibles, d'après la nature et la quantité des approvisionnements. La garnison avait peu de vivres, et beaucoup plus de blé en grain, de biscuit et de viande salée, que de farine et de viande fraîche.

Le 20, à huit heures du matin, un parlementaire se présenta aux avant-postes de la citadelle, avec une lettre du général Macdonald, encore relative aux conditions de l'attaque et de la défense de cette forteresse, et à laquelle le général Barbou répondit de suite (*Voir les Pièces*, n[os] 4 et 5).

Dans cette journée, l'artillerie changea la direction de plusieurs pièces qui battaient sur la campagne et qu'il était nécessaire d'opposer aux batteries du fort des Capucins et du mont Gardetto. Le génie continua ses travaux souterrains, pour perfectionner la clôture des galeries qui aboutissaient à la caserne du Casone.

L'ennemi augmenta aussi ses batteries ; on en découvrit alors une au fort des Capucins, une au mont Gardetto et une au bas de la montagne de la Scrima. On remarqua également que les Napolitains avaient étendu leurs postes dans

---

(1) Cet officier avait exécuté une opération délicate et à peu près du même genre au fort des Capucins peu de jours avant la retraite de la garnison sur la citadelle.

la campagne, en occupant les principaux débouchés qui conduisaient au camp retranché, afin d'empêcher l'arrivage des subsistances dans la citadelle et de prévenir une sortie de la garnison.

Le 21, un parlementaire apporta au général Barbou une lettre du général Macdonald, qui traitait encore des conditions d'attaque et de défense, et à laquelle était jointe celle que le général Aymé écrivait au général français pour l'engager à remettre la citadelle aux troupes napolitaines (*Voir ces deux Lettres et la Réponse du général Barbou au général Aymé, sous les nos 6, 7 et 8*).

Cette journée fut employée au perfectionnement des travaux de l'artillerie et du génie. On augmenta le nombre des bouches à feu dirigées sur le fort des Capucins.

Voici l'état des batteries ennemies au 21 janvier.

Au fort des capucins, deux batteries.	8 canons. 4 mortiers.
Au mont Gardetto, trois batteries.	7 canons. 2 obusiers. 2 mortiers.

Sur la montagne de la Scrima, une batterie de 4 canons.

Sur la montagne dite *des Grâces* (1), une batterie de 6 canons.

Aux Arches, espèce de faubourg situé sur la grande route, en avant de la porte de France, une batterie de 2 mortiers.

D'après un ordre du général Macdonald, les habitants d'Ancône qui avaient des propriétés autour de la citadelle, dûrent faire entrer en ville leurs denrées et leurs effets. Cette mesure avait pour but d'enlever à la garnison française les ressources qui pouvaient se trouver dans ces habitations.

---

(1) Ainsi nommée parce qu'il s'y trouve une chapelle dédiée à la Vierge ou *Madonna delle Grazie*.

On aperçut, vers le soir, sur les hauteurs de Posatore (1), un régiment de trois bataillons, qui semblait avoir été dirigé sur ce point pour compléter le blocus (2).

Le 22, les travaux souterrains furent continués. L'artillerie mit plusieurs canons en batterie et poussa ses épaulements avec activité.

C'est à cette époque que la désertion se manifesta le plus parmi la garnison, par suite des manœuvres des Napolitains, qui avaient trouvé le moyen d'entretenir des intelligences dans la citadelle. Cette désertion fut telle, surtout dans le 2e régiment de ligne, que des postes de plus de quarante hommes, commandés par des sergents, franchirent les remparts du camp retranché, en démolissant les parties de murs nouvellement construites pour prévenir l'évasion des conscrits. Le général Barbou, voulant mettre un terme à ces désordres, ordonna que le poste du magasin à poudre du camp retranché, qui jusqu'alors avait été occupé par le 2e régiment de ligne, serait confié dorénavant à un détachement fourni moitié par les mineurs et moitié par les canonniers de ligne. Pour donner plus de force à ces mesures, on fit même feu sur les déserteurs, dont quelques-uns furent blessés.

Le 23 au matin, un brick parlementaire anglais mouilla dans la rade d'Ancône; il portait le général de division Gauthier, son état-major et quelques troupes qui avaient été faites prisonnières aux bouches de Cattaro et devaient rentrer en

---

(1) Ce village se trouve entre la montagne de la Serima et Montagnola.

(2) On apprit, quelques jours après, que ces troupes fesaient partie de la brigade commandée par le maréchal de camp d'Aquino, qui se rendait dans les départements du Musone et du Tronto pour en prendre possession au nom de Joachim.



France (1). D'autres transports devaient suivre avec le reste des garnisons de ces forts. Comme le général Barbou ne pouvait communiquer avec ses compatriotes ni leur fournir ce dont ils pouvaient avoir besoin, il dut se borner à les recommander aux soins du général Macdonald et du consul de France Meuron, qu'il croyait se trouver encore à Ancône (2).

La nuit du 23 au 24 fut des plus mauvaises, sous le rapport du temps, et favorisa l'évasion d'un grand nombre de déserteurs italiens.

La journée du 24 fut également très pluvieuse et s'opposa, d'après la nature glaiseuse et la pente du terrain, à la continuation des travaux militaires, tant d'une part que d'autre.

Le 25, le brick parlementaire anglais mit à la voile pour Venise. Les officiers de ce brick, qui étaient venus à terre, avaient été, comme on doit le penser, bien fêtés par les Napolitains.

Dans la matinée, l'ennemi substitua des chevaux de frise aux ballots de laine ou de coton qui barraient les rues ayant issue sur la citadelle. Les Napolitains continuèrent leurs travaux; ils établirent des chemins-couverts ou tranchées pour communiquer sans danger du fort des Capucins au mont Gardetto et se rendre de là dans la campagne en prolongeant les glacis de ce dernier ouvrage. Ils ouvrirent aussi quelques embrasures aux batteries de la Scrima et des Grâces.

---

(1) La place de Cattaro avait capitulé le 6 décembre et s'était rendue aux forces navales britanniques.

(2) Le général Barbou saisit cette occasion pour remercier le général Macdonald de quelques raffraîchissements que celui-ci lui avait envoyés, en lui disant qu'il les acceptait; mais qu'il le priait de ne point les renouveler, attendu qu'il lui serait pénible d'avoir à refuser des dons qui, dans toute autre circonstance, auraient pour lui beaucoup de prix.

Le soir, il y eut dans la ville une alerte causée par l'appréhension que l'ennemi avait d'une sortie de la garnison de la citadelle. On entendit beaucoup de tumulte et même quelques coups de fusil. Le pont-levis de la porte Farina fut levé; mais, peu de temps après, le silence se rétablit (1).

Le 26, on s'aperçut que l'ennemi avait reçu des renforts et resserré le blocus. Il plaça des postes sur le mont Galeazzo en avant de la lunette Saint-Etienne. Dans l'après-midi, des ingénieurs exécutèrent des tracés sur le terrain. On présumait d'autant plus que les Napolitains feraient pendant la nuit des travaux, tant sur ce point qu'au mont Marino, qu'on avait vu, le soir, un fort bataillon filer de la montagne des Grâces vers *Piè della Croce* (2).

Dans cette journée, l'artillerie et le génie avaient perfectionné les épaulements des batteries et des parapets, et établi des blindages pour mettre la garnison à l'abri de la bombe. L'arrivée du roi de Naples à Ancône fut publiée dans la ville à son de trompe, comme devant être très prochaine..

Le 27, le génie et l'artillerie continuèrent leurs travaux; ceux qu'on pensait que l'ennemi exécuterait au mont Galeazzo et au mont Marino, n'eurent pas lieu. Comme les travaux que les Napolitains paraissaient vouloir faire près de la première de ces hauteurs auraient été très rapprochés de la lunette Saint-Etienne; le général Barbou avait projeté de les laisser commencer et de faire une sortie, à l'effet de

---

(1) Les Napolitains eurent une pareille alerte à Rome, la première fois que, pendant le blocus, le général Miollis, pour exercer la garnison, fit tirer à la butte et à la cible dans les fossés du château Saint-Ange, où il avait fait établir une espèce de polygone.

(2) *Piè della Croce*, pied de la croix. C'est à cette espèce de hameau, situé vers la mer, que commencent les hauteurs qui conduisent au mont *Comero* ou d'Ancône.



les détruire, dès qu'on les jugerait assez avancés pour qu'ils pussent nuire à la citadelle.

Dans la même journée, le général Barbou reçut une nouvelle sommation du général Macdonald, qui lui envoyait en même temps la réponse du général Aymé à sa lettre du 21 janvier. Le général françats répondit de suite et toujours négativement au général Macdonald. (*Voir les pièces nos* 9, 10 et 11).

Le 28, il ne se passa rien d'important de part et d'autre. On s'assura que l'ennemi ne construisait aucun retranchement sur les monts Galeazzo et Marino.

Vers le soir, une frégate Anglaise parut dans les eaux d'Ancône. Une barque du port fut envoyée à la rencontre de ce bâtimeut qui, après être resté quelque temps en panne, fit voile vers le sud.

Le 29, les travaux de l'artillerie et du génie furent repris. Le chef de bataillon Gouville, directeur des fortifications, fit construire un moulin à bras, établi sur de grandes dimensions et qui fut d'une utilité réelle; au lieu que les deux moulins portatifs dont la citadelle était pourvue, employaient journellement vingt-quatre hommes sans donner de grands résultats.

On reçut dans la journée la proclamation du général de la Vauguyon qui annonçait la prise de possession des Etats-romains; ceux qui étaient porteurs de cette pièce annonçaient que Joachim avait eu une entrevue avec le général Miollis et qu'il en était résulté la remise du château Saint-Ange aux troupes napolitaines, ce que personne ne crut à la citadelle.

L'approvisionnement en charbon ayant été consumé, il fallut en fabriquer pour les forges de l'artillerie et du génie; le capitaine de mineurs Ferrari fut chargé de cette opération qui eut un plein succès.

Le 30 au matin, l'arrivée du roi de Naples fut annoncée par des salves des batteries de la ville et du port.

Dans l'après-midi, Joachim visita les ouvrages du mont Gardetto et, au même instant, envoya en parlementaire le général Millet, l'un de ses capitaines des gardes, afin de tenter tous les moyens de persuasion qu'il jugeait les plus propres à faire tomber la citadelle en son pouvoir. Le général napolitain dépeignit la situation de la France sous l'aspect le plus sinistre; la disant déjà envahie sur tous les points par les armées ennemies, et promettant, au nom de son maître, les plus grands avantages pour les troupes des deux nations qui composaient la garnison. Une négative absolue fut la réponse faite au général Millet.

Le conseil de défense fut immédiatement convoqué pour prendre connaissance de tout ce qui avait été dit dans cette entrevue. Les membres de ce conseil donnèrent tous leur adhésion aux sentiments que le général avait manifestés à l'envoyé de Joachim.

Le 31 au matin, le même parlementaire se présenta à la citadelle et remit au général Barbou une lettre dont voici l'analyse :

Par cette lettre, le général Millet annonçait au général Barbou, de la part du roi, que s'il voulait consentir à évacuer la citadelle, il lui serait permis de se retirer avec armes, bagages et tout ce qu'il désirerait emporter ; mais que s'il refusait, on ne pourrait bientôt plus lui accorder des conditions aussi favorables, à cause des engagements que le roi aurait alors pris avec les puissances coalisées. Il proposait ensuite de conclure un armistice d'une durée proportionnée au temps qu'il serait nécessaire pour que le général français put être secouru ; que si au bout de ce temps aucun secours n'était arrivé, le roi de Naples s'engageait à accorder à la garnison les mêmes avantages que ci-dessus. Le général Millet ajoutait qu'un semblable armistice avait été

conclu avec le commandant du fort de Civita Castellana (1) et que le roi en fixerait, pour la citadelle d'Ancône, la durée à quinze jours, ce qui était le temps calculé sur les probabilités que l'on pouvait admettre. Ce parlementaire répéta, d'ailleurs, au général Barbou, mais toujours bien inutilement, ce qu'il lui avait dit la veille, tant sur la position critique où se trouvait l'empereur Napoléon, que sur les avantages que le roi de Naples promettait à la garnison.

Aussitôt après le départ du général Millet, le conseil de défense fut convoqué et reçut communication des dernières propositions faites au nom de Joachim. Le général Barbou, après avoir recueilli les avis des membres de ce conseil, fit connaître au général Millet qu'il ne pouvait rien conclure sans l'approbation du vice-roi d'Italie; qu'en conséquence il réitérait sa proposition d'envoyer un officier auprès de ce prince pour prendre ses ordres, et demandait que, pendant l'absence de cet officier et jusqu'à son retour, les vivres de campagne fussent fournis par l'administration napolitaine à la garnison de la citadelle.

Cette lettre fut portée par le capitaine Fourn, aide de camp du général Barbou, qui se rendit au mont Gardetto, où Joachim se trouvait alors. Le roi prit lecture de la lettre et s'entretint long temps avec M. Fourn; mais il ne voulut pas accéder à la demande du général Barbou. Cependant ce général reçut dans la journée une lettre du général Millet (alors en route pour Bologne avec Joachim), qui lui annonçait que le roi consentait à ce qu'il envoyât un officier auprès du vice-roi, sous la condition qu'il y aurait armistice pendant tout le temps de l'absence de cet officier.

---

(1) Le fort de Civita Castellana n'était considéré, comme je l'ai dit précédemment, que comme un simple poste militaire; il ne renfermait, d'ailleurs, qu'une quarantaine d'hommes qui n'avaient que pour dix jours de vivres.

Le général Barbou répondit de suite au général Millet, qu'il acceptait l'armistice proposé ; mais avec la clause spéciale qu'il ne pourrait durer plus de douze jours, temps présumé suffisant pour l'aller et le retour de l'officier qui serait envoyé auprès du vice-roi, et que, dans le cas où des troupes envoyées par S. A. I. viendraient porter des secours à la citadelle, l'armistice cesserait par ce seul fait.

On apprit alors que, dans la soirée de la veille, Joachim avait fait réunir dans la cour de l'ancien palais apostolique toutes les échelles des églises, des bâtiments publics et des maçons de la ville, soit pour tenter d'enlever la citadelle par escalade, soit plutôt pour en donner la crainte à la garnison (1): dix bataillons formaient alors le blocus de cette forteresse.

Dans la nuit du 31 janvier au 1er février, il y eut une alerte parmi les postes ennemis placés vers Capo di Monte. Quelques coups de fusil furent tirés au dehors et parurent avoir été dirigés sur des maraudeurs. Toute la garnison de la citadelle prit les armes, et chacun se rendit à son poste avec la plus grande célérité; ce qui fit voir aux Napolitains que l'on était sur ses gardes.

Le 1er février au matin, le général Barbou reçut du général Millet une lettre sans date et par laquelle il l'informait que le roi acceptait l'armistice aux conditions qu'il avait proposées. Le général se prépara, en conséquence, à expédier son aide de camp avec des dépêches pour le prince vice-roi.

Le 2, le capitaine Fourn partit, accompagné d'un officier napolitain, pour le quartier général du vice-roi, qui se trouvait alors à Mantoue. Toutes les mesures de précaution et

---

(1) Les généraux napolitains chargés du blocus du château Saint-Ange firent à *Borgo san Spirito*, vers la fin de février, les mêmes préparatifs d'attaque relativement à cette forteresse.



de surveillance furent maintenues. Le général Barbou permit seulement à la moitié des hommes qui n'étaient pas de service, de coucher deshabillés.

Pendant tout le temps de l'armistice, il ne se passa rien d'intéressant ni d'une part ni d'autre. L'ennemi se borna au blocus resserré qu'il avait effectué ; mais il continua ses supercheries et ses ruses pour exciter les soldats italiens à la désertion.

Le 10 au matin, le capitaine Fourn rentra à la citadelle: Il était porteur d'une lettre du général de division comte de Vignolle, chef d'état-major du prince vice-roi, et de deux lettres du général Macdonald.

Voici celle du général de Vignolle au général Barbou.

Mantoue, le 5 février 1814.

Mon cher général,

S. A. I. le prince vice-roi a reçu par M. Fourn, votre aide de camp, la dépêche que vous lui avez adressée le 2 de ce mois, ainsi que la copie de la correspondance que vous avez eue avec les généraux napolitains Macdonald, Aymé et Millet, au sujet de la citadelle d'Ancône.

Voici ce que S. A. I. qui a pris connaissance de toutes ces pièces m'ordonne de vous dire sur cet objet important :

Qu'il n'y a pas de probabilité que l'armée d'Italie soit en mesure d'aller secourir la citadelle d'Ancône pour l'époque à laquelle elle aura consommé ses approvisionnements de bouche ; qu'en conséquence, après que vous aurez opposé toute la résistance d'un homme d'honneur comme vous l'êtes, et que les moyens de défense qui sont à votre disposition permettent, vous devez tâcher d'obtenir une capitulation, la plus avantageuse qui puisse vous être accordée dans la situation actuelle des choses en ce qui concerne votre position particulière ; mais que vous devez faire

en sorte que les propositions vous soient faites par le général napolitain.

Signé : Comte DE VIGNOLLE.

Quant au général Macdonald, il demandait au général Barbou : 1° Si l'armistice convenu irait jusqu'au 14 février ; 2° si, cette époque dépassée, l'armistice serait prolongé, ou si l'on serait libre réciproquement de commencer les hostilités ; 3° enfin, si, dans cette dernière hypothèse, on observerait la convention de ne pas attaquer du côté de la ville, ainsi que cela avait été proposé par sa lettre du 19 janvier ?

Il annonçait que les ordres du roi de Naples étaient toujours de permettre la sortie de la garnison de la citadelle avec armes et bagages pour aller joindre l'armée du vice-roi, et proposait d'envoyer à la citadelle un officier supérieur pour traiter de cette capitulation.

Le général Barbou s'empressa de notifier au général Macdonald, que l'armistice qui avait été convenu de part et d'autre ne devant durer que le temps nécessaire pour l'aller et le retour de l'officier envoyé auprès du prince vice-roi, et cet officier venant de rentrer à la citadelle, l'armistice devait cesser avec la journée du 10 ; qu'en conséquence les hostilités pouvaient commencer à son expiration.

Quant à la proposition de ne point attaquer ni tirer du côté de la ville, il s'en référait aux conditions qu'il avait établies par sa lettre du 20 janvier ; c'est-à-dire que la citadelle ne tirerait pas sur sur la ville, si de leur côté les assiégeants ne renonçaient absolument à faire usage des batteries du fort des Capucins et du mont Gardetto. Dans le cas contraire, le général Barbou se réservait tout ses droits de défense.

Le capitaine Fourn ayant apporté la proclamation du prince vice-roi à son armée et aux peuples d'Italie, cette

pièce fut publiée à tous les postes de la garnison (1).

Le 11, le conseil de défense ayant été convoqué, il prit dans cette séance la délibération suivante :

« La situation dans laquelle se trouvent les troupes concentrées dans la citadelle, le camp retranché et la lunette Saint-Etienne, rendant urgent d'aviser aux moyens d'augmenter, s'il est possible, les approvisionnements de bouche, afin d'assurer la défense de ces postes, la nécessité d'effectuer une sortie a été pleinement reconnue par le conseil de défense. »

« En conséquence, il a été convenu que demain, 12 du courant, à l'heure de la diane, toutes les troupes étant sous les armes, ainsi que cela est pratiqué journellement, il sera formé un détachement commandé par M. Mauric, major du 53e régiment de ligne, de 300 hommes d'élite ; savoir : 150 du 53e régiment, 50 des chasseurs d'Orient, commandés par le chef de bataillon Aragli (ils seront remplacés à la lunette Saint-Étienne par la compagnie de mineurs), et 100 des 2e et 4e régiments de ligne italiens, sous les ordres de l'adjudant-major Gariboldi. »

Ce détachement sera divisé en deux colonnes : celle de droite se dirigera sur la route qui de la lunette Saint-Etienne conduit à Piè della Croce ; celle de gauche, après avoir gagné les hauteurs du mont Galeazzo, se prolongera vers le mont Pelago, de manière à dominer et reconnaître tout ce qui viendrait à elle, et à se porter, au besoin, sur ce dernier mont qui commande Piè della Croce. »

« A la rencontre des Napolitains, on répondra à leur *qui*

---

(1) Lorsque le prince Eugène apprit que Joachim s'était porté au mont Gardetto, il dit au capitaine Fourn : « *Pourquoi le général Barbou « n'a-t-il pas saisi cet instant pour envoyer une volée de canons à « ce traître?* »

vive; s'ils s'opposent au passage des colonnes, on les préviendra qu'on a l'ordre de passer outre ; ce qu'on effectuera, autant que possible, de façon que le premier feu vienne de leur part. »

« Si M. le major Mauric juge qu'une trop grande masse de forces ennemies puisse compromettre celles qu'il commande, il se repliera, en ordre, sous la protection de la lunette Saint-Etienne et du camp retranché, en ayant soin de prendre les revers qui abritent des feux du mont Gardetto et du fort des Capucins. »

« Si, au contraire, il croit pouvoir remplir avec succès sa mission, il se portera avec sa troupe en avant, le plus loin qu'il pourra, mais pas au-delà des maisons de Piè della Croce ; son objet principal sera de se procurer des bœufs sur pied, des grains, du vin et du sel qu'il fera charger par tous les moyens que les localités pourront lui fournir (employant à cet effet les paysans et les bêtes de somme qu'il rencontrera) et diriger sur le camp retranché. Pendant sa marche, cet officier tiendra des postes aux débouchés des sentiers qui, venant de la montagne des Grâces et du mont Marino, aboutissent à Piè della Croce.

« Enfin, M. le major Mauric disposera sa troupe de manière à ne pas être coupé de la lunette Saint-Etienne ; ce qui doit être l'objet principal de son attention.

« En faisant faire des perquisitions dans les maisons, on évitera, autant que possible, les actes de violence, en promettant aux paysans qu'on les indemnisera de ce qu'on leur prend ; on leur délivrera même des bons, si l'on en a le temps. On tiendra aussi la main à ce que le soldat ne commette de désordre sous aucun prétexte.

« Pendant la durée de la sortie, le reste de la garnison sera sous les armes à la lunette Saint-Etienne, au camp retranché et à la citadelle. M. le colonel Cuc, directeur de l'artillerie, fera placer les canonniers aux batteries

qui favoriseront le plus les mouvements des deux colonnes.

« Une compagnie de la citadelle descendra au camp retranché pour y remplacer le 53e régiment et le détachement du 2e de ligne italien.

« Les soldats commandés pour la sortie seront sans havre-sac et auront cinquante cartouches par homme; on leur distribuera le biscuit et l'eau-de-vie à cinq heures du matin.

« On observera dans la nuit le plus grand silence sur tous les points, tout en faisant les dispositions nécessaires pour la sortie, afin de surprendre l'ennemi, s'il est possible.

« Si des détachements napolitains se portaient sur les troupes de la garnison pour chercher à leur couper la retraite, on dirigera sur eux l'artillerie de la forteresse, ainsi que sur la batterie ennemie des Grâces, dans le cas où elle chercherait à inquiéter les troupes franco-italiennes.

« Dès que la colonne aura débouché de la lunette Saint-Etienne, le commandant du camp retranché fera sortir par la droite de la caponnière un détachement de cinquante hommes commandé par deux bons officiers qui feront replier les postes ennemis les plus voisins de cette partie de la forteresse, afin d'opérer une diversion en faveur des troupes de la garnison.

« M. l'aide de camp Fourn, connaissant bien les localités, accompagnera M. le major Mauric pendant la durée de la sortie.

« Un commissaire des guerres, les bouviers et autres agents de l'administration suivront la colonne pour se porter dans tous les lieux où l'on présumerait qu'il se trouve des bestiaux, et les faire entrer dans la citadelle.

« Le sieur Bracciadero, garde des forfications, suivra aussi la colonne avec quelques hommes connaissant le ter-

rain, à l'effet d'indiquer à M. le major Mauric la direction des divers sentiers et les points qui peuvent offrir le plus de ressources.

« Il sera, en outre, désigné deux ou trois officiers de santé pour marcher avec la colonne et qui seront dirigés par le commissaire des guerres. »

Le 12, à cinq heures du matin, la sortie eut lieu sur Piè-della Croce et le mont Pelago, tandis qu'une diversion s'opérait sur la droite du camp retranché, afin d'attirer de ce côté l'attention de l'ennemi. Les premiers postes napolitains furent surpris et culbutés sur tous les points ; plusieurs furent attaqués à la baïonnette et anéantis. La colonne se porta jusqu'au mont *Sotto-Pelago*. L'ennemi occupait la position du mont Pelago où, après y avoir rallié ses postes, il présenta une ligne de deux bataillons soutenus par deux pièces de canon. Après être resté quelque temps en présence des Napolitains et voyant qu'ils étaient en force trop supérieure à celle de sa colonne, le major Mauric se replia en ordre sur la lunette Saint-Etienne où l'ennemi le poursuivit avec vigueur et acharnement. Il y eut alors une vive fusillade sur ce point jusqu'à ce que la colonne se trouvât sous la protection de l'artillerie de cet ouvrage, qui arrêta promptement les Napolitains.

Dans toutes les localités que les troupes sorties de la citadelle parcoururent, elles ne trouvèrent que des maisons abandonnées et dépourvues de toute espèce de denrées ; de manière que cette sortie n'eut d'autre résultat que de procurer un engagement avec l'ennemi, de faire connaître ses forces et de lui détruire du monde ; car il eut une trentaine de morts et à peu près autant de blessés. Quant aux troupes Franco-Italiennes, elles ne perdirent que quatre hommes et n'eurent que dix blessés.

Pendant cette affaire, tout Ancône fut en alarme. Les Na-

politains battirent la générale sur tous les points et fermèrent les portes de la ville.

Dans la soirée, le général Barbou, par un ordre du jour, témoigna sa satisfaction au major Mauric et aux troupes qui avaient effectué la sortie. Les conscrits qui fesaient partie de la colonne reçurent des éloges sur leur conduite militaire. MM. le chef de bataillon Aragli, des chasseurs d'Orient; l'adjudant-major Gariboldi, le capitaine Fagioli et le sous-lieutenant Perseguiti, tous trois du 4e régiment de ligne italien, furent aussi signalés par le général comme s'étant particulièrement distingués.

Le 13, à sept heures du matin, les Napolitains, outrés des pertes qu'ils avaient éprouvées la veille, attaquèrent la citadelle et ses ouvrages extérieurs, de tous les points où ils avaient établi des batteries. L'artillerie italienne, malgré l'infériorité de ses bouches à feu, soit pour leur calibre, soit pour les positions qu'elles occupaient, se comporta avec la plus grande distinction, en se montrant aussi adroite dans ses manœuvres que brave et active, sous l'espèce de pluie de feu qu'elle éprouva jusqu'à trois heures après midi. Le feu ne cessa du côté de la citadelle que par suite de l'extrême fatigue des canonniers et de la nécessité de remplacer les munitions; car, pendant ces huit heures de défense on avait tiré près de 2000 coups de canon et lancé 500 bombes. Le feu de l'ennemi n'eut qu'une heure de relâche et dura jusqu'à la nuit tombante. Plusieurs pièces furent démontées de part et d'autre et leurs affûts mis en pièces; mais, d'après l'aveu même des Napolitains, le dommage fut plus considérable de leur côté.

Le bombardement fut repris dans la nuit à la clarté de l'incendie de la salle d'artifice de la citadelle, que l'on ne pouvait éteindre et qui donnait à l'ennemi la facilité de diriger ses projectiles avec plus de précision.

Le 14, à la pointe du jour, le canon des Napolitains se

joignit de nouveau au feu de leurs mortiers ; de sorte que l'incendie, qui avait fait de grands progrès, et la destruction que causaient les bombes et les boulets de l'ennemi firent que la citadelle présenta d'affreux ravages ; les bâtiments servant de logement, les magasins, les fours, l'hôpital, les parapets des batteries, tout enfin n'offrait presque que des ruines. Les localités qu'on croyait les plus sûres pour abriter les soldats furent sur le point de les écraser. Si le feu des Napolitains eut duré plus longtemps, la citadelle, à l'exception des remparts, aurait été détruite. Le nouveau magasin à poudre placé dans le camp retranché, fut aussi très endommagé, ainsi que la lunette Saint-Etienne, où les boulets de 36 de l'ennemi firent des brèches considérables.

Dans cet état de choses, et ensuite du rapport qui fut fait par le commissaire ordonnateur sur la pénurie de vivres que la garnison allait éprouver, surtout d'après les ravages qu'avait fait le bombardement, le général convoqua le conseil de défense; il y fut arrêté qu'on tâcherait d'obtenir une capitulation la plus avantageuse possible.

Le général Barbou proposa d'abord au général Macdonald un armistice pour le temps présumé nécessaire pour qu'il pût recevoir des secours, et pendant lequel les vivres lui auraient été fournis pour sa garnison.

La réponse du général napolitain n'ayant pas été favorable, le général Barbou ordonna de tout disposer pour continuer la défense avec vigueur ; cependant, ayant visité la forteresse dans tous ses détails, il s'assura :

1° Que les batteries n'étaient plus en état d'être rétablies, leurs parapets s'étant tout à fait écroulés ;

2° Que la plupart des bouches à feu étaient hors de service et que leurs affûts, qui étaient brisés, ne pouvaient pas être remplacés faute de rechanges ;

3° Que les bois et autres objets propres aux réparations avaient été consommés, ou brûlés dans l'incendie ;

4° Que les bâtiments servant de logement ou de magasins étaient à moitié démolis et n'offraient plus d'abri ;

5° Enfin, que les approvisionnements de bouche avaient été détruits ou se trouvaient ensevelis sous les ruines.

D'après cette triste position, il fut décidé, le 15 au matin, à l'arrivée d'un officier supérieur envoyé par le général Macdonald, qu'on nommerait de part et d'autre des commissaires pour rédiger une capitulation.

Le général Barbou désigna MM. Mauric, major du 53e régiment de ligne français, et Marogna, major du 4e régiment de ligne italien. M. Alvarez y Lobo, colonel commandant le corps des mineurs et sapeurs napolitains, fut choisi par le général Macdonald. Ces trois officiers se réunirent aussitôt, et, après quelques débats, conclurent la capitulation suivante, qui fut signée à une heure après midi et ratifiée le même jour par les généraux Barbou et Macdonald.

Capitulation de la citadelle d'Ancône.

Art. 1er. La garnison de la citadelle d'Ancône et de ses forts extérieurs en sortira le 18 du mois courant avec tous les honneurs de la guerre, armes et bagages, tambours battant, drapeaux déployés, mèches allumées, ayant deux pièces de campagne, plus un caisson d'infanterie, pour se rendre en France, en passant par Bologne, Plaisance et Alexandrie.

Elle conservera ses armes jusqu'à la rivière de Fiumesino, ainsi que cela s'est pratiqué avec M. le général Monnier, lors du dernier siège d'Ancône.

Les officiers et les sous-officiers conserveront leurs épées et leurs sabres.

Accordé, pour les sentiments d'estime qu'on doit à la brave garnison de la citadelle d'Ancône.

Art. 2. La garnison sera accompagnée et protégée pendant sa marche, jusqu'aux postes avancés de l'armée française,

par un corps de troupes napolitaines d'une force déterminée et commandé par un officier d'état-major.

Accordé et convenu.

Art. 3. Les subsistances, les moyens de transport, le logement et les fourrages d'après les grades respectifs, seront fournis à tous les militaires et employés de l'administration, à la charge du roi de Naples, conformément aux lois et règlements Français.

Convenu.

Art 4. Les journées d'étape seront conformes à celles qui sont fixées par le ministre de la guerre du royaume d'Italie, et ne pourront être ni doublées ni changées.

Tous les quatre jours de marche, il y aura un séjour.

Convenu.

Art. 5. Il sera accordé, à la charge du roi de Naples, le nombre de chariots attelés nécessaire au transport des effets personnels d'état-major et de troupe, des employés, des conseils d'administration et des dépôts des corps.

Le nombre des chariots sera fixé, d'après l'état des besoins qui sera formé par le commissaire des guerres de la garnison.

Les chariots pour les troupes seront dans les proportions établies par les règlements pour les officiers d'état-major, administrateurs et employés. Le nombre de chariots à fournir sera réglé entre MM. l'ordonnateur italien et l'ordonnateur napolitain.

Art. 6. Le commandant de la division, le chef de l'état-major, les directeurs des fortifications et de l'artillerie, l'inspecteur et le sous-inspecteur aux revues, l'ordonnateur et le commissaire des guerres, les payeurs divisionnaires français et italien, seront autorisés à emmener chacun un chariot couvert ou fourgon, pour le transport de leurs papiers d'ad-

ministration et de comptabilité, de leurs caisses et de leurs effets personnels, de quelque espèce que ce soit.

Accordé, à condition que MM. les fonctionnaires désignés dans cet article, donneront leur parole d'honneur que les chariots couverts ne contiennent rien qui puisse appartenir au gouvernement du royaume d'Italie, ou au public.

Art. 7. Les malades et les blessés qui resteront à l'hôpital, et ceux qui se trouvent actuellement à la citadelle et qui seront évacués sur l'hôpital militaire d'Ancône, jouiront des avantages de la présente capitulation, lorsqu'ils seront en état de rentrer en France.

Accordé pour les officiers et militaires malades qui se trouvent actuellement à la citadelle, ou qui en sont descendus depuis le commencement du siège.

Art. 8. Les troupes de la garnison promettent de ne pas servir pendant un an contre les armées du roi de Naples et de ses alliés.

Les canonniers gardes-côtes, devant être considérés comme gardes nationaux, resteront dans leurs foyers.

Convenu.

Art. 9. Les officiers, sous-officiers et soldats qui faisaient partie de la garnison d'Ancône, et qui, lors de son entrée à la citadelle, n'ont pu s'y réunir pour causes majeures, tels que malades à l'hôpital ou dans leur logement, seront assimilés à la garnison de la citadelle.

Accordé comme il est dit à l'article 7.

Art. 10. La remise de la lunette Saint-Etienne et du *réduit* du camp retranché sera effectuée deux heures après l'approbation donnée à la présente capitulation par les deux généraux contractants.

Convenu. Les troupes napolitaines occuperont aussi l'entrée du camp retranché du côté du réduit.

Art. 11. Les troupes de la garnison continueront à occuper le camp retranché et la citadelle jusqu'à l'époque de leur départ.

Convenu.

Art. 12. Les directeurs des fortifications et de l'artillerie de la garnison feront à ceux des troupes napolitaines la consigne, sur inventaire, de tous les objets du matériel concernant leur arme respective, ainsi que des plans et cartes relatifs à la citadelle.

Convenu. Ces officiers remettront, en outre, les inventaires des objets du matériel, et les plans et projets relatifs à la place d'Ancône.

Art. 13. La présente capitulation est sous la garantie et la sauvegarde du roi de Naples et de ses alliés.

Convenu.

Art. 14. M. le général de division Barbou, commandant la 5e division militaire du royaume d'Italie, est autorisé à envoyer un officier d'état-major auprès du prince vice-roi, pour le prévenir de la présente capitulation.

Accordé.

Art. 15 et dernier. Tous les articles qui pourraient avoir été omis ou mal expliqués dans la présente capitulation, seront expliqués en faveur de la garnison.

Convenu.

Le général Barbou, tout en rendant hommage à la bravoure et au dévouement de tous les officiers, sous-officiers et soldats des deux nations qui défendirent la citadelle d'Ancône, s'est cru obligé de faire connaître ceux qui l'ont plus particulièrement secondé dans cette tâche aussi pénible que délicate.

MM. le colonel Ferrant, commandant d'armes d'Ancône; le colonel Gabriel, commandant les chasseurs d'Orient; les majors Mauric, du 53e de ligne français; Marogna, du 4e de

ligne italien, et Barbieri, du 2e de ligne de la même nation, se sont comportés avec la plus grande distinction sous tous les rapports.

Le courage bouillant de M. le colonel Cuc, directeur d'artillerie, a singulièrement excité celui des militaires de son arme. Cet officier se porta successivement, pendant le bombardement, sur les points les plus dangereux ; il s'y montra intrépide et même audacieux, malgré les projectiles de l'ennemi et les débris qui s'écroulaient de toutes parts. Enfin, l'exemple qu'a donné alors M. le colonel Cuc, a rendu ce jour vraiment glorieux pour l'arme qu'il commandait.

MM. le chef de bataillon Grisetti, sous-directeur d'artillerie ; les capitaines Ponzoni, commandant la 17e compagnie d'artillerie de ligne ; Manzani, commandant les canonniers de marine, et Radovani, commandant les canonniers gardes-côtes du département du Métaure ; Salvatori et Cortezi, lieutenants d'artillerie, ont aussi fait preuve de bravoure et d'activité.

MM. les chefs de bataillon Gouville, directeur, et Rubbi, sous-directeur des fortifications, ont rendu des services importants et montré beaucoup de dévouement. Il en est de même de M. le capitaine Ferrari, commandant les mineurs, qui s'est pour ainsi dire multiplié, toutes les fois qu'il s'est agi d'opérations où il fallait non-seulement un talent éprouvé, mais encore du sang-froid et de l'intrépidité.

M. le commissaire des guerres Psalidi, faisant fonctions d'ordonnateur, doit être pareillement cité pour la manière dont il a secondé le général Barbou dans tout ce qui tenait à l'administration. Ce général a reconnu que c'était en grande partie d'après les mesures prises par M. Psalidi que la garnison de la citadelle d'Ancône avait pu, sous le rapport des subsistances, prolonger son séjour pendant un mois dans ce poste périlleux. Le général Barbou a voulu aussi témoigner sa satisfaction à MM. les commissaires des guerres adjoints

Luce et Janson, pour l'exactitude et le zèle qu'ils ont montrés, en dignes collaborateurs de M. Psalidi.

Outre ces fonctionnaires, il se trouvait dans la citadelle les administrateurs et officiers de santé ci-après désignés :

MM. Paribelli, sous-inspecteur aux revues, faisant fonctions d'inspecteur ;
Verni, sous-inspecteur aux revues ;
Cochois, payeur divisionnaire français ;
Farinetti, *idem* italien ;
Rimeux, médecin, inspecteur de santé ;
Nanetti, chirurgien aide-major ;
Guillabert, Mazzocchi, } chirurgiens sous-aides ;
Gentili, pharmacien.

La garnison évacua la citadelle le 18 février à neuf heures du matin, et la remit aux Napolitains. Beaucoup d'habitants d'Ancône se trouvèrent sur le passage des troupes Franco-Italiennes, et leur témoignèrent des regrets au sujet du nouvel ordre de choses. La garnison déposa ses armes et son artillerie près de la rivière de Fiumesino, ainsi que le portait la capitulation.

Elle éprouva peu de désertion jusqu'à Pesaro, mais à partir de cette ville les insinuations qui furent faites aux troupes italiennes, tant par les Napolitains de l'escorte que par des embaucheurs qui pénétrèrent dans la colonne, y causèrent une grande défection. Enfin, la désertion fut telle, que depuis le Fiumesino jusqu'au Taro, le général Barbou perdit 17 officiers, et 524 sous-officiers et soldats italiens qui l'abandonnèrent, soit pour rentrer dans leurs foyers, soit pour passer dans les rangs ennemis (1). Une des causes qui

(1) Voici le relevé des états de situation de la garnison de la citadelle d'Ancône, lequel fait connaître sa force successive.



contribuèrent le plus à cette défection, c'est que l'on faisait continuellement courir le bruit qu'aussitôt que la colonne n'aurait plus l'escorte napolitaine, la capitulation serait violée, et la garnison pillée et faite prisonnière ; mais lorsqu'on fut arrivé à Parme, où se trouvait le corps Austro-Britannique, commandé par le général comte Nugent, ce général prouva tout le contraire en mettant beaucoup de soin et de prévenance pour que les troupes Franco-Italiennes fussent pourvues de tout ce qui leur était nécessaire et pour qu'elles passassent le Taro dans la nuit du 1er au 2 mars : sollicitude d'autant plus précieuse, que les avant-postes ennemis se trouvaient sur cette rivière, et que la rive opposée était occupée par le corps d'armée du général de division comte Grenier qui, à la pointe du jour, fit une attaque générale sur toute cette ligne.

La colonne continua tranquillement sa marche jusqu'à Plaisance où le général Barbou trouva, tant pour lui que pour la garnison qui avait défendu la citadelle d'Ancône, des témoignages de la satisfation du prince vice-roi et l'ordre de

---

Au 17 janvier.	1587 hommes, dont	85 officiers.
Au 22 *idem*.	1375	84 . . . . .
Au 27 *idem*.	1244	84 . . . . .
Au 1er février.	1230	83 . . . . .
Au 6 *idem*.	1214	83 . . . . .
Au 11 *idem*.	1208	80 . . . . .
Au 16 *idem*.	1143	80 . . . . .
A Rimini, le 21 *idem*.	971	74 . . . . .
A Bologne, le 26 *idem*. . . .	809	71 . . . . .
Au-delà de Parme, le 2 mars, après avoir dépassé les avant-postes ennemis.	610	65 . . . . .

Les pertes que la garnison éprouva pendant le blocus et le siège (du 18 janvier au 18 février), sont 396 hommes désertés, 47 faits prisonniers et 4 tués par l'ennemi.

diriger toutes les troupes italiennes sur Pavie. Le dépôt du 53e régiment de ligne fut envoyé à Alexandrie et les chasseurs d'Orient à Turin. L'état-major français rentra en France.

Pièces relatées dans le précis de la défense de la citadelle d'Ancône.

N° 1. Lettre du général Barbou au général Macdonald.

Citadelle d'Ancône, le 19 janvier 1814.

Monsieur le général,

Il vient de m'être rendu compte que dans la journée d'hier des travaux de galerie et de mine ont été exécutés sous la caserne du Casone et qu'on a profité d'un égoût, dont on pense que le conduit mène à la citadelle, afin d'en faire sauter le rempart et pénétrer par la brèche. Ne pouvant permettre la contiuation d'un pareil travail, s'il a eu lieu, j'ai cru devoir m'en éclaircir franchement près de vous, Monsieur le général, en vous demandant qu'il soit permis à un officier du génie envoyé par moi, de s'assurer du véritable état des choses, et de pouvoir placer à l'avenir un poste d'un caporal et quatre hommes au lieu où le travail a été opéré. Vous pourrez, de votre côté, établir en cet endroit un poste d'égale force; de cette manière, on aura la certitude de la cessation absolue du travail en question. Cette clause observée et y ajoutant l'engagement de ne rien entreprendre, soit par travaux de mine, soit autrement, de l'intérieur de la place contre la citadelle, c'est-à-dire dans l'intervalle que vous m'avez désigné dans votre lettre du 16 du courant, qui précise de ne point attaquer la citadelle du côté de la ville, entendant l'espace enfermé entre les deux enceintes, dont l'une se dirige de la citadelle vers la porte de France, et l'autre, descendant de cette forteresse ou de

son camp retranché par les portes Calamo et Farina, enveloppe les hauteurs des Capucins.

En vous engageant envers moi à remplir ces différentes clauses, je m'oblige :

1° A ne rien entreprendre du côté de la ville, ni bombarder aucun point de l'espace enfermé entre les enceintes indiquées ci-dessus ;

2° Il sera libre aux habitants de communiquer avec l'extérieur par la porte de France. Enfin, tout sera fixé ainsi que vous me l'avez proposé par votre seconde lettre du 16.

En cas de refus de votre part, je me trouverais contraint à employer tous les moyens qui dépendraient de moi pour m'opposer à vos opérations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la place, et je ne pourrais plus répondre des malheurs et des désastres qui pèseraient sur la ville d'Ancône, et que nous sommes tous deux disposés à lui épargner, d'après les instances des magistrats et de la population.

Je vous prie de m'honorer d'une prompte réponse.

Signé G. Barbou.

N° 2. Lettre du général Macdonald au général Barbou.

Ancône, le 19 janvier 1814.

Monsieur le général,

J'ai l'honneur de vous assurer qu'aucun travail de mine n'a été entrepris jusqu'à ce moment à l'entour de la citadelle. Je permets que votre officier du génie vienne s'en assurer, si vous doutez de ma parole. Cet officier pourra se présenter à l'avant-poste de *Porta del Calamo*.

Quant aux autres propositions contenues dans votre lettre d'aujourd'hui, j'aurai l'honneur d'y répondre dans la journée.

P. S. Ci-joint une lettre que je reçois de M. le maréchal de camp Aymé, chef de l'état-major général.

Signé : J. Macdonald.

N° 3. Lettre du général Aymé au général Macdonald.

Rimini, le 17 janvier 1814.

Mon cher général,

S. M. m'annonce, par sa lettre du 16 du courant, qu'elle vous donne l'ordre de mettre garnison dans les forts d'Ancône et qu'elle espère que le général Barbou ne fera aucune difficulté d'y consentir; je désire que cela puisse se faire ainsi; c'est une belle entreprise confiée à vos soins, à votre prudence, et ce serait selon moi un bien grand service que vous rendriez à l'armée, si, pour la terminer au gré des désirs du roi, il ne vous fallait employer que des insinuations et des formalités.

Il est de fait que le général Barbou n'aurait rien de mieux à faire pour l'avantage de tous, et surtout pour ménager les intérêts d'une grande ville et la conserver à l'Italie, que de se soumettre comme tant d'autres à la force des événements, dont il sait bien qu'il ne peut pas, par une résistance aveugle et sans objet, arrêter la marche.

Signé : Ch. Aymé.

N° 4. Lettre du général Macdonald au général Barbou.

Ancône, le 20 janvier 1814.

Monsieur le général,

Le zèle qui m'anime pour les intérêts des habitants de la ville d'Ancône est toujours le même; c'est lui qui me conseille d'accepter une partie des conditions que vous m'offrez pour la tranquillité des uns et des autres. Cependant, comme notre position relative a beaucoup changé depuis le 16 du courant, je ne saurais renoncer aux avantages que me donne le fort des Capucins, que votre refus m'oblige à armer contre la citadelle. J'accepte donc, des conditions que vous m'offrez, les suivantes :

1° De ne point attaquer la citadelle du côté de la ville, entendant l'espace enfermé entre les deux enceintes qui, de

la citadelle ou de son camp retranché, descendent à la mer ;

2° La citadelle et les troupes assiégées ne pourront ni tirer sur la ville, ni faire des sorties, ni rien entreprendre du côté de la ville, ni sur l'espace renfermé entre lesdites enceintes. On ne pourra tirer sur le port ;

3° Les habitants pourront communiquer avec l'extérieur par la porte de France ;

4° Enfin, il sera libre aux troupes assiégeantes de diriger les feux du fort des Capucins et du mont Gardetto sur la citadelle, et réciproquement.

J'espère, Monsieur le général, que nous pourrons nous entendre sur cet arrangement, dont les avantages retombent sur les habitants d'Ancône.

Je ne dois pas manquer de vous répéter, que les hostilités auxquelles vous me forcez peuvent contrarier la politique et les intérêts de nos gouvernements respectifs. Vos troupes peuvent servir plus utilement les intérêts de la France partout ailleurs qu'ici.

Donnez-moi, Monsieur le général, l'occasion de vous prouver combien je suis peiné de notre situation réciproque, et croyez au désir que je forme de la voir cesser,

Signé : J. MACDONALD.

N° 5. Lettre du général Barbou au général Macdonald.

Citadelle d'Ancône, le 20 janvier 1814.

Monsieur le général,

J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et (sans doute par erreur) celle datée du 20 m'est parvenue hier, tandis que celle datée du 19 ne m'a été remise que ce matin (1).

---

(1) Il paraît que la dernière de ces lettres (celle relative aux conditions d'attaque et de défense) a été, par mégarde, datée du 20.

Votre loyauté et votre parole éloignant de moi tout soupçon, je ne profiterai pas de la demande que je vous ai faite et à laquelle vous avez adhéré, pour la visite de la caserne du Casone.

Par votre lettre du 20, vous m'annoncez tenir à l'avantage que vous vous êtes donné, de diriger les batteries que vous avez établies au fort des Capucins et au mont Gardetto, sur la citadelle, point qu'on ne peut se dissimuler être dominé par ces positions (1); ce qui vous laisse une grande supériorité. Vous devez juger que, dans cette hypothèse, telle bonne volonté que j'aie d'épargner à la ville d'Ancône tous les désastres d'un siège et d'un bombardement, je ne puis pas me lier à ne pas profiter des avantages que me présentent d'un côté ma situation, et de l'autre les opérations militaires que je pourrai tenter sur la place d'Ancône.

Si vous renoncez pleinement aux avantages que vous vous êtes donnés et ne faites pas usage des batteries du fort des Capucins et du mont Gardetto, je m'engage alors à faire cesser toutes dispositions hostiles contre la ville, à ne pas diriger sur elle le feu de mes batteries, et par conséquent à maintenir ce que j'ai eu l'honneur de vous préciser par ma lettre du 19 du courant (2).

Quant aux réflexions que vous voulez bien me soumettre, Monsieur le général; imbu comme moi des sentiments d'honneur et de franchise qui caractérisent tout vrai militaire, vous

(1) L'ouvrage à couronne du mont Gardetto ne domine point la citadelle, mais seulement le camp retranché et la lunette Saint-Etienne.

(2) Il y a ici un paragraphe que j'ai supprimé à cause de sa longueur et par lequel le général Barbou signalait les malheurs qui résulteraient pour tous, si le magasin à poudre du camp retranché, qui était pleinement vu du fort des Capucins, était atteint et venait à sauter. Il en était de même d'un magasin établi aux Capucins et qui renfermait des poudres de la marine.



n'ignorez pas que ce n'est ni à vous ni à moi de préjuger quelles peuvent être la politique et les intentions de nos gouvernements respectifs. Dans les circonstances extraordinaires et peut-être sans exemple où le sort vient de nous placer, nous n'avons que des devoirs à remplir.

Croyez, M. le général, combien de mon côté je suis vivement peiné de notre situation réciproque, et que je désirerais bien sincèrement que les lois de l'honneur me permissent de la faire cesser. *Signé* : G. Barbou.

N° 6. Lettre du général Macdonald au général Barbou.

Ancône, le 21 janvier 1814.

Monsieur le général,

Vous pouvez bien sentir que vos propositions sont de nature à ne pouvoir être acceptées, et que malgré l'envie que j'aurais d'épargner à la ville d'Ancône les maux dont elle est menacée (de quoi je n'aurai aucun reproche à me faire), je resterai tranquille spectateur des désastres que vous lui causerez.

Si vous me laissez libre de disposer des moyens d'attaque que j'ai réunis aux Capucins et au mont Gardetto, je souscrirai aux autres propositions que vous me faites. J'espère cependant que d'aucune part je n'aurai à tirer sur la citadelle et que les lois de l'honneur pourront se concilier avec celles de la nécessité. Si l'exemple de ce qui se passe sur d'autres points de l'Italie pouvait régler votre conduite, il serait possible que nous pussions nous entendre, si nous pouvions nous expliquer.

Signé : J. Macdonald

N° 7. Lettre du général Aymé au général Barbou.

Rimini, le 18 janvier 1814.

Monsieur le général,

Je reçois à l'instant la nouvelle qu'au départ du courrier qui vient de m'arriver, tout présageait à Ancône une rup-

ture entre les troupes de S. M. et celles de votre garnison ; n'y aurait-il donc pas moyen de prévenir un événement aussi fâcheux, et chacun de nous ne doit-il pas considérer comme un de ses devoirs les plus sacrés, de tâcher, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, de détourner cet orage dont les suites pourraient être si fâcheuses pour tout le monde ? J'ose vous protester, Général, que ces réflexions ne m'ont été suggérées que par la croyance dans laquelle je suis qu'il a pu y avoir quelque malentendu dans l'application ou l'exécution des ordres du roi.

Il est certain que S. M. a pu prescrire à M. le maréchal de camp Macdonald de mettre ses troupes en garnison dans les forts d'Ancône. Néanmoins S. M. m'ajoute elle-même, par une dépêche du 16, qu'elle pense que vous, Monsieur le général, ne ferez aucune difficulté d'y consentir ; ce qui dénote évidemment que le roi avait des raisons pour présumer que cette disposition était de convenance et nullement dans le cas de provoquer de votre part une apparence d'hostilités, qu'on doit d'autant plus chercher à éviter qu'aucun manifeste ne nous a encore indiqué la conduite que de part et d'autre nous avons à tenir, et que des présomptions seules et des *on dit* ne paraissent pas être des motifs suffisants pour engager une si fatale rupture, lorsque surtout des décrets de S. M. l'Empereur et Roi, authentiquement et si récemment proclamés, prescrivent à toutes les autorités, soit dans le royaume d'Italie, soit dans l'empire français, de pourvoir à tous les besoins de l'armée de S. M. le roi de Naples ; et ce qui prouve que cette disposition n'a pas encore été annulée, c'est que, de toutes parts, cette armée reçoit dans ses cantonnements tous les moyens de subsistance, par les soins même des autorités et des préfets de tous les départements circonvoisins.

Je fais part à M. le maréchal de camp Macdonald, de l'incohérence qu'il est si facile de remarquer dans la posi-

tion où nous sommes encore de tous côtés, avec l'état dans lequel il est sur le point de se trouver vis-à-vis de vous devant Ancône. Je l'engage, en conséquence, à se concerter avec vous, s'il en est encore temps, afin de prendre toutes les mesures capables d'empêcher une effusion de sang, peut-être sans objet et sans doute contraire aux intérêts et aux intentions de nos souverains respectifs.

Je me résume donc, Général, en vous disant que je crois être fondé à penser que l'intention de S. M. est qu'il règne entre les troupes de S.M. l'Empereur et Roi et les siennes, la plus grande et la plus parfaite harmonie.

Signé Ch. Aymé.

N° 8. Lettre du général Barbou au général Aymé.

Citadelle d'Ancône, le 21 janvier 1814.

Monsieur le général,

M. le maréchal de camp Macdonald a eu la complaisance de me faire passer la lettre en date du 18 du courant que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. La réponse aux différentes réflexions que vous voulez bien me soumettre ne peut être que pure et simple.

Le drapeau napolitain flotte depuis deux jours sur les murs d'Ancône, sans qu'aucun acte ni ordre de mon gouvernement m'ait enjoint de faire au vôtre la remise d'une place où je commandais et que l'autorité napolitaine, accueillie, reçue dans son enceinte, m'a sommé de lui rendre : de quel côté, Monsieur le général, viennent les provocations d'hostilités ? Entre le dédale des combinaisons politiques et le sentier de l'honneur, mon choix ne peut être douteux.

Néanmoins, pour donner un témoignage éclatant de mon désir bien prononcé de voir cesser un état aussi pénible pour les uns et les autres, je vous demanderai, ainsi qu'à M. le

maréchal de camp Macdonald (1), qu'il soit permis à un officier de mon état-major de se rendre, sous votre sauve-garde et garantie respective, auprès de S. A. I. le prince vice-roi, mon général en chef et organe de S. M. l'Empereur et Roi d'Italie, afin de prendre ses ordres; vous ne devez pas douter, s'ils sont de vous laisser occuper la citadelle et les ouvrages extérieurs que mes troupes tiennent, de mon empressement à les faire ponctuellement exécuter.

Je demanderai, en outre, que pendant la durée de l'absence de l'officier d'état-major (laquelle sera fixée d'avance), il soit livré journellement à la garnison la quantité de vivres nécessaires pour sa consommation, de manière à laisser les choses dans l'état où elles se trouveront au départ de cet officier.

Puisse cette disposition avoir son effet et concourir au but que nous nous proposons réciproquement d'atteindre : celui de remplir des devoirs sacrés !

Signé : G. Barbou.

N° 9. Lettre du général Macdonald au général Barbou.

Ancône, le 27 janvier 1814.

Monsieur le général,

S. M. le roi de Naples me charge de vous renouveler la demande de me remettre la citadelle d'Ancône. Il pense qu'il doit vous convenir d'aller grossir l'armée du vice-roi plutôt que de rester oisif dans une place qu'il se charge de défendre.

S. M. ne veut pas qu'il vous soit imposé aucune condition; vous pouvez vous retirer avec vos troupes armées et équipées où bon vous semblera et sans prendre envers lui

---

(1) Le général Barbou écrivit le même jour à ce général dans le même sens.

ou son armée aucun engagement. Si quelques jours encore s'écoulent, vous serez forcé par le manque de vivres à nous céder la citadelle, et certainement alors vous ne devez pas vous attendre aux avantages qu'on vous offre aujourd'hui.

Ci-joint la réponse du général Aymé à la lettre que vous lui avez écrite.

Signé : J. Macdonald.

N° 10. Lettre du général Aymé au général Barbou.

Bologne, le 25 janvier 1814.

Monsieur le général,

J'ai recu la réponse que vous avez bien voulu faire à la lettre que j'avais cru devoir vous écrire le 18 de ce mois. Je vois avec la plus vive inquiétude que la situation des choses devient chaque jour tellement embarrassante que je n'oserai pas encore vous manifester mon opinion. S. M. peut seule prendre une décision sur la demande que contient votre lettre et que je m'empresse de lui expédier par courrier extraordinaire. Combien n'aurai-je pas à cœur d'apprendre que cette communication a pu produire quelqu'heureux résultat conforme à nos désirs communs !

Signé : Ch. Aymé.

N° 11. Lettre du général Barbou au général Macdonald.

Citadelle d'Ancône, le 27 janvier 1814.

Monsieur le général,

Si les ordres de S. M. l'Empereur et roi d'Italie, si ceux de S. A. I. le prince vice-roi étaient de faire à S. M. le roi de Naples la remise de la citadelle d'Ancône, dont vous me renouvelez la demande par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date de ce jour, vous ne devez pas douter de l'empressement avec lequel j'en hâterais l'exécution pour, ainsi que vous me le marquez, aller prendre mon rang parmi les braves de son armée.

Que S. M. daigne accueillir la demande que j'ai faite à M. le général Aymé et que ce général m'annonce lui avoir fait passer par courrier extraordinaire : alors rien ne s'opposera plus à ce que je prenne les ordres de S. A. I., afin de lui faire connaître les propositions qui me sont faites pour rendre le dépôt qui a été confié à mon honneur et à ma fidélité.

Signé : G. Barbou.

Description de la place d'Ancône et de ses forts.

(Situation en 1814.)

Les principales fortifications d'Ancône sur le front de terre et la première enceinte ou corps de place, se composent de la citadelle et du fort des Capucins. Le côté de la mer est défendu par les bastions de la porte de France et de Saint-Augustin, dont les feux sont rasants, et par des batteries établies à la pointe du Lazaret, sur le Môle et, à diverses hauteurs, sur le mont Saint-Cyriaque. La citadelle, d'après sa grande élévation et son escarpement vers la mer, ne peut guère défendre le port, avec avantage, qu'à une certaine distance de son entrée.

La partie qui se trouve entre cette forteresse et le bastion Saint-Pierre, sur le front de terre, est la plus faible de la première enceinte, attendu que la ville n'est couverte sur ce point que par d'anciennes murailles construites sous le Bas-Empire, et simplement couronnées de banquettes avec parapets garnis de créneaux pour la mousqueterie. C'est pour remédier à cet inconvénient que Napoléon a fait établir une ligne de fortifications extérieures qui forme une seconde enceinte à un tiers de mille du corps de place.

La citadelle est un pentagone irrégulier, d'un grand relief, flanqué dans sa partie basse, sur le front de terre voi-

sin de la porte Calamo, par un vaste camp retranché, dont le tracé et le défilement sont très-estimés des ingénieurs, et qui, étant établi sur la colline intermédiaire entre cette forteresse et le mont Saint-Etienne, donne l'avantage d'y placer les troupes que la citadelle ne peut contenir à cause de sa petitesse et du peu de capacité des bâtiments qu'elle renferme.

Cette forteresse est renforcée par des cavaliers très-élevés d'où l'on peut porter des feux à une grande distance; ses ouvrages extérieurs ont aussi été considérablement augmentés d'après le nouveau plan de défense. Le front d'attaque, compris entre la porte de Capo di Monte et la lunette Saint-Etienne, est coupé vers son centre par une redoute fermée ou *bloc-khaus*, en maçonnerie et d'une construction savante. Deux pareils ouvrages doivent être élevés en avant du camp retranché et en face de la lunette Saint-Etienne, entre l'enceinte extérieure du camp retranché et le chemin-couvert. La citadelle domine tous les ouvrages de la place à l'exception du fort des Capucins. Le camp retranché renferme une vaste poudrière, construite depuis quelques années et qui, particulièrement à cause de sa solidité, peut recevoir l'approvisionnement de munitions nécessaires pour la défense de la place.

Le fort des Capucins n'était autrefois qu'un grand bastion fermé, surmonté de cavaliers et pourvu de casemates et de souterrains par lesquels il pouvait communiquer avec la citadelle et la campagne. Il a pris son nom d'un couvent situé à sa gorge et que l'on y a réuni en donnant au bâtiment une forme défensive, ce qui n'empêche pas qu'il serve en même temps de caserne et de magasin. Ce fort commande la citadelle et occupe la cime de la montagne qui borde la mer et termine, sur la gauche, la première enceinte. Le mont des Capucins est séparé du mont Saint-Cyriaque par un petit vallon couvert d'habitations et de jardins. Il n'y a

point de fortifications dans cette partie, parce que la côte y est très-élevée et présente un grand escarpement.

La seconde enceinte se compose d'une ligne de fortifications en terre qui s'étend depuis la gauche du camp retranché jusqu'à l'ouvrage à couronne du mont Gardetto compris dans cette enceinte, mais garni de revêtements en maçonnerie.

En avant du camp retranché, hors de la nouvelle enceinte et sur le mont Saint-Etienne, est la lunette moderne de ce nom qui est fermée à sa gorge par une caserne défensive, d'une belle construction, où sont établis les magasins. Cette lunette est parfaitement défilée des monts Spaccato, Pulito, Galeasso et Pelago, qui se trouvent en face et dominent, à une distance assez considérable, la partie basse de la citadelle et le mont Gardetto.

L'ouvrage à couronne construit sur ce dernier mont, quoique très-élevé, est commandé par le fort des Capucins et la citadelle, et s'appuie à la mer, vers laquelle il forme une espèce de falaise qui le met à l'abri de toute attaque de ce côté. Cet ouvrage, dont le défilement et le tracé sont des chefs-d'œuvre de l'art, est renforcé par des cavaliers et fermé à sa gorge. Il domine le camp retranché et la lunette Saint-Etienne, et doit renfermer, lorsqu'il sera achevé, les magasins et logements défensifs nécessaires.

La citadelle, le fort des Capucins, l'ouvrage à couronne du mont Gardetto et la lunette Saint-Etienne, étant restaurés ou continués suivant le plan approuvé par Napoléon, suffiraient pour rendre la place d'Ancône une des plus fortes de l'Italie; car, d'après la position et l'harmonie défensive de ces divers ouvrages, l'ennemi ne pourrait, quand même il serait maître des hauteurs voisines, s'en servir pour les attaquer.

Je pense qu'il faudrait, pour défendre la place d'Ancône et ses forts, une garnison d'au moins 4800 hommes; savoir :

infanterie, 4000; artillerie, 500; mineurs, 100; sapeurs, 100; cavalerie, 100. L'armement devrait se composer de 200 bouches à feu, dont 30 mortiers et 20 obusiers.

Ancône a quatre portes du côté de terre; savoir :

La porte de France ou *Porta Pia* (1), ainsi nommée parce qu'elle fut construite sous le règne de Pie VI.

La porte de *Capo di Monte* (cime de mont), placée sur la hauteur que couronne la citadelle, vers la mer.

La porte Calamo, ou plutôt *del Calamo* (du roseau); elle tire son nom des marécages qui étaient autrefois dans les environs et où il se trouvait beaucoup de roseaux.

La porte *Farina*, ainsi nommée parce qu'elle conduit aux moulins à farine les plus voisins de la ville.

Toutes ces portes sont pourvues de pont-levis.

Quant aux petites portes ou *Portelle* pratiquées dans l'ancienne muraille qui ferme le port depuis le bastion de Saint-Augustin jusqu'au-delà du Môle (2), elles sont en plus grand nombre que les autres et servent principalement pour les mouvements du commerce et de la marine.

---

(1) Cette porte, construite sur les dessins de Vanvitelli, ressemble à un arc de triomphe, par ses belles et grandes proportions; on y lit l'inscription suivante :

Porta. Pia.
Vetustoria. Anconitana. Monumentum.
OEmulando.
Principis. Magnificentiam. Testatur.

(2) Cette muraille est construite dans le même genre que celles qui ferment la ville vers les portes Calamo et Farina, et dont j'ai parlé plus haut.



RECUEIL D'OBSERVATIONS

Historiques, Topographiques et Statistiques sur les Provinces d'Ancône, de Macerata et de Fermo, le Duché d'Urbin et l'Etat de Camerino.

Ville, Port et Commerce d'Ancône.

Ancône, ancienne capitale du *Picenum* ou Picentin, est située sur la mer ou golfe Adriatique. Cette ville, selon l'opinion des auteurs les plus véridiques, fut fondée par les Sicules-Italiens, peuples venus de la Sicile, environ l'an 405 avant Jésus-Christ. Elle passa ensuite au pouvoir des Umbriens, des Grecs, des Pantes qui paraissent avoir été un peuple composé de plusieurs nations, et enfin des Romains. Ancône fut sous ces derniers, municipe, préfecture et port militaire. Elle devint colonie romaine vers l'an de Rome 485 ; son port fut agrandi et embelli par Trajan. C'est en reconnaissance de ce bienfait que le sénat et le peuple romain érigèrent à cet Empereur, en novembre 115, le bel arc de triomphe de marbre de Paros que l'on voit encore aujourd'hui sur le môle du port d'Ancône et qui s'est bien conservé, à l'exception des statues et des autres ornements de bronze dont il était décoré, et que les Barbares ont détruits dans le 15e siècle. Cet arc, qui était surmonté des statues de Trajan, de Plotine sa femme, et de sa sœur Marciana, et les restes d'un amphithéâtre construit sous les derniers Empereurs et découvert en

1810, sont les vestiges d'antiquités les plus remarquables qui se trouvent dans cette ville.

Il Duomo (la cathédrale) est bâti sur les ruines d'un temple dédié à Vénus, dans l'endroit où existait une fraction de la cité primitive qui a été détruite presque entièrement par la mer. L'effet des flots contre cette partie de la ville est tel qu'on doit craindre que le mont sur lequel se trouve le *Duomo* subisse bientôt le sort de l'ancienne cathédrale, appelée Saint-Clément, dont les restes ont depuis longtemps disparu sous les eaux. La nouvelle cathédrale est dédiée à Saint-Cyriaque.

Ancône est bâtie en manière d'amphithéâtre autour de l'anse où se trouve son port. L'extrémité de cette anse, qui s'avançait autrefois beaucoup plus dans la mer, formait alors une espèce de coude, d'où les Grecs avaient donné à cette ville le nom d'*Ancôn* qui, sous les Latins, est devenu *Ancona*.

La ville contourne le mont Saint-Cyriaque (l'ancien mont de Vénus) qui s'aplatit à mesure qu'il s'éloigne de la mer ; ses rues forment trois lignes parallèles toutes plus élevées l'une que l'autre. La partie qui se rapproche le plus du mont est la plus régulière et la mieux bâtie. Ancône est, d'ailleurs, située sur plusieurs montagnes secondaires qui forment entre elles de petites vallées perpendiculaires à la mer. La ville est grande ; les maisons sont généralement hautes et bien construites ; il en est même quelques-unes qui sont considérées comme des palais.

La *Loggia*, ou Bourse, située dans la rue la plus marchande et sur le port (que l'on découvre entièrement du grand balcon en forme de terrasse qui la termine), est vaste, ornée de statues et de belles peintures à fresque, et garnie de boutiques où l'on trouve les articles de mode de tout genre. Cette salle est le plus beau vaisseau d'architecture de la ville.

Après la *Loggia*, les deux salles les plus vastes d'Ancône,

et remarquables même dans un pays où l'on voit beaucoup de ces sortes de chefs-d'œuvre de l'art, sont celles de la Maison de Ville et du Palais Mancinforte ou Mancini.

La Maison de Ville, édifice très-ancien et solidement construit, est sur un site élevé et isolé ; elle se fait distinguer par son architecture, ainsi que par quelques statues et inscriptions anciennes.

Le palais du délégat du pape, dont l'intérieur n'offre rien de remarquable, fut érigé par décret du gouvernement républicain de l'an 1418, et achevé en 1430. Il est flanqué vers la place de Saint-Dominique, d'un arc d'assez bon goût orné de deux colonnes surmontées de bustes en médaillons dont les têtes, attribuées à quelques personnages romains, sont inconnues. On lit sur les frises de cet arc les inscriptions suivantes ;

Sur le côté qui fait face à la place :

Alma fides proceres Romamque condidit urbem :
Gaudet in hoc socia vivere pace loco.

A l'intérieur :

Fides et unio libertatem Anconitanam conficiunt.

La population d'Ancône au 11 mai 1808, époque de la réunion de ces provinces au royaume d'Italie, était de 23,370 âmes ; savoir :

Dans la ville	Catholiques.	16,213	17,833
	Juifs.	1,553	
	Grecs.	67	
Dans les faubourgs (catholiques).			5,537

On doit considérer que les étrangers, la garnison, les ecclésiastiques et les religieux des deux sexes n'étaient pas compris dans ce dénombrement.

La population d'Ancône se compose de trois classes principales : la première comprend la noblesse qui est répartie dans 80 familles.

La seconde classe renferme les ecclésiastiques, les propriétaires, les rentiers, les gens de loi, les banquiers, les négociants, les marchands en gros, les employés des diverses administrations et les chefs d'arts. Elle forme environ la quatrième partie de la population.

La troisième classe est composée du peuple, en comprenant sous cette dénomination les artisans, les boutiquiers et revendeurs, les ouvriers de tous métiers, les marins et pêcheurs, les domestiques, les jardiniers, les portefaix et autres gens de peine. Cette classe peut être évaluée à la moitié de la population. Elle renferme environ 1000 nécessiteux ou individus vivant d'aumônes.

Les juifs se comportent et sont vus dans ce pays à peu près de la même manière que dans les autres parties de l'Italie ; c'est-à-dire qu'excepté pour les affaires ils n'ont de société qu'entre eux. Cette secte se compose de banquiers, de négociants, de marchands en gros et en détail, et d'indigens qui vivent d'industrie ou des aumônes qu'ils reçoivent de leurs co-religionnaires. Les juifs ont à Ancône deux synagogues dont la principale est administrée par un Grand-Rabbin.

Les Grecs ont dans la ville une église de leur rit, qui est celle de Sainte-Anne. Ils exercent généralement le métier de tailleur ou de cordonnier, et vivent presque tous dans le célibat.

En 1808, Ancône possédait huit paroisses, dix couvents d'hommes, dont deux de mendiants, et quatre de femmes ; il y avait quatre paroisses dans les faubourgs : celles de la ville étaient desservies par 116 prêtres séculiers.

Les dix couvents d'hommes renfermaient 114 religieux et 25 frères lais ou servants, en tout 139 individus.

Il se trouvait dans les quatre couvents de femmes 111 religieuses, 40 pensionnaires et 42 béguines ou sœurs converses ; total : 193 individus.

Il y avait, en outre, dans la ville, quatre conservatoires ou maisons d'éducation, dont deux étaient destinés aux pauvres et aux orphelins : de ces derniers établissements, un était affecté aux garçons et l'autre aux filles. Ces conservatoires renfermaient 26 maîtresses et religieuses, 111 pensionnaires, pupilles et orphelins, et 6 servants des deux sexes ; en tout, 143 individus.

Le nombre des individus attachés aux paroisses de la ville, aux couvents des deux sexes et aux conservatoires était donc de 591 : Je n'ai pas compris dans ce travail trois églises affectées aux confréries, non plus que celle de Sainte-Anne qui, comme je l'ai dit, est du rit grec.

Le port d'Ancône est exposé à l'ouest ; mais comme le môle qui le couvre sur la droite et la nouvelle jetée formant le prolongement de celle du lazaret (du côté opposé) sont insuffisants, ce port est en butte à tous les vents qui soufflent du sud-ouest au nord-est. Ce dernier vent et celui du sud-ouest sont les plus violents et les plus dangereux, et se font sentir ordinairement dans le printemps et l'automne. Les meilleurs mouillages se trouvent près du môle. L'endroit le plus profond porte, dans les temps calmes, 28 brasses d'eau, et il y a partout bon fond de vase. Le port, dans ses mouillages les plus sûrs, peut contenir environ 200 navires marchands.

Le môle se termine par une tour carrée, d'une moyenne élévation et sur le haut de laquelle est un fanal ou phare. En avant de cette tour, est un fortin en maçonnerie. Au bas de ce fortin, se trouve une batterie semi-circulaire, armée de canons et de mortiers de gros calibre, et qui défend l'entrée du port en croisant ses feux avec ceux des batteries du lazaret et des bastions de la porte de France et de Saint-Augustin, situés entre le môle et le lazaret, mais plus rapprochés de ce dernier que de la droite du port. Le môle, commencé par Vanvitelli sous le pontificat de Clément XIII, a 2000 pieds de longueur sur 50 de large ; la hauteur de la

muraille qui le borde à l'extérieur du port est de quarante pieds. Cette muraille est percée, de distance en distance, d'embrasures pour le canon.

Sur la gauche du port est le lazaret, édifice remarquable et construit en forme de pentagone par Vanvitelli, sous le règne de Clément XII, qui, le premier (le 16 février 1752), déclara Ancône port franc. Le lazaret est bâti sur une île factice, est par conséquent entouré d'eau et communique avec la ville au moyen d'un pont qui débouche hors et près de la porte de France. Cet établissement renferme les logements, magasins et autres commodités ou accessoires nécessaires pour l'usage auquel il est destiné, ainsi qu'une chapelle placée au centre, de manière que tous les quarantenaires peuvent entendre la messe en même temps. La jetée qui environne le lazaret du sud à l'ouest en est assez distante pour que les navires marchands, après avoir été déchargés de leur cargaison, puissent se retirer dans l'intervalle ; mais ce mouillage ne peut servir que dans la belle saison.

La nouvelle jetée, commencée en 1809 sous Napoléon et terminée par le Gouvernement Pontifical, part de l'extrémité de celle du lazaret, se dirige vers le nord, c'est-à-dire à peu près à la hauteur de la tour du Phare, et laisse pour l'entrée du port une passe de 1500 pieds.

Napoléon fit aussi curer l'*avant-port* ou partie située entre la tour du fanal et l'arc de Clément XIII, construit par Vanvitelli ; de sorte que des vaisseaux de 74 et des frégates pouvaient mouiller en cet endroit, excepté dans les mauvais temps.

Malgré tous ces travaux, le port d'Ancône est un des moins sûrs du golfe Adriatique, dans les temps de bourrasque et de grosse mer ; les vents qui soufflent du sud-ouest au nord-est (en passant par l'ouest et le nord), y causent souvent de grands ravages, ainsi qu'on l'a vu lors de la tempête qui eut lieu sur ces côtes du 2 au 4 mars 1814, et pen-

dant laquelle plusieurs bâtiments marchands et presque tous leurs équipages périrent dans le port, après avoir été brisés sur la nouvelle jetée, et de là repoussés par les vents du nord-est sur les ouvrages du lazaret. D'une autre part, les atterrissements ou transports de sable que les courants de la rivière de Fiumesino forment vers l'entrée du port, semblent être l'effet de la mauvaise direction du môle et des jetées (1).

Le port d'Ancône a environ un mille de largeur depuis le môle inférieur jusqu'au lazaret; sa profondeur, prise entre la tour du Phare et le rivage qui touche à la ville, est d'un tiers de mille (2. Ce port est dépourvu de quais sur les deux tiers de son contour.

On voit par d'anciennes médailles, citées par les historiens qui ont écrit sur Ancône, que l'arc de Trajan se trouvait autrefois à l'entrée de la ville sur un môle ou jetée qui divisait le port en deux parties, dont l'une servait pour la marine militaire, et l'autre pour la marine marchande. Cette particularité démontre que l'ancien port s'étendait sur la droite du môle actuel; que le mont de Vénus se prolongeait autrefois beaucoup plus dans la mer, vers le nord-ouest, et prouve, d'une manière incontestable, les ravages que les eaux ont exercés sur ce célèbre promontoire.

Ancône, par sa position géographique et sa situation au milieu de provinces fertiles, est la première place de com-

---

(1) L'embouchure de la rivière de Fiumesino est à sept milles et à l'ouest d'Ancône.

Le chevalier Marchioni, qui fut chargé de continuer le môle sur les dessins de Vanvitelli, en changea la direction depuis l'arc de Clément XIII, lui donna moins de longueur et supprima le coude qu'il devait former vers le nord-ouest pour revenir sur le sud-sud-ouest, dans l'objet de couvrir la droite du port contre les vents d'ouest.

(2) Il est toujours question du milie romain, qui est de 75 au degré, (environ un tiers de lieue).

merce des États romains et le port le plus important de la rive droite de l'Adriatique.

Les principaux objets d'exportation sont le blé, le maïs, le riz, les légumes secs, l'avoine, les bestiaux, les viandes salées, le biscuit, la soie, les peaux de toute espèce, les cuirs, la laine, le lin, le chanvre, les toiles à voile, les cordages, les draps communs, la cire, le miel, la crême de tartre, la verrerie, la poterie et les épingles.

Le riz, les légumes secs, l'avoine et une grande quantité de blé et de maïs, se tirent, pour le commerce par voie de mer, de la Lombardie et de la Romagne, ainsi que le chanvre, dont une partie est convertie, à Ancône et dans les environs, en toiles à voile et en cordages qui, les unes et les autres, sont très-estimés.

Les bestiaux se composent, pour l'exportation maritime, de bœufs, moutons et porcs d'une chair excellente, ferme et abondante, et par conséquent propre aux salaisons. La qualité parfaite et la beauté de ces bestiaux proviennent particulièrement de ce qu'ils sont pour la plupart tenus continuellement dans la montagne, où ils vivent en plein air et toujours au vert, tant qu'il ne tombe pas de neige ou qu'il ne gèle point; autrement, on les fait descendre dans les vallées inférieures. Dans tous les cas, ces animaux peuvent se retirer sous des hangars où ils trouvent des fourrages, des eaux de source et un abri contre l'intempérie des saisons. Ces usages, ainsi que la nature et l'abondance des pâturages, font que les peaux de moutons et de chèvres de ce pays sont supérieures à celles du Levant et de la Barbarie. Quant aux cuirs que l'on fabrique dans ces provinces, ils sont inférieurs à ceux de France et d'Allemagne, malgré la bonne qualité des peaux. Ce contraste provient des mauvais procédés que l'on emploie dans les tanneries, et peut-être aussi de la nature des eaux. Ces cuirs, d'après leur médio-

crité, ne sont guère exportés que dans la Dalmatie et l'Albanie.

La soie, tant celle qu'on recueille dans le pays que celle qui y est apportée des contrées voisines, est belle et de bonne qualité; mais les soies préparées à Fossombrone et dans la province de Fermo méritent la préférence; ces dernières passent en grande partie à Lyon, d'où elles reviennent converties en étoffes; de sorte que ce commerce peut avoir lieu par échange. Le reste des soies de première qualité est transporté en Angleterre.

Les laines et les draps du pays sont presque entièrement dirigés sur l'Allemagne et le Levant; il en est de même de la crême de tartre, de la poterie, de la verrerie et des épingles..

La cire d'Ancône est fort recherchée et passe presque toute à Venise, ainsi que celle que le commerce tire des Abruzzes et des Apennins.

Les principaux objets d'importation sont les denrées et marchandises coloniales; les toiles, les draps et les étoffes de laine de Suisse, d'Allemagne et de Hollande; les produits des manufactures anglaises; les bois de teinture de l'Inde; les nankins et autres étoffes de coton; les vins d'Espagne, de l'Archipel et de la Dalmatie (ces derniers sont pour la marine); les cotons de Malte, du Levant et de l'Amérique; les liqueurs des îles, de Venise, de Trieste et de Zara; les cuirs de Russie et d'Allemagne; les peaux dites *Buénos-Aires;* le poisson salé et fumé du Nord et de la Dalmatie; les cristaux et la quincaillerie d'Allemagne; le caviar et les boutargues du Levant; les glaces de Venise; la bonneterie en laine de Tunis; le café et les drogues du Levant et de l'Amérique; les capotes et vestes marines d'Albanie; le sel de Barbarie; les fromages de Suisse, de Hollande, du Parmesan et de la Dalmatie.

Les objets d'importation pour la France sont les draps et

étoffes de laine et de coton; les soieries et la chapellerie de Lyon; les vins et eaux-de-vie de Languedoc et de Provence; les sirops et liqueurs quelconques; les articles de mode de tout genre; la bijouterie et l'orfèvrerie de luxe; les salaisons de harengs, de sardines et d'anchois; le thon de Provence.

Description du littoral et de la route qui suit la côte depuis la Cattolica jusqu'à Giulia Nuova.

Afin de mettre dans ce travail le plus d'ordre possible, je commencerai la description du littoral de ces provinces par le duché d'Urbin, qui confine avec la Romagne, et suivrai la côte jusqu'au Tronto, rivière qui sépare le royaume de Naples de la province de Fermo, et termine, de ce côté, l'Etat ecclésiastique. Je traiterai, en même temps, de la route qui conduit, le long de ces côtes, de la Cattolica (dernière station de la Romagne) à Giulia Nuova (première station de l'Abruzze ultérieure), en passant par Ancône et Lorette.

Le littoral du duché d'Urbin commence à la tour dite *de la Cattolica* et finit à la rive gauche du Fiumesino.

Depuis cette tour jusqu'au pont de *Fosso Signore* (à trois mille de Fano), à l'exception de la plage qui couvre Pesaro, la côte est bordée de montagnes escarpées. De ce pont à la hauteur de Campagnola, près d'Ancône, la côte présente partout une plage unie qui force les bâtiments à se tenir éloignés du rivage que la route suit, d'ailleurs, continûment; il n'y a que les *paranses* ou barques de pêcheurs et les embarcations qui puissent venir près de terre. Les seuls points de relâche et de mouillage sûrs entre Rimini (Romagne) et Ancône, sont Pesaro, Fano et Sinigaglia; et encore ces ports,

ainsi que celui de Rimini, ne peuvent-ils recevoir que les petits navires marchands et les paranses : le canal qui forme le port de Fano est même si étroit et porte si peu d'eau que les seules barques de pêcheurs peuvent y mouiller sans danger. Le port de Rimini est à vingt milles de Pesaro. Il n'y a d'autre station entre ces deux villes que le bourg de la Cattolica.

Les rivières qui se jettent dans la mer entre la tour de la Cattolica et le Métaure (*Metaurus*) sont la Foglia, (*Pisaurus* et *Isaurus*) et l'Arzilla ; celles qui s'y perdent depuis le Métaure jusqu'à Ancône, sont le Cesano, la Misa et le Fiumesino (*OEsis*). On les traverse toutes sur des ponts.

Aucune des rivières qui arrosent ces provinces n'est navigable.

La première ville que l'on trouve en venant de la Romagne est Pesaro (*Pisaurum* et *Julia Felix*). Cette ville est située entre la mer et des collines riantes et fertiles, plantées d'oliviers et d'arbres fruitiers de toute espèce ; son port est formé par la rivière de Foglia, qui traverse le duché d'Urbin depuis les frontières de la Toscane. L'air était autrefois mal sain à Pesaro, mais il est devenu salubre depuis le desséchement des marais qui se trouvaient dans les environs. Cette ville est à vingt milles d'Urbin, capitale de la province. Quoiqu'il y ait plusieurs hautes montagnes entre ces deux points, ils communiquent ensemble par une route secondaire qui est en bon état. Deux colonies romaines furent établies à *Pisaurum* ; l'une en l'an 469 de Rome, et l'autre sous le règne d'Auguste. La *Villa Mosca*, le musée Passeri, et la collection d'inscriptions et autres antiquités qui se trouvent dans le palais Abati-Olivieri, méritent d'être visités.

Pesaro est protégé par un vieux fort situé sur le bord de la mer et qui ne peut servir que contre les pirates. Près de la ville, en venant de Rimini, on voit sur la Foglia les restes d'un pont construit sous Auguste. La place principale de

Pesaro est ornée d'une belle fontaine et d'une statue en marbre, d'Urbain VIII.

Les Anglais ont détruit, en 1809, le fanal qui se trouvait à l'entrée du port. Cette passe est actuellement défendue par un fortin en maçonnerie, de forme circulaire, d'environ trente pieds d'élévation, construit par ordre de Napoléon, percé d'embrasures et de meurtrières, pourvu de casemates et de magasins à l'épreuve de la bombe, et surmonté d'une plate-forme où l'on peut placer des bouches à feu de gros calibre.

On fabrique à Pesaro des étoffes rayées (de coton et fil), de la cire à cacheter, de la crême de tartre, de la verrerie et de la poterie fine. Cette ville est bien bâtie, propre et d'un séjour fort agréable sous le rapport de la vie animale et du caractère des habitants.

Le port et la ville de Pesaro sont situés entre deux montagnes qui forment sur la mer des espèces de promontoires. Ce port est exposé à tous les vents, et ceux de terre sont peut-être les plus nuisibles aux navires, attendu que plusieurs vallées aboutissent à Pesaro. La plus belle de ces vallées est celle où coule la Flogia, tant à cause de son étendue et de la variété de sa culture, que par l'arrosage abondant que produisent les sinuosités de cette rivière.

Fano (*Fanum Fortunæ* et *Flaviæ Fenestri*) est situé entre Pesaro et Sinigaglia, au bord de la mer et près d'un petit port ou canal formé par un bras du Métaure. Cette ville est bien bâtie et tire son premier nom d'un temple dédié à la Fortune, qui y fut érigé par les Romains; on y voit encore, sur une fontaine, une belle statue de cette déesse. Fano possède aussi les restes d'un arc de triomphe élevé en l'honneur d'Auguste, et une ancienne salle de spectacle qui était une des plus vastes de l'Italie. L'entrée du port est éclairée par un petit phare. Près de la ville, du côté de la mer, est un vieux château fort qui est presqu'entièrement détruit.

Fano est, ainsi que Pesaro, sur la voie Flaminienne qui, conduisait de Rome à Rimini (*Ariminum*). De Fano, la voie Flaminienne se dirige, à travers les Apennins, sur Nocera (Ombrie); c'est ce qu'on appelle aujourd'hui la route du Furlo. Je traiterai de cette route dans un autre article.

A environ deux milles de Fano (toujours en suivant la route d'Ancône), on traverse la rivière de Métaure, fameuse par la défaite d'Asdrubal, qui fut vaincu, près de là, par les consuls Livius Salinator et Claude Néron. Après le Métaure, on passe le Cesano à l'embouchure duquel devait se trouver le lieu appelé par les anciens *ad Pirum Philumeni*. Il existait de même, à l'embouchure du Métaure, un port nommé par quelques auteurs *Portus Orestis*, et par d'autres, simplement *Metaurus*. On ne voit également pas de restes de ce port.

Sinigaglia (*Senogallia*) est placé entre Fano et Ancône, et a été bâti par les Gaulois Sénonais lorsqu'ils allèrent saccager Rome sous la conduite de Brennus, environ 390 ans avant Jésus-Christ. Cette ville est située près de la mer à l'embouchure de la rivière de Misa, qui forme son port; elle est bâtie régulièrement, mais déserte, excepté pendant la célèbre foire qui s'y tient tous les ans, depuis le 13 juillet jusqu'à la fin d'août. Le port de Sinigaglia est franc pendant toute la foire; ce privilége lui fut accordé sous le règne des premiers ducs d'Urbin. Comme ce port, ainsi que je l'ai dit plus haut, ne peut recevoir que de petits bâtiments, les gros transports restent à Ancône tant que dure la foire. On envoie seulement à Sinigaglia, sur des barques, les marchandises de détail et les échantillons. Le commerce local consiste en blé, en chanvre et en soie.

Le port est éclairé, vers son entrée, par un fanal, et défendu par un vieux fort qui n'est guère en meilleur état que ceux de Pesaro et de Fano. L'air et l'eau de la ville sont

malsains pendant l'été, ce qui est un grand inconvénient pour la foire.

Sinigaglia est, ainsi que les deux villes précédentes, entourée de remparts qui sont encore en assez bon état, avec fossés remplis d'eau dans certaines parties et ponts-levis aux portes. Il se trouve beaucoup de juifs à Pesaro, Fano et Sinigaglia.

Le littoral de la province d'Ancône commence à la rive droite du Fiumesino et s'étend jusqu'à la rive gauche du Musone.

Avant de passer la rivière de Fiumesino, à environ neuf milles de Sinigaglia, on laisse sur la droite une route secondaire qui conduit à Nocera par la vallée de Fiumesino et dont je parlerai dans un article particulier.

Après l'hôtellerie *delle case Brucciate*, et à peu de distance de l'embouchure du Fiumesino, on trouve près de la mer une belle maison de campagne appelée *le Pojole*, construite en manière de château fort avec un jardin dans l'intérieur. Ce lieu est nommé dans les anciennes cartes *Rocca* (forteresse) *di Fiumesino*.

A trois milles d'Ancône, on trouve la nouvelle route que Napoléon a fait construire peu temps avant sa chute. Cette route suit le rivage et repose même sur un terrain qui était couvert par a mer; elle est d'environ deux milles plus courte que l'ancienne, qui est, d'ailleurs, difficile pour les voitures, à cause de l'escarpement de la montagne dite *la Scrima*, au travers de laquelle elle est dirigée. Cette montagne est dominée par une hauteur appelée *Montagnola*, qui forme une excellente position militaire où l'on peut retrancher plus de 2000 hommes avec de l'artillerie, pour défendre les approches de la place d'Ancône.

La montagne de la Scrima est contigue à celles qui couronnent Ancône vers l'Ouest. Depuis le port de cette ville

jusqu'à la rivière de Musone, la côte est bordée de hautes montagnes à pic et parsemée de rochers à fleur d'eau. Il n'y a d'autre mouillage, dans cette partie, que celui dit *la Trave*, situé à cinq milles d'Ancône, près d'une fontaine abondante qui donne de bonne eau et où l'on fait aiguade; mais ce mouillage est de peu d'étendue et ne peut servir que pour de petits bâtiments : il est protégé par un fortin armé de bouches à feu de gros calibre, et flanqué par des lignes de retranchements pour l'infanterie. Ces ouvrages sont aussi dûs à Napoléon.

A cinq milles de la Trave, est le mont Comero ou d'Ancône, anciennement *Cumerium* ou *Cunarus Mons*, et que l'on croit avoir été appelé ainsi parce qu'il s'y trouvait une espèce d'arbuste à laquelle les Grecs donnaient ce nom. Cette montagne est très élevée, se distingue de fort loin et forme un promontoire d'où l'on découvre à près de cent milles en mer; on n'y voit d'autre habitation qu'un couvent de Camaldules, et une tour d'où l'on transmet les signaux et mouvements maritimes au télégraphe d'Ancône, établi près de la cathédrale. Le mont Comero n'est presque pas cultivé, mais on trouve quelques taillis sur ses collines inférieures. Le jardin du couvent renferme un petit bois de lauriers et de chênes-verts, où l'on jouit d'une vue très-agréable sur la mer et sur la côte de Fermo. Dans les beaux jours, on aperçoit facilement, de la tour des signaux, les îles et les côtes de la Dalmatie. C'est de ce mont que l'on tire la pierre pour les constructions de la ville et du port d'Ancône.

Au bas du mont Comero, à deux mille du couvent, du côté de Lorette, est le bourg de Sirolo, situé sur une hauteur escarpée, et dont une partie a été détruite par la mer. A un mille de là, près du rivage, on trouve le village d'Umana, ainsi nommé de l'ancienne ville d'*Humana, Numana* ou *Umana*, l'une des cinq cités du *Picenum* appelées *Pen-*

tapolis (1), et qui fut renversée dans la mer, à la suite d'un tremblement-de terre, en 558. Pline, qui parle de cette ville sous le nom de *Numana*, dit qu'elle fut bâtie par des Siciliens, sans doute les mêmes ou les descendants de ceux qui fondèrent Ancône. Le village d'Umana est à trois milles de la rivière de Musone (*Aspia* ou *Aspis*).

Quoiqu'on trouve fréquemment, sur toute cette côte, des bourgs et des villages qui ont le nom de port, il n'y a pas de point de relâche ni de mouillage sûr, même pour les plus petits bâtiments du commerce, entre la Trave et Pescara (*Aternum*), premier port du royaume de Naples, situé dans l'Abruzze citérieure, à environ quarante milles du Tronto (*Truentus*) et cent d'Ancône, et qui, d'ailleurs, ne peut pas recevoir de bâtiments de guerre. Ce littoral est presqu'entièrement parsemé de rochers qui rendent le rivage dangereux. On ne trouve de plage unie qu'entre la Tenna et la Leta; mais sur cet espace, qui est peu considérable, la mer a moins de profondeur, près de la côte, que dans les endroits remplis d'écueils.

Les rivières qui ont leur embouchure dans la mer entre le Musone et le Tronto, sont la Potenza (*Potentia*), la petite rivière qui prend sa source entre les bourgs de Monte Lupone et de Moro di Valle, le Chienti (*Clenti* et *Cluentus*), la Tenna, la petite rivière de Bocca di Riva, la Leta, l'Aso ou Asone, la Monocchia et le Tecino. On traverse plusieurs de ces rivières à gué ou en bateau, ce qui en rend le passage périlleux dans le temps de la fonte des neiges et des pluies. La route, dans cette partie, est, d'ailleurs, généralement en mauvais état, d'après la nature du terrain, la fréquence des rivières et des torrens qui produisent souvent de fortes

(1) Les quatre autres villes de l'ancienne confédération appelée *Pentapolis* sont Ancône, Pesaro, Fano et Osimo.

inondations, et la trop grande proximité de la mer sur plusieurs points.

Il existait anciennement à l'embouchure de la Potenza une ville nommée *Potentia*, qui devint colonie romaine l'an 568 de Rome, et dont les habitants étaient appelés *Potentini* ou *Potentiens*. On ne découvre cependant aucun vestige de cette ville, non plus que de celle de *Cluana* qui devait se trouver à l'embouchure du *Cluentus*, aujourd'hui le Chienti.

Il y a deux routes pour aller d'Ancône à Lorette; l'ancienne, qui aujourd'hui est presque abandonnée quoiqu'elle soit plus courte que l'autre, est plus rapprochée du mont Comero et passe par le bourg de Camurano, où est la seule montagne qu'on traverse de ce côté. La nouvelle route passe sous les murs d'Osimo; elle est beaucoup plus montueuse que l'ancienne.

Osimo (*Auximum*, *Auxumum* et *Oximum*), célèbre par son antiquité et parce qu'elle eut pour préteur le grand Pompée, est située sur une haute montagne où l'on jouit d'une vue fort étendue. Cette ville est petite, mais bien bâtie et entourée de belles maisons de campagne et de beaux jardins. Elle est revêtue de vieilles murailles qui forment remparts dans certaines parties. La maison de ville renferme une riche collection de statues et d'inscriptions anciennes. Procope dit qu'*Auximum* était la ville la plus considérable du *Picenum* et qu'elle en devint la Métropole; elle fut ensuite colonie romaine.

A six milles au-delà d'Osimo, on rejoint la route de Camurano, et à deux milles plus loin, au-dessous de Lorette, on passe le Musone.

Le littoral de la province de Macerata commence à la rive droite du Musone et finit à la rive gauche de la Tenna.

Lorette se trouve sur le sommet d'une montagne très-élevée, d'où la vue se porte à une grande distance tant sur la mer et les environs du mont d'Ancône, que sur les vallées où

coulent le Musone et la Potenza. La belle situation de cette ville et l'église de Notre-Dame appelée *la Santa Casa*, construite et décorée par Michel-Ange Buonarotti, Guillaume Della Porta et Bramante, pourvue de grandes richesses et ornée de beaux tableaux en mosaïque, faits d'après ceux des peintres les plus célèbres, en sont les seules raretés; mais elles suffisent pour y attirer beaucoup de curieux et de dévots. Les environs de Lorette sont remarquables par leur belle culture et par leur fertilité.

Cette ville se nommait anciennement *Cupra* ou *Cupræ Maritana*; on lui donnait l'épithète de *littorale* pour la distinguer de *Cupra* ou *Cupræ Montana*, autre ville du *Picenum*. Elle fut ensuite appelée *Lauretanum* à cause d'un bois de lauriers qui se trouvait en cet endroit. *La Santa Casa* a été bâtie près des ruines d'un temple dédié à Junon Cuprine. Lorette est ceinte d'anciens remparts qui, joints à sa position, suffisent, avec quelques moyens accessoires, pour la mettre à l'abri d'un coup de main.

Après Lorette, la route rejoint les bords de la mer à Porto di Recanati. Depuis cet endroit jusqu'au Tronto, la route suit presque toujours le rivage. Les principales stations sont :

Porto di Recanati, qui avait en 1808 une population de.	2385 âmes.
Porto di Civita Nuova.	551
Porto di Sant'Elpidio.	600
Porto di Fermo.	3432
Torre di Palma.	991
Marano.	1478
Grotte a Mare.	2546
San-Benedetto.	2964

Ces bourgs et villages renfermaient entre eux à la même époque, 107 vastes magasins propres à recevoir les grains,

les huiles et les autres produits du sol destinés à l'exportation; ce qui peut donner une idée de la fertilité de cette partie des Etats romains.

On trouve près de Porto di Civita Nuova, après avoir passé le Chienti, une route secondaire qui suit la rive droite de cette rivière, conduit à Macerata, et communique, par une autre branche, avec la route d'Ancône à Rome, sans passer par Macerata, à trois milles au-dessus de cette ville. Cette route secondaire passe au bas de Civita Nuova (*Novana*), petite ville située sur une montagne à trois milles du port de ce nom.

Le littoral de la province de Fermo commence à la rive droite de la Tenna et s'étend jusqu'au Tronto.

A trois milles de Porto di Fermo, sur la droite et hors de la route, est Fermo (*Firmanorum Castellum* et *Firmum Picenum*), ville située sur le penchant d'une haute montagne appelée le mont Girone et d'où l'on découvre presque toute la province. Fermo était colonie romaine; c'est la patrie de Lactance. Cette ville est assez grande, bien bâtie et entourée de remparts qui dans plusieurs endroits sont susceptibles de défense; elle possédait en 1808 quinze couvents, dont dix d'hommes et cinq de femmes. Le territoire de Fermo comprend quarante-huit terres ou *castelli* (châteaux). Le nombre des couvents qui se trouvaient dans la province, non compris ceux des territoires d'Offida, Montalto et Ripatransone, était de trente-sept; savoir : vingt-six d'hommes et onze de femmes; les premiers renfermaient 449 religieux, et les seconds 356 religieuses. Les couvents des territoires d'Offida, Montalto et Ripatransone, étant au nombre de 13, la province de Fermo renfermait en tout 50 monastères.

En continuant la route du Tronto et prenant sur la droite, à la hauteur de Grotte a Mare, on trouve, à six milles de la route, la ville de Ripatransone (*Cupra* ou *Cupræ Montana*), qui était anciennement très-forte.

A l'ouest et à une pareille distance de Ripatransone, est Montalto (*Mons Altus*), ville où est né Sixte-Quint, et située sur une montagne au bas de laquelle passe la rivière de Monocchia.

Dans les environs, à six milles de Ripatransone et sept de Montalto, on trouve la ville d'Offida, qui était autrefois, ainsi que les deux précédentes, le chef-lieu d'un préside particulier. Offida et Montalto sont peu considérables et font partie de la province de Fermo, de même que Ripatransone.

Après Fermo, la ville la plus importante des environs de cette route est Ascoli (*Asculum Picenum*), qui fut colonie romaine, municipe et l'une des principales cités du Picentin. Ascoli est le chef-lieu de l'arrondissement de ce nom, qui fait partie de la province de Fermo.

Cette ville est grande, bien bâtie, défendue par d'anciennes fortifications et située entre plusieurs montagnes dans une presqu'île formée par le confluent du Tronto et du Castellanum (*Viridis Fluvius*). Ces deux rivières font mouvoir, en cet endroit, quelques usines, et entre autres des pateries et des forges.

Ascoli renfermait, en 1808, onze couvents d'hommes, dont quatre de mendiants, et neuf de femmes, y compris la maison ou conservatoire des orphelins. Il y avait douze paroisses dans la ville. La cathédrale avait 36,750 francs environ, de revenu.

La route qui conduit à Ascoli suit le Tronto sur sa rive gauche. Du point où l'on passe cette rivière pour aller d'Ancône à Giulia Nuova, on compte dix-huit milles jusqu'à Ascoli. On ne trouve aucun village ni hameau depuis le Tronto jusqu'à Giulia Nuova.

Le littoral du duché d'Urbin et des marches d'Ancône et de Fermo, c'est-à-dire de la tour de la Cattolica au Tronto, comprend une étendue de côtes de 115 milles, ou 40 lieues environ.

Tableau des distances et des stations depuis la Cattolica jusqu'à Giulia Nuova.

	Milles.		Milles.
De la Cattolica à Pesaro	10	*Report.*	83
Fano	8	Porto di CivitaNuova. .	6
Hôtellerie *della Marotta.*	8	Porto di Sant'Elpidio.. .	5
Sinigaglia.	8	Porto di Fermo.	5
Hôtellerie *delle case Bruciate..*	9	Torre di Palma.	4
Santa-Maria di Fiumesino	1	Pedaso.	4
Ancône.	9	Marano.	8
Osimo.	12	Sant'Andrea.	1
Lorette.	9	Grotte a Mare.	2
Porto di Recanati. . . .	3	San-Benedetto.	3
Torre Nuova.	3	Porto d'Ascoli.	4
Porto di Monte Santo. .	3	Pont du Tronto.	2
		Giulia Nuova.	12
A Reporter. . .	83	TOTAL.	139

Route d'Ancône à Foligno.

La route qui conduit le plus directement d'Ancône à Rome passe par Lorette et le Col Fiorito, après lequel on entre dans l'Ombrie.

Comme j'ai déjà décrit la partie de cette route qui comprend Osimo et Lorette, je commencerai mes observations depuis cette dernière ville.

La première station après Lorette est Recanati (*Recinetum* ou *Ricinetum*), ville assez bien bâtie et située sur une haute montagne qui domine les vallées où coulent le Musone et la Potenza.

En continuant la route, on voit au bord de la Potenza, sur ses deux rives et à trois milles de Macerata, les ruines

de l'ancienne *Ricina*, l'une des préfectures du *Picenum* et qui fut municipe sous les Romains. Cette ville, qui était puissante, grande et remarquable par la beauté de ses édifices, fut détruite par Alaric; on distingue parmi ses ruines les restes d'un amphithéâtre construit sous Helvius Pertinax et situé sur la rive gauche de la Potenza, près de l'endroit où existait autrefois le pont triomphal. Cette ancienne cité s'appelait aussi *OElia* ou *Helvia Ricina;* elle devint colonie romaine sous l'empereur Sévère.

On laisse près de là, sur la droite, une route secondaire qui conduit à Fabriano; j'en ferai la description particulièrement.

Macerata (*Maceratum*), ville grande et bien bâtie, est située sur une montagne assez haute, placée entre deux belles vallées arrosées par la Potenza et le Chienti. Cette ville a été restaurée et agrandie avec les débris de l'ancienne *Ricina*; quelques auteurs prétendent qu'elle tire son nom de Martius Macrus, Patrice romain, par qui elle fut bâtie. Macerata est ceinte de remparts qui forment des promenades publiques, et que l'on pourrait utiliser pour la défense de la ville. La province de Macerata possédait 42 couvents en 1808.

Le pays qui se trouve entre Recanati et Tolentino est très-fertile surtout en grains. Il est, d'ailleurs, remarquable par sa belle culture et par la fréquence des maisons de campagne.

Avant d'arriver à Tolentino, à huit milles de Macerata, on voit à gauche de la route, sur une montagne, le bourg d'Urbisaglia, bâti sur les ruines de l'ancienne *Urbisalia*, *Urbisalvia*, *Urbs salvia* et *Urbs salvia Pollentini*, qui fut incendiée par Alaric. Ce bourg est à trois milles de la grande route.

Après Macerata, on ne trouve sur la route d'autre ville que Tolentino (*Tolentinum*), qui est mal bâtie en général, et située sur le Chienti. Cette rivière fait mouvoir quelques usines placées au bas de la ville, qui est entourée d'anciens

remparts dont on peut encore se servir pour la préserver d'une surprise.

En sortant de Tolentino, on entre dans les Apennins où l'on s'enfonce graduellement, et que l'on ne quitte que près de Foligno (Ombrie), c'est-à-dire au-delà du Col Fiorito. La route est généralement très-montueuse depuis Ancône jusqu'à Foligno.

A onze milles de Tolentino, on trouve sur la droite et au-delà de Valcimara une route secondaire qui conduit à Camerino (*Camers* et *Camerinum*), ancienne capitale des Camertes dont les Romains sollicitèrent l'alliance l'an 144 de Rome et où ils envoyèrent, par la suite, une colonie. Cette ville, qui est la seule que renferme l'état de Camerino, est revêtue d'anciennes fortifications, située sur une montagne et était autrefois place de guerre ; elle est petite, assez bien bâtie et commerçante.

Camerino communique, par une route secondaire, avec celle qui va de Macerata à Fabriano et dont j'ai déjà parlé. Le point de jonction de ces routes est à Castel Raimondo.

Après avoir passé le bourg de Serravalle, on arrive sur le Col Fiorito, montagne fort élevée, couverte de bois et de prairies et d'où l'on descend dans la vallée qui conduit à Foligno (*Fulginia* ou *Fulginium*).

Tableau des distances et des stations depuis Lorette jusqu'à Foligno.

De Lorette à Recanati. . .	5 milles.
Macerata.	13
Tolentino.	12
Belforte.	4
Valcimara.	5
A Reporter.	39

Report.	39	milles.
Ponte della Trave	7	
La Muccia.	3	
Serravalle.	6	
Village de Colfiorito. . . .	5	
Case Nuove (Ombrie). . .	5	
Scopoli.	2	
Pont e Santa-Lucia. . . .	1	
Colle.	3	
Foligno.	2	
TOTAL.	73	

Route du Furlo.

L'embranchement de cette route avec celle de Pesaro à Ancône, s'effectue à Fano, comme je l'ai déjà dit. Depuis Fano jusqu'à Cantiano, la route suit les bords du Métaure, et ensuite ceux de la rivière de Cantiano qui se perd dans le Métaure à trois milles de Fossombrone. Cette route est plus montueuse et moins habitée que celle d'Ancône à Foligno, mais elle est beaucoup mieux construite.

La première ville que l'on trouve après Fano est Fossombrone (*Forum Sempronii*), qui est assez bien bâtie et située sur la rive droite du Métaure que l'on traverse sur un beau pont moderne très-grand et d'une seule arche; on y voit les restes d'un théâtre antique et un pavé ancien, fort précieux et en mosaïque, conservé dans le palais Passionei. Le principal commerce de Fossombrone est en soie.

Il part de cette ville une route secondaire qui conduit à Urbin, distant de dix milles environ de Fossombrone,

Urbin (*Urbinum Hortense*), est assez bien bâti et situé sur le sommet d'une montagne environnée de monts qui la dominent; l'air y est très-salubre; mais le sol est stérile, attendu

qu'il est pierreux et renferme peu de terre végétale. Cette ville est renommée par le séjour de Bélisaire et parce qu'elle est la patrie du célèbre peintre Sanzio, dit *Raphaël*; elle a été réunie à l'Etat ecclésiastique avec le duché d'Urbin, en 1631, et possède plusieurs fabriques d'épingles, d'un grand produit. On voit à Urbin un beau palais, résidence des anciens ducs, qui appartient aujourd'hui à la maison de la Rovere.

La ville et le territoire d'Urbin possédaient, en 1808, dix couvents d'hommes, dont deux de mendiants, et six couvents de femmes, dont un de mendiantes.

Les huit couvents d'hommes non-mendiants renfermaient 104 religieux qui avaient ensemble un revenu de 49,350 fr. environ.

Les cinq couvents de femmes non-mendiantes renfermaient 139 religieuses qui avaient ensemble 46,988 francs environ, de revenu.

A vingt-deux milles et au nord-ouest d'Urbin est San-Leo (*Leonis fanum*), petite ville bâtie au bas d'une montagne sur laquelle se trouve le fort de ce nom, qui n'est qu'une prison d'État, et où est mort le fameux aventurier Joseph Balsamo, dit *Comte de Cagliostro*. San-Leo n'est véritablement qu'un bourg de 350 habitants.

Le duché d'Urbin renferme aussi trois anciennes villes qui sont aujourd'hui peu considérables; savoir :

Penna di Billi, à 22 milles. . . .	d'Urbin.
Sant'Angelo in Vado, à 15 milles	
Urbania, à 6 milles.	

Urbania est l'ancienne *Urbinum Metaurense*, située sur le fleuve dont elle avait pris le nom, et qui était un municipe des Romains.

Les montagnes *de la Carpegna*, situées près de Penna di Billi, et celles qui avoisinent San-Leo, sont fertiles en pâtu-

rages et riches en bestiaux; aussi y fait-on une grande quantité de beurre et de fromage.

En continuant la route du Furlo et après avoir passé le Métaure au-dessus de Fossombrone, on trouve la montagne d'Asdrubal, ainsi appelée parce que c'est en cet endroit que ce général Carthaginois fut battu par les Romains, qui y détruisirent les restes de son armée.

A peu de distance de là, on remarque avec admiration l'ancienne voie Flaminienne, taillée au ciseau dans le roc et sur un espace d'un demi-mille, à travers une haute montagne. Ce passage est ce que l'on appelle proprement *le Furlo*; c'est aussi la *Petra pertusa* de Victor : il s'y trouve une inscription qui fait connaître que cette route a été restaurée dans les premiers siècles de l'Empire romain.

On passe ensuite par Cagli (*ad Calem* et *Callium*), petite ville assez bien bâtie et située au pied du mont Petrano dans une espèce de péninsule formée par la rivière de Cantiano et par un torrent qui se perd dans cette rivière. Près de Cagli, est le passage nommé *Passo delle scalette* ou pas des échelles.

A dix milles de Cagli, hors de la route et sur la gauche, on trouve la Pergola, petite ville ancienne et bâtie dans une presqu'île formée par la rivière de Cesano et par un torrent qui s'y jette. Cette ville est à 21 milles de Sinigaglia avec laquelle elle communique par une route secondaire; son principal commerce consiste en draps communs et en tapis, les uns et les autres dits *Pergolesi*.

En revenant sur la route du Furlo et avant d'arriver à Cantiano, on passe la rivière de ce nom sur un ancien pont très-élevé, appelé *Ponte Grosso*, et qui est le plus bel ouvrage que les Romains aient fait exécuter sur cette route.

Cantiano est le dernier endroit considérable que l'on trouve jusqu'aux confins de l'Ombrie. Ce bourg a été bâti

sur les ruines de *Luceola*, *Luceolis Castrum* ou *Luceolos*, ville qui fut détruite par Narsès.

Entre Cantiano et Costacciaro, la route passe sur un pont moderne, d'une construction hardie et bâtie sur les plans de l'architecte Fabri, sous monseigneur Vidoni, alors délégat apostolique à Ancône et depuis cardinal. Ce pont réunit deux montagnes vers leur sommet, en même temps qu'il donne passage à un gros torrent qu'il conduit, ainsi, d'une montagne à l'autre; il est appelé *Ponte della Scheggia*.

A neuf milles de Costacciaro, sur la droite et hors de la route, est Gubbio (*Eugubium*), ville moyenne, située dans une petite plaine entre plusieurs montagnes.

Après Costacciaro, en suivant la route du Furlo, on arrive à Sigillo (Helvillum), première station de l'Ombrie. Ce bourg est à dix-sept milles de Nocera, qui est l'ancienne *Nuceria Camelana* ou *Nucerta*. Entre Sigillo et Nocera, on trouve Gualdo qui, ainsi que Cantiano et Sigillo, est un château construit par les Lombards et s'appelait autrefois *Validum*.

Tableau des distances et des stations depuis Fano jusqu'à Nocera.

De Fano aux *Tenaglie*. . . .	8 milles.
Fossombrone.	10
Passage du Furlo.	8
Acqualagna.	5
Cagli.	5
Cantiano.	6
La Scheggia.	6
Costacciaro.	4
A reporter. . . .	52 milles.

Report.	52 milles.
Sigillo.	4
Gualdo.	8
Nocera.	9
Total.	73 milles.

Route de Nocera par Jesi et Fabriano.

Cette route secondaire, qui s'unit près du pont de Fiumesino à la route de la Cattolica à Ancône, suit presque toujours les bords de cette rivière.

La première station que l'on trouve après ce pont est Chiaravalle, hameau près duquel se trouve un ancien couvent de Bernardins qui était richement doté.

On arrive ensuite à Jesi (*OEsis*, *OEsium* ou *Jesium*), chef-lieu de l'arrondissement de ce nom, ville assez bien bâtie, située sur une petite élévation et dans une vallée près de la rivière de Fiumesino. Cette ville qui, selon quelques auteurs, fut fondée trois lustres avant Rome, reçut son nom du Roi OEsis, l'un des Pélages, et était colonie romaine. On donne la même étymologie au nom de Fiumesino.

A douze milles hors de la route et sur la rive droite du Fiumesino, on trouve Cingoli (*Circea*, *Cingulo* et *Cingulum*), ville très-ancienne, entonrée de forêts et située sur une haute montagne qui s'appelait aussi *Circea* et où l'on prétend que Picus, premier roi du *Picenum*, a été enterré; ce qui paraît plus certain, c'est que cette montagne a servi de sépulture à Totila, roi des Goths. César dit, dans ses Commentaires, que *Cingulum* avait été bâti aux dépens de Labienus. On fait dans ce pays, riche en gros gibier, beaucoup de charbon de bois.

En continuant la route de Nocera et avant d'arriver à Fabriano, à vingt-un milles de Jesi, on voit près de la route,

à gauche, les ruines de l'ancienne ville de *Tuficum* qui fut municipe sous les Romains, et n'est aujourd'hui qu'un village appelé Albacina. Il y a en cet endroit beaucoup de tombeaux antiques, dans la plupart desquels on a trouvé des cadavres à moitié consumés, et ayant un grand clou de fer dans la tête.

Après Jesi, on ne trouve d'autre ville sur cette route que Fabriano (*Fabrianum*), qui est d'une grandeur moyenne, assez bien bâtie, commerçante et située dans une plaine à peu de distance de l'ancienne *Sentina* ou *Sentinum*, que l'on croit être aujourd'hui Sasso Ferrato (rocher ferré), bourg autrefois très-fort et célèbre dans les guerres des Marches. Fabriano renferme beaucoup d'usines et de fabriques, et se trouve dans une presqu'île formée par le Giano et par une petite rivière qui s'y perd.

Les eaux du Giano sont minérales. Le principal commerce de cette ville consiste en papier et carton de toute espèce, sel de nitre, poudre de guerre et de chasse, et bonneterie; elle possède deux beaux cabinets, l'un de minéralogie et l'autre d'histoire naturelle.

A deux milles sur la gauche de Fabriano et hors de la route, on voit au village d'Attigio les ruines de l'ancienne *Altidium* ou *Attidium*, qui était un municipe des Romains.

Au-delà de Fabriano, la route est dirigée à travers les Apennins par la montagne appelée *la Rossa* qui est très-haute, dépourvue de bois et se découvre de fort loin. Après avoir passé cette montagne, on arrive à Nocera, première station de l'Ombrie de ce côté des Marches.

Tableau des distances et des stations depuis l'hôtellerie delle Case Bruciate (*route de Sinigaglia à Ancône*) *jusqu'à Nocera.*

De la susdite hôtellerie à Chiaravalle. .	6 milles.
Jesi.	6
Serra San-Quirico. . . .	16
Albacina.	10
Fabriano.	5
Cancelli.	4
Nocera.	18
Total. . .	65 milles.

Route de Macerata à Fabriano.

La route secondaire qui conduit de Macerata à Fabriano a, comme je l'ai dit plus haut, son embranchement avec celle de Lorette près et sur la rive gauche de la Potenza.

A sept milles du point de jonction de ces routes et à deux milles sur la droite de celle de Fabriano, est Treja, petite ville bâtie sur les ruines de l'ancienne *Treia* ou *Troa.*

On ne trouve sur la route de Macerata à Fabriano d'autre ville que San-Severino et Matelica.

San-Severino (*Septempeda*), ancienne colonie grecque et curie générale sous les Romains, est petite et située entre deux collines riantes et bien cultivées. Frontin dit que *Septempeda* fut aussi colonie romaine et lui donne le titre d'*Oppidum.*

Matelica (*Matilica* et *Matilicum*) se trouve entre San-Severino et Fabriano, et formait une république alliée aux Romains. Cette ville est petite et assez bien bâtie ; son principal commerce est en draps communs.

Tableau des distances et des stations depuis Macerata jusqu'à Fabriano.

De Macerata à	San-Severino. . . .	21 milles.
	Castel Raimondo. . .	8
	Matelica.	6
	Cerreto.	4
	Fabriano.	8
	Total. . .	47 milles.

Population des sept provinces ou arrondissements.

On entend généralement par *Marche d'Ancône* les provinces situées entre la Romagne et l'Abruzze citérieure. On désigne aussi collectivement ces provinces sous le nom de *Marches*. Enfin, on distingue souvent la Marche de Fermo de celle d'Ancône, en comprenant dans la première la province de Macerata.

Je désignerai séparément, dans ce chapitre et dans le tableau y annexé, chaque province et ses divisions, afin de faire mieux connaître les détails de la population et la juridiction ainsi que l'emplacement des villes. Le chiffre de la population résulte, d'ailleurs, du recensement fait en 1808, peu de temps avant la réunion de ces provinces au royaume d'Italie.

La province d'Ancône se compose du territoire de cette ville et de l'arrondissement de Jesi.

Le territoire d'Ancône, comprenant la capitale des Marches et 24 bourgs ou villages, renfermait une population de 82,156 habitants.

L'arrondissement de Jesi comprend la ville de ce nom et 16 bourgs ou villages : tout cela renfermait 56,535 habitants.

Ainsi, la population de la province d'Ancône s'élevait à 138,691 habitants.

La province de Macerata comprend 11 villes et 35 bourgs ou villages, qui renfermaient ensemble 260,000 habitants.

La province de Fermo comprend 5 villes et 47 bourgs ou villages ; sa population était de 109,597 habitants.

L'arrondissement d'Ascoli, dépendant de la province de Fermo, comprend la ville de ce nom et 88 bourgs, villages ou hameaux : tout cela renfermait 36,981 habitants (1).

Le duché d'Urbin comprend 11 villes et 56 bourgs ou villages ; sa population était de 154,518 habitants (2).

Enfin, l'état de Camerino comprend la ville de ce nom et 18 bourgs ou villages : tout cela renfermait 28,000 habitants.

Récapitulation.

Ville et territoire d'Ancône.	82,156	âmes.
Arrondissement de Jesi.	56,535	
Province de Macerata.	260,000	
Province proprement dite de Fermo.	109,597	
Arrondissement d'Ascoli.	36,981	
Duché d'Urbin.	154,518	
Etat de Camerino.	28,000	
TOTAL.	727,787	âmes.

(1) Le territoire désigné sous le nom de *Monte Calvo* comprend six villages ou hameaux qui renfermaient une population de 1130 âmes.

(2) Le territoire de la ville de Pesaro comprend 14 bourgs ou villages qui renfermaient 8984 habitants.

Celui de la ville de Fossombrone comprend 11 bourgs ou villages dont la population totale était de 3796 âmes.

Le tableau placé à la fin de ce chapitre a été dressé d'après les états de population formés pour chacune de ces provinces ou arrondissements au commencement de 1808, et dans lesquels les étrangers, les ecclésiastiques, les religieux des deux sexes et les troupes n'ont pas été compris. Quoique la conscription ait été levée dans ces pays, de 1809 à 1813 inclusivement, de la même manière que dans les autres parties du royaume d'Italie, la population s'y est beaucoup accrue, attendu la suppression des couvents ou monastères (effectuée en 1810), les nouvelles institutions formées pour la jeunesse, l'introduction du Code Napoléon et la division des grandes propriétés.

Le double astérisque placé dans la seconde colonne du tableau indique les archevêchés. L'astérisque simple désigne les évêchés. J'ai cru convenable de comprendre dans ce tableau les revenus fixes des villes; c'est-à-dire le produit des immeubles ou les rentes provenant de dons volontaires ou d'acquisitions faites par les communes. Les villes qui n'ont point de revenus de cette nature y suppléent par des octrois ou impôts établis sur les denrées de consommation locale et les objets de luxe.

Tableau de population des villes des provinces d'Ancône, de Macerata et de Fermo, du duché d'Urbin et de l'état de Camerino.

PROVINCES.	VILLES.	Population.	Revenus fixes.
			Écus romains.
ANCÔNE.	Ancône *	23,370	39,000
	Jesi *	13,604	16,143
MACERATA.	Macerata *	15,000	9,506
	Cingoli	2,100	»
	Civita Nuova	2,558	2,570
	Fabriano *	6,000	4,511
	Lorette	4,749	3,700
	Matelica	2,800	»
	Osimo *	3,945	9,800
	Recanati *	5,121	6,890
	San-Severino *	3,388	»
	Tolentino	9,015	7,958
	Treja	2,091	3,500
FERMO.	Fermo **	15,622	6,000
	Ascoli *	11,189	6,700
	Montalto *	1,200	1,208
	Offida	3,000	»
	Ripatransone *	4,673	2,000
URBIN.	Urbin **	6,000	4,970
	Cagli *	6,582	2,375
	Fano *	14,605	8,400
	Fossombrone *	5,103	4,325
	Gubbio *	4,500	3,600
	Penna di Billi *	1,400	»
	Pergola (la)	2,580	4,214
	Pesaro *	13,510	10,189
	Sant'Angelo in Vado*	2,200	»
	Sinigaglia *	10,512	9,500
	Urbania	1,580	1,610
CAMERINO.	Camerino **	4,000	14,922

NOTA. L'écu romain vaut cinq francs vingt-cinq centimes environ.

Observations générales.

Les hautes montagnes qui bordent ces provinces, s'appuient à la grande chaîne des Apennins, abondent en bois de construction de tout genre et renferment d'excellents pâturages pour les bestiaux de toute espèce. Les montagnes les plus riches sous ce rapport, sont celles du duché d'Urbin, de l'état de Camerino, et des provinces de Macerata et de Fermo. Ces prairies naturelles sont si productives que l'on y fait venir, dans l'été, de la campagne de Rome et de la Sabine, d'innombrables troupeaux de moutons. Les plants d'oliviers et de châtaigniers, distribués sur les collines suivant leur exposition, y réussissent parfaitement. Les parties montagneuses où le sol peut être utilisé autrement que par les grands végétaux et les prairies, sont couvertes de vignes, d'arbres fruitiers, d'herbages propres à la nourriture de l'homme et de taillis remplis de gibier.

Les collines et les plaines sont, d'ailleurs, très-fertiles en blé, avoine, maïs et légumes farineux ; ce qui donne la facilité de nourrir une si grande quantité de volaille que l'excédant de ce qui se consomme dans le pays forme un objet de commerce considérable avec Rome. Il en est de même des bestiaux, tels que bœufs, veaux et porcs, qui, particulièrement en hiver, sont dirigés en grand nombre sur cette capitale. La quantité prodigieuse de bestiaux que renferment ces provinces fait que, malgré l'abondance des pâturages, les fourrages y sont toujours à un prix élevé, surtout sur le littoral, où l'on est souvent obligé de tirer le foin des environs de Ravenne. Il est à regretter qu'on n'ait pas encore adopté généralement dans ces pays l'usage des prairies artificielles; on y a, depuis le séjour des Français, introduit des mérinos. Cette heureuse innovation a produit quelque amélioration dans les laines et donne des espérances pour l'avenir.

Les vallées étant presque toutes perpendiculaires à la mer, dirigées du sud-ouest au nord-est et par conséquent plus ou moins exposées au midi, sont couvertes de mûriers, dont les feuilles nourrissent des myriades de vers à soie, qui sont une branche considérable de commerce pour le pays. La ville où la soie est le mieux préparée est Fossombrone. On cultive aussi dans les vallées et sur les bords de la mer du chanvre et du lin. Ces derniers produits sont manufacturés et consommés sur les lieux : il en est ainsi du coton, dont la culture a été entreprise depuis une trentaine d'années, et qui réussit parfaitement. On trouve dans les parties méridionales, surtout dans la province de Fermo, beaucoup d'*agrumi*, c'est-à-dire d'orangers, citronniers, limoniers, cédrats et autres arbres à fruits aigres. On traverse entre Grotte a Mare et San-Benedetto des champs couverts de ces arbres qui croissent en plein air et sont d'un grand rapport.

Les vins qu'on recueille dans le pays suffisent seulement à la consommation des habitants. Ces vins ne peuvent, d'ailleurs, généralement s'exporter, attendu que leur peu de force ne permet pas de les exposer à la mer, et qu'ils ne se conservent guère plus d'une année. Cette circonstance tient au mode de cultivation local, peut-être aussi au mauvais choix des plants, mais surtout à la négligence avec laquelle on prépare le moût. La plupart de ces vins ne peuvent même aller d'une récolte à l'autre, qu'à l'aide d'une certaine quantité de moût cuit (*cottura*), que l'on y mêle lors de l'encavement. Il se trouve cependant quelques propriétaires qui font de bons vins au moyen de plants exotiques et en employant, pour la vinification, les procédés usités en France. On se convaincra que les vins de ces provinces pourraient être meilleurs et de conserve, si l'on remarque que jusqu'au 16e siècle les Marches exportaient dans le

Levant une grande quantité de vins provenant de leur territoire.

Les cours d'eau et les sources qui découlent presque tous des monts et des collines, et l'abondance des puits, suffisent pour l'irrigation des vallées, l'entretien des animaux et les besoins de la population. Les rivières sont bordées d'arbres utiles, non-seulement pour soutenir les terres riveraines contre la rapidité des eaux, mais propres aussi aux constructions rurales. Les usines et les moulins qui se trouvent sur ces rivières et ceux que font mouvoir les canaux et les réservoirs formés par la réunion des eaux des torrens, donnent aux habitants les moyens d'utiliser leur industrie et d'assurer leur subsistance.

Le sol renferme une quantité suffisante de calcaires, de gypse, de pierre à bâtir et d'argile pour les constructions et les fabriques de poterie. Il existe dans la province de Macerata, entre San-Ginesio et Sarnano, une mine d'ocre qui est exploitée et dont la qualité a été reconnue supérieure à celle de la *Terra gialla* ou ocre de Vérone.

Les montagnes d'Ascoli, celles de Camerino et quelques-unes du duché d'Urbin offrent des indices de mines de fer. Il y a dans les environs d'Ascoli et de Grotte a Mare des mines de charbon de terre qui sont fort riches et dont les produits sont employés dans les usines placées sur le Tronto supérieur. De semblables mines se trouvent sur divers points de la côte et dans d'autres montagnes de la province de Fermo. On a aussi trouvé, dans cette province, des sources de goudron minéral ; mais l'industrie des habitants n'ayant pas été activée par des secours du gouvernement, cette découverte (comme celle des eaux ferrugineuses faite dans la même contrée) est restée infructueuse. Les montagnes d'où sortent le Tronto et le Castellanum renferment des parties de manganèse d'une qualité parfaite. Enfin, la province de Fermo est la plus riche en matières fossiles et possède aussi des

eaux salines et minérales : on distingue, parmi ces dernières, celles d'Acqua Santa, village situé à huit milles et au sud-ouest d'Ascoli, et où l'on a établi des bains qui sont très-fréquentés dans la belle saison. Le village d'Acqua Santa paraît avoir été bâti sur le lieu appelé *ad aquas calidas*, qui se trouve sur l'Itinéraire d'Antonin et la carte de Peutinger, et dont parle Cluvier.

Les campagnes sont couvertes d'habitations de cultivateurs et de maisons de plaisance appelées *Casini*, répandues dans les diverses propriétés.

Les villes et les bourgs sont fréquents, généralement bien bâtis, renferment les commodités nécessaires tant à l'habitant qu'au voyageur, et communiquent entre eux par des chemins qui sont aussi praticables que les localités le permettent.

Les terres sont généralement cultivées par des colons qui passent, à cet effet, des contrats avec les propriétaires. D'après ces conventions, le propriétaire devient l'associé du cultivateur, et partage avec lui les produits du terrain, à condition que celui-ci y emploiera tout son temps et ses soins. Le propriétaire est tenu de fournir les semences, les bestiaux, les voitures et les instruments nécessaires pour les travaux, et de subvenir aux dépenses d'entretien des bestiaux, lorsque les productions du terrain ne peuvent suffire pour leur nourriture. Si le propriétaire veut avoir des bestiaux en sus de ceux qui sont nécessaires pour faire valoir son bien, ou faire tout autre commerce rural, il doit en diviser les produits avec le colon ; mais les pertes qui peuvent résulter de cette spéculation sont supportées également par les deux parties.

Quand la récolte manque ou se trouve au-dessous des besoins de la famille du cultivateur, le propriétaire ouvre un compte avec ce dernier, et lui fournit, à titre d'avance, des denrées ou de l'argent.

Les bonifications du terrain sont à la charge du propriétaire, qui paye au colon la main d'œuvre pour les excavations, les remblais, les plantations d'arbres et les défrichements. Il y a deux manières de solder ces travaux extraordinaires; la première consiste à les payer comptant, et l'autre à donner moitié en nourriture et le reste en argent.

Si la famille du cultivateur n'est pas assez nombreuse pour cultiver le terrain ou pour faire les récoltes, il est obligé de se pourvoir, à ses frais, des ouvriers nécessaires.

Quelquefois il est stipulé dans le contrat, que le colon aura la faculté ou sera obligé de se servir des bestiaux et des voitures qui lui sont confiés, pour transporter des denrées et matériaux quelconques appartenant à d'autres particuliers. Le produit de ce transport est plus ou moins divisé entre le cultivateur et le propriétaire.

On sentira facilement ce que de tels usages ont de désavantageux pour les propriétaires, et en général pour l'agriculture, dans un pays où les terres sont extrêmement fertiles; surtout lorsqu'on observera que la surveillance des colons est ordinairement confiée à des espèces d'intendants subalternes, appelés *fattori*, qui, au lieu de forcer les cultivateurs à exécuter tous les articles de leurs contrats, s'entendent presque toujours avec eux au préjudice des propriétaires.

L'air que l'on respire dans les montagnes les plus élevées est pur et élastique, mais variable et rigide pendant la plus grande partie de l'année. Le froid commence généralement, dans ces provinces, en novembre et dure graduellement jusqu'en avril. La neige qui tombe sur les hautes montagnes pendant une partie de l'automne de l'hiver et du printemps se convertit en pluie vers les vallées inférieures et les bords de la mer. Il est cependant des hivers où, par suite de l'intensité du froid, la neige tient partout et même pendant quelque temps. Quand l'hiver est pluvieux, les vents

du sud-ouest dominent et produisent une grande humidité qui est le temps le plus malsain que l'on ait à craindre. Dans le cas contraire, ce sont les vents du nord qui se font sentir, et alors la sécheresse est quelquefois presqu'aussi forte que dans l'été, sans que pourtant il gèle sensiblement. Dans l'été, la chaleur est ordinairement tempérée, pendant le jour, par les vents qui soufflent de l'est à l'ouest (en passant par le nord), et dont l'effet est régulier et continuel depuis le coucher du soleil jusqu'à son lever. Dans les plus fortes chaleurs, le thermomètre s'élève rarement au-dessus de 28 degrés. Là, comme dans la plus grande partie de l'Italie, on jouit très-peu du printemps, mais l'automne y est presque toujours la saison la plus agréable.

Le climat est généralement sain; aussi voit-on dans ces pays beaucoup de vieillards. Les maladies les plus communes sont les pleurésies, les fièvres nerveuses et celles dites inflammatoires.

Les habitants de ces provinces ont des mœurs douces. Ils sont, d'ailleurs, gais, spirituels, laborieux, industrieux, affables envers les étrangers et fort adonnés au commerce.

RAPPORT

Sur la situation et la défense des côtes de la rive droite de l'Adriatique, depuis Rimini (Romagne) jusqu'à Pescara (Abruzze Citérieure).

La côte depuis Rimini jusqu'à Pescara comprend une étendue d'environ 175 milles romains. A l'exception du port d'Ancône, il ne s'y trouve ni anse ni baie : elle est continuellement bordée par des montagnes plus ou moins éloignées de la mer, mais toutes situées à portée de canon du rivage et sur lesquelles j'ai reconnu de bonnes positions militaires et des points propres à la défense du pays, dans le cas où l'ennemi tenterait des débarquements qui ne seraient pas appuyés par une force imposante.

Les lieux où il est à présumer que l'ennemi chercherait à débarquer sont :

1° Ceux qui lui offrent la facilité d'aborder la côte sans danger pour les embarcations ; c'est-à-dire, les endroits où il y a beaucoup d'eau ou une plage peu étendue vers la mer ;

2° Ceux où il se trouve uue plaine aboutissant à une vallée arrosée par une rivière, et dont l'entrée est garnie de positions militaires situées à portée d'une grande route et disposées de manière à arrêter les troupes qui marcheraient contre l'expédition ;

3° Ceux qui ne sont pas avoisinés par des positions propres à battre la mer et le terrain compris entre les montagnes et le lieu du débarquement ;

4° Ceux qui, présentant une réunion d'habitations et de magasins, lui donneraient l'espoir de faire du butin et des provisions;

5° Enfin, les endroits où il se trouve des cours d'eau ou des fontaines qui offriraient à l'ennemi (en supposant une simple croisière ou station maritime) les moyens de faire aiguade.

Les montagnes qui bordent la côte, dans cette partie des Etats romains et du royaume de Naples, font toutes corps avec la chaîne principale des Apennins, et sont coupées par un grand nombre de vallées arrosées par des rivières et des torrents qui se perdent dans la mer. Les plus considérables de ces rivières, sont : le Marecchio, la Vintinella, la Foglia, le Métaure, le Cesano, la Misa, le Fiumesino, le Musone, la Potenza, le Chienti, la Tenna, la Leta, l'Aso ou Asone, le Tronto, le Vomano et la Pescara; on traverse la plupart d'entre elles sur des ponts; le passage des autres, soit en bateau, soit à gué, est dangereux après les pluies et les orages où la montagne reçoit beaucoup d'eau, et lors de la fonte des neiges.

Le port de Rimini est formé par le confluent de deux rivières dont la principale est le Marecchio. Ce port ne peut donner asile qu'aux petits transports du commerce. Il est exposé à peu près à tous les vents, parce qu'il est assez éloigné des montagnes pour n'en pas recevoir d'abri. A cinq milles de Rimini, en allant à la Cattolica, on trouve près du village de Terzo la rivière de Conca dont l'embouchure avoisine la tour à signaux appelée *Torre Conca*, du nom d'une ancienne ville qui existait près de là et que la mer a engloutie. Cette rivière coule dans une vallée ouverte et garnie, vers son entrée, de montagnes peu élevées qui offrent la facilité de la défendre. A trois milles de cet endroit, on traverse la petite rivière de Vintinella qui se perd dans la mer à une pareille distance de celle de Conca et au pied des

montagnes de la Cattolica. La Vintinella sort d'une vallée très-sinueuse, peu ouverte, bien boisée, et défendue par des hauteurs qui la bordent sur la rive droite et flanquent en même temps le rivage. Depuis Rimini jusqu'aux montagnes où se trouve le bourg de la Cattolica, la côte forme une plage assez étendue et qui la garantit de l'approche des bâtiments légers et même des grosses embarcations. Cette plage est défendue par les chicanes naturelles que présentent les terres riveraines qui sont, d'ailleurs, protégées par les montagnes voisines (parallèles à la mer) où l'on peut poster de l'infanterie.

Depuis les montagnes de la Cattolica, en avant desquelles est placée la tour à signaux de ce nom (dernier poste maritime de la Romagne) jusqu'au pont de Fossosignore (à trois milles de Fano), à l'exception de la plage qui couvre Pesaro, la côte présente des montagnes hautes et escarpées qui la mettent en sûreté contre un débarquement. Du pont de Fossosignore, à la hauteur de Campagnola, près d'Ancône, la côte offre partout une plage unie, qui force les bâtiments à se tenir éloignés du rivage.

La plage qui se trouve en avant et sur les côtés de Pesaro, formant la corde de l'arc que décrivent les montagnes qui environnent cette ville et les deux caps qui ferment cette plage à l'ouest et à l'est, peut être aisément défendue au moyen du grand nombre de positions militaires que présentent ces différents points, et qui sont susceptibles d'être occupées avantageusement par de l'infanterie et de l'artillerie. L'entrée de la vallée où coule la Foglia est de même garantie contre un simple débarquement, puisque cette rivière forme le port de Pesaro qui, d'ailleurs, est couvert par d'anciennes fortifications que l'on peut encore utiliser. Le premier poste maritime du duché d'Urbin est à Pesaro. La rivière de Foglia est à douze milles de celle de Vintinella.

Depuis le pont de Fossosignore jusqu'à Fano, la côte est

moins facile à défendre parce que l'espace qui se trouve entre le rivage et le pied des montagnes qui bordent la mer est trop peu étendu pour que la cavalerie puisse y manœuvrer en nombre suffisant, et que ces montagnes offrent une espèce d'escarpement qui ne permet d'y placer ni de l'infanterie ni de l'artillerie pour diriger des feux horizontaux sur l'ennemi; mais le point de Fossosignore peut suppléer en partie à cet inconvénient, attendu que cet endroit, formant l'extrémité des montagnes qui s'appuient à la mer depuis la droite de Pesaro, et présentant quelques plateaux où l'on peut établir de l'artillerie et de l'infanterie, donne la facilité de flanquer la côte jusqu'aux environs de Fano par des feux parallèles au rivage. Les fortifications de Fano, quoique peu importantes, peuvent de même servir à la défense de cette partie de la côte et remplir un pareil objet du côté opposé, c'est-à-dire vers la rive gauche du Métaure; la plage qui se trouve sur ce dernier point est, d'ailleurs, bordée de maisons et de jardins entourés de fossés et de haies, derrière lesquels on pourrait placer des troupes. La petite rivière d'Arzilla, que l'on passe près de Fano et de son embouchure dans la mer, à huit milles de la Foglia, sort d'une gorge peu ouverte et dont les faces intérieures sont presque perpendiculaires.

A deux milles au delà de Fano, on traverse le Métaure qui coule dans une vallée assez ouverte, que longe la route du Furlo (conduisant de Fano à Rome) et dont l'entrée peut être défendue par les hauteurs qui se trouvent des deux côtés de cette rivière; mais celles qui bordent la rive gauche sont les plus avantageuses, en ce qu'elles sont boisées et présentent un escarpement propre à garantir l'infanterie et l'artillerie que l'on établirait sur ce point, et une moyenne élévation qui permettrait de porter des feux très-meurtriers jusqu'à l'embouchure du Métaure et sur toute l'entrée de cette vallée.

Depuis le Métaure jusqu'à l'hôtellerie *della Marotta*, le terrain qui se trouve entre les montagnes et le rivage s'élargit insensiblement et offre, dans sa plus grande étendue, une distance d'environ deux milles. Cette espèce de plaine est couverte, sur plusieurs points, de taillis, de haies vives et d'habitations éparses, et se termine, sur la droite de la grande route, par des monticules qui forment un retranchement naturel derrière lequel on peut placer de l'infanterie. Il y a, dans cet espace, quelques endroits où la cavalerie pourrait manœuvrer par escadrons ; mais, outre que le terrain lui présenterait les obstacles que je viens de citer, elle serait gênée dans ses mouvements par une grande quantité de fossés et de canaux d'irrigation qui séparent les différentes propriétés.

Après l'hôtellerie *della Marotta*, on trouve le Cesano dont le lit est beaucoup plus resserré que celui du Métaure qui en est distant de neuf milles. Cette rivière sort d'une vallée peu ouverte et qui peut être défendue par des montagnes d'une moyenne élévation, dépourvues de bois, mais d'où l'on pourrait, à diverses hauteurs et dans toutes les directions, porter des feux vers le rivage. L'espace qui se trouve entre l'hôtellerie *della Marotta* et le Cesano est moins boisé, et n'offre pas autant d'obstacles pour la cavalerie et d'avantages pour l'infanterie, que celui que l'on a parcouru depuis le Métaure ; mais aussitôt que l'on a passé le Cesano, on retrouve les mêmes difficultés et chicanes défensives; et, en approchant de Sinigaglia, la plaine présente un plus grand nombre d'habitations et s'élargit insensiblement en décrivant une petite saillie vers la mer.

La Misa, qui forme le port de Sinigaglia, est à cinq milles du Cesano et coule dans une vallée assez étroite, mais bien boisée, couverte de villages et de belles maisons de campagne, et resserrée entre des montagnes peu élevées qui, par leur position, suffiraient pour mettre cette vallée à

l'abri de la convoitise de l'ennemi, quand même l'entrée de la gorge de la Misa ne serait pas défendue par les fortifications de Sinigaglia.

Le terrain qui se trouve entre la mer et les montagnes depuis cette ville jusqu'à la hauteur de Campagnola, offre beaucoup moins de largeur que celui qui borde la côte en venant de Fano. Ce terrain est cependant protégé par les montagnes riveraines et par un grand nombre d'habitations, de haies, de fossés et de taillis, situés tant au niveau du rivage que sur les collines, et qui permettent de défendre facilement la plage.

Après l'hôtellerie *delle case Bruciate* et à peu de distance de l'embouchure du Fiumesino, on trouve, près de la mer, une belle maison de campagne appelée *le Pojole*, construite en manière de château fort et où l'on pourrait, au besoin, placer un poste considérable d'infanterie et même de l'artillerie.

Le lit du Fiumesino, que l'on traverse à dix milles de la Misa après avoir dépassé *le Pojole*, est aussi étendu que celui du Métaure. Cette rivière sort d'une vallée ouverte où se trouve une route de communication avec Nocera, par Jesi et Fabriano. Cette vallée est très-fertile, aussi peuplée que celle de la Misa et formée de montagnes peu élevées qui offrent d'excellentes positions militaires pour en défendre l'entrée.

La dernière vallée que l'on rencontre jusqu'aux approches de la place d'Ancône, est celle d'Agugliano, où coule une petite rivière qui n'est à peu près qu'un large ruisseau et se jette dans la mer à six milles du Fiumesino. L'entrée de cette vallée, qui est assez ouverte, mais sinueuse à quelque distance de sa gorge, est garnie ou avoisinée de montagnes propres à en assurer la défense, surtout celles de la Scrima et de Colameno. La grande route de Rimini à Ancône suit presque toujours la côte.

La montagne de la Scrima, celles qui se trouvent au-dessous vers la mer, les fortifications qui couvrent la ville et le port d'Ancône, et les hautes montagnes escarpées qui s'étendent depuis cette place jusque près de l'embouchure de la rivière de Musone, mettent la côte à l'abri de tout débarquement dans cette partie, où il ne se trouve d'autre mouillage que celui dit *la Trave*, situé sous le mont *Comero* ou d'Ancône (à cinq milles et à l'est de cette ville), lequel est défendu par une batterie et ne peut recevoir que de petits bâtiments. Il y a, d'ailleurs, peu de fond à une assez grande distance de ces dernières montagnes, et la mer est remplie, vers le rivage, de rochers à fleur d'eau qui en rendent l'approche dangereuse.

Depuis le bourg de Sirolo, qui se trouve au bas et au-delà du mont d'Ancône, jusqu'à la Tenna, la côte est escarpée à quelques pas du bord de l'eau, et il y a assez de fond pour que les grosses embarcations et même les bâtiments légers puissent y aborder. Dès que l'on a dépassé les hauteurs de Sirolo, la mer s'éloigne graduellement des montagnes. A quatre milles de ce bourg, on passe le Musone qui coule sous la montagne de Lorette dans la vallée qu'il faut traverser pour aller d'Ancône à cette ville et de là gagner la route de Rome. L'embouchure de cette rivière se trouve sur un terrain plane. De la rive droite du Musone à Civita-Nuova, la cavalerie peut manœuvrer par escadrons entre les montagnes et la mer. Ces montagnes sont peu élevées et par conséquent susceptibles, étant garnies de troupes et d'artillerie, de défendre avantageusement le rivage ; et cela d'autant plus facilement que la côte n'en est éloignée que d'un tiers de mille. Le Musone est à dix-sept milles de la rivière d'Agugliano.

Le premier endroit habité que l'on trouve après avoir passé le Musone est Porto di Recanati qui est à six milles de Sirolo. Il y a dans ce bourg un vieux château fort surmonté

d'une tour, en mauvais état et dans lequel on pourrait cependant placer un poste d'infanterie. Au-delà de Porto di Recanati, avant d'arriver à Torre Nuova, est une petite plaine qui aboutit à une route de communication avec Macerata. Cette plaine est coupée, vers son centre, par la Potenza qui se jette dans la mer à cinq milles du Musone. Torre Nuova est une ancienne tour à signaux presque ruinée. La vallée d'où sort la Potenza coupe, près de Macerata, la route d'Ancône à Rome.

Après Torre Nuova, on trouve Porto di Monte Santo, village qui n'est composé, près du rivage, que de quelques maisons et d'un ancien château fort pareil à celui de Porto di Recanati et qui, au moyen de faibles réparations, pourrait servir au même usage. La petite rivière de Moro di Valle se jette dans la mer à cinq milles de la Potenza entre Porto di Monte Santo et Porto di Civita Nuova.

Ce dernier point est important à garder, parce qu'il est situé à l'entrée d'une plaine assez étendue, arrosée par le Chienti et entourée de montagnes et de collines plus élevées que celles que l'on trouve depuis la hauteur de Lorette. Au fond de cette plaine est une vallée passablement ouverte, où est établie la route de communication entre Macerata et l'Abruzze Ultérieure. Ces montagnes offrent plusieurs positions favorables à l'ennemi, qui pourrait, d'ailleurs, s'établir dans la plaine ou se porter dans la vallée, en longeant le Chienti qui se perd dans la mer à cinq milles de la petite rivière de Moro di Valle.

Les rivières qui ont leur embouchure dans la mer depuis Rimini jusque et y compris le Chienti, sont toutes garnies de ponts qui, pour la plupart, ainsi que ceux que l'on trouve en allant de là au Tronto, sont en bois et dont plusieurs sont en mauvais état. Tous ces ponts ont été établis sur la grande route; de sorte que pour passer commodément le Musone, il faut se rendre sous Lorette, c'est-à-

dire à trois milles de l'endroit où cette rivière se jette dans la mer. Quant à la route qui suit la côte depuis Rimini jusqu'au Tronto, elle est généralement en assez bon état et praticable pour l'artillerie et les équipages militaires, attendu qu'en cas de nécessité ces voitures passeraient à gué les rivières et les torrents dont les ponts n'offriraient pas la solidité convenable. Cette mesure s'exécuterait d'autant plus facilement, que ces torrents et rivières renferment peu d'eau dans les temps secs (qui sont ceux où l'ennemi trouverait moins d'obstacles maritimes) et présentent, sur leur lit, un fond de gros gravier capable de supporter des fardeaux considérables.

De Porto di Civita Nuova à Porto di Sant' Elpidio, le terrain compris entre les montagnes et le rivage n'offre pas assez de largeur pour que la cavalerie puisse le défendre; mais depuis ce dernier endroit jusqu'à la Tenna, les terres riveraines donnent, pour la défense de la côte, les mêmes avantages que celles qui se trouvent entre Porto di Recanati et Porto di Civita Nuova. De Porto di Sant' Elpidio à Torre di Palma, la côte présente la même largeur ; mais le pays est plus boisé que dans l'espace précédent.

La côte entre la Tenna et l'Aso ou Asone forme une plage qui s'avance à environ un quart de mille en mer. Cette plage empêche les grosses embarcations de pénétrer en deçà de cette distance.

La Tenna coule dans une vallée assez large, entre Porto di Sant' Elpidio et Porto di Fermo. Cette rivière n'a pas de pont sur la grande route et se passe en bateau; elle a son embouchure à huit milles du Chienti.

Porto di Fermo est un bourg considérable et situé à peu près à moitié chemin du mont d'Ancône au Tronto; il s'y trouve, sur le penchant de la montagne, un ancien château fort qui est encore en bon état, renferme des prisons et d'autres bâtiments assez vastes, et pourrait, s'il était res-

tauré, servir à l'établissement d'un poste nombreux d'infanterie et recevoir quelques bouches à feu.

La ville de Fermo, capitale de la province de ce nom, est au sud-ouest et à trois milles de Porto di Fermo. Cette ville étant peuplée de plus de 15000 âmes et renfermant dix couvents d'hommes, tous propres à former des casernes provisoires, pourrait servir de point central pour les troupes destinées à la défense de la côte depuis le Musone jusqu'au Tronto; mais on ne pourrait guère y placer que de l'infanterie parce qu'elle est située sur le penchant d'une montagne fort élevée et appelée le mont Girone. Le dépôt de la cavalerie pourrait, d'ailleurs, être établi à Porto di Fermo où se trouvent un couvent d'hommes et trente-deux magasins dont le rez-de-chaussée serait affecté au logement des chevaux. Trois chemins, desquels un est praticable pour les voitures, conduisent de Fermo à la Tenna, à Porto di Fermo et à la Leta : ce dernier chemin rejoint la grande route des Abruzzes et donne une distance de cinq milles entre Fermo et cette rivière (1).

Le mont Girone est une position importante pour la reconnaissance du pays et la surveillance de la côte. De là on découvre presque toute la Marche de Fermo, et particulièrement les parties méridionale et occidentale de cette province.

Au nord-ouest de Fermo est le mont des Jésuites, qui do-

---

(1) Voici le relevé des autres magasins qui se trouvent sur cette partie de la côte et dans lesquels on pourrait, en cas de guerre, loger des troupes et des chevaux :

A Porto di Recanati.	12	magasins.
A Porto di Civita Nuova.	25	*idem.*
A Porto di Sant'Elpido.	8	*idem.*
A Grotte a Mare.	18	*idem.*
A San-Benedetto.	12	*idem.*

mine cette ville de très-près ; il est presqu'aussi élevé que le mont Girone. Du mont des Jésuites, on peut battre, à diverses hauteurs, tous les environs et surtout la vallée que parcourt la Tenna; c'est une fort bonne position militaire, susceptible de recevoir au moins deux bataillons, et où l'on pourrait transporter de l'artillerie et construire des fortifications de campagne ; ce mont se trouve à deux milles et demi de la mer, dont il est séparé par les montagnes qui bordent la côte entre la vallée de Bocca di Riva et celle de Porto di Fermo. Il n'y a sur le mont des Jésuites qu'une seule habitation située sur la cime.

De la Tenna à Torre di Palma, on trouve trois vallées; savoir :

1° Celle de Bocca di Riva, où coule la petite rivière de ce nom, que l'on passe sur un pont à deux milles de la Tenna;

2° Celle de Porto di Fermo, située derrière ce bourg;

3° Celle de la Leta, formée par la rivière du même nom, que l'on traverse aussi sur un pont à quatre milles de celle de Bocca di Riva. Cette vallée est plus ouverte que les deux précédentes; mais l'entrée en peut être défendue par des montagnes et des collines peu élevées, qui forment d'excellentes positions militaires et s'avancent jusqu'à l'embouchure de la Leta.

Le village de Torre di Palma est situé sur une montagne assez haute, et ne se compose, près de la mer, que de quelques maisons. Depuis la Leta jusqu'à l'Aso, la plage est remplie d'écueils qui seraient très-nuisibles aux embarcations, surtout dans le cas d'un débarquement nocturne. L'Aso coule dans une vallée d'une certaine largeur. Il est, après le Tronto, la rivière la plus dangereuse de la province de Fermo.

De Torre di Palma à la Monocchia, le rivage est bordé de montagnes qui n'en sont séparées que par la grande route. Il se trouve sur ces montagnes beaucoup de positions où

l'on pourrait placer de l'artillerie et de là battre à une assez grande distance en mer. Le point de Torre di Palma étant le plus élevé de cette partie de la côte, est aussi le plus avantageux parcequ'il coupe la grande route, défend l'entrée de la vallée de la Leta et flanque le rivage vers Porto di Fermo.

Après Torre di Palma, on trouve Pedaso, village situé à l'extrémité d'une chaîne de montagnes qui se dirigent perpendiculairement à la mer, où leur base est escarpée; de manière que depuis l'Aso jusqu'aux dernières maisons de ce village (sur un espace d'environ un tiers de mille), il y a fond, près de la côte, pour les bâtiments légers. De Pedaso à Grotte a Mare, le rivage est bordé de rescifs qui en rendent, à une assez grande distance, l'approche difficile pour les grosses embarcations. L'Aso a son embouchure à cinq milles de la Leta.

A trois milles et demi de Pedaso, on rencontre une petite vallée, et à environ une pareille distance de cet endroit, on trouve une autre vallée plus ouverte et arrosée par la Monocchia que l'on passe à gué, ainsi que l'Aso, à sept milles de ce dernier. Depuis la Monocchia jusqu'au village de Marano, le pays est boisé et les montagnes ne sont éloignées de la mer que d'une portée de fusil. Le terrain qui borde le rivage entre Marano et Grotte a Mare offre la même situation, et d'aussi grands avantages pour la défense, que celui qui se trouve entre Torre di Palma et la Monocchia.

On retrouve la plage à Grotte a Mare, et elle continue jusqu'au Tronto. Au-delà de ce bourg, est une petite vallée formée par le Tecino, torrent que l'on passe à gué à huit milles de la Monocchia, et qui est à sec pendant une partie de l'année. De cette vallée à la plaine du Tronto, les montagnes s'éloignent insensiblement de la mer et le terrain devient plus boisé.

Après avoir passé le hameau de Sant'Andrea, on arrive à

San-Benedetto. On trouve au-delà de ce bourg une petite vallée creusée par un torrent qui est presque toujours sans eau et par conséquent ne forme qu'un ravin propre à embusquer de l'infanterie. A deux milles plus loin, on découvre une autre vallée à peu près aussi étroite que la précédente. Près de cet endroit commence la plaine du Tronto, où est la douane romaine appelée *Porto d'Ascoli*, qui est le dernier poste maritime de la Marche de Fermo.

La plaine du Tronto est d'une assez grande étendue ; elle conduit dans une belle vallée où coule cette rivière et où se trouve la route d'Ascoli. Cette plaine se compose de champs, de marais et de prairies, coupés par un grand nombre de fossés. Elle a environ deux milles de largeur jusqu'au Tronto, que l'on traverse sur un pont de bateaux gardé par le premier poste maritime du royaume de Naples, établi sur la rive gauche de cette rivière.

La côte entre Grotte a Mare et les environs de la plaine du Tronto est bordée d'habitations, de bois d'orangers, de citronniers et d'autres *agrumi*, et de haies, tous assez rapprochés les uns des autres, ce qui donne les moyens de défendre facilement cette partie du rivage. La situation de la plaine du Tronto et les attérissements considérables que forme cette rivière à une grande distance en avant de son embouchure (qui est à neuf milles du Tecino), mettent de même la côte en sûreté sur ce point, où l'on pourrait, d'ailleurs, placer beaucoup d'infanterie dont le feu serait très-meurtrier sans qu'elle fût exposée à celui de l'ennemi, à cause des nombreuses chicanes défensives que présente le terrain.

Au-delà du Tronto, les montagnes se rapprochent graduellement de la mer jusqu'à ce que le terrain voisin du

rivage ne forme plus qu'une espèce de plaine d'environ un mille de largeur. Entre le Tronto et le Trontino, cette plaine est couverte de champs de céréales, de légumes farineux et de roseaux ou *canne*, et plantée d'oliviers dans plusieurs parties, mais où la cavalerie peut facilement manœuvrer par divisions. A quelques milles du Tronto, vers la mer, on trouve des rizières et des marais qui se prolongent jusqu'au Vibrato. Toutes les montagnes qui bordent la côte entre le Tronto et la Pescara sont cultivées, forment amphithéâtre au-dessus de la plaine et offrent généralement de bonnes positions militaires où l'on peut placer avantageusement de l'infanterie et de l'artillerie.

A cinq milles du Tronto, on passe le Vibrato, torrent dangereux et qui sort d'une vallée très-ouverte, mais défendue par d'excellentes positions. La montagne qui se trouve sur la rive gauche du torrent et à l'entrée de la vallée du Vibrato offre un vaste plateau où l'on pourrait établir un camp de plus de dix mille hommes, et où l'on serait à l'abri des exhalaisons méphitiques produites par les marais et les rizières de la plaine; mais il faudrait choisir le temps des grosses eaux pour que le Vibrato et les ruisseaux voisins pussent fournir de l'eau en quantité suffisante. Cette époque serait, d'ailleurs, la plus favorable pour l'occupation de ce poste, parce qu'alors la force du torrent en augmenterait la défense. Le front de cette position se trouvant sur la vallée du Vibrato et du côté de la mer, le camp que l'on y placerait pourrait couvrir aussi la ligne du Tronto et donner la faculté d'attendre, sur ce point, des renforts pour reprendre l'offensive, ou de protéger la retraite, dans le cas où l'on serait obligé d'évacuer les provinces de Chieti et de Teramo. Le plateau dont il s'agit est surmonté par plusieurs monticules que l'on pourrait garnir de batteries et même de redoutes qui serviraient, les unes et les autres, à assurer la communication avec le Tronto. Cinq bourgs se trouvent sur les derrières et

à peu de distance de cette position militaire, et contribueraient à fournir aux troupes les ressources nécessaires. Ces bourgs renferment entre eux une population de 7266 âmes; savoir :

Colonella.	1326 âmes.
Corropoli.	2000
Controguerra.	1275
Nereto.	1529
Turano.	1136

Près de l'embouchure et sur la rive gauche du Vibrato, est la tour de ce nom, qui sert pour les signaux et la surveillance de la côte. On trouve quatre autres tours pareilles près de la mer entre le Vibrato et la Pescara. Ces tours correspondent ensemble et peuvent, au moyen de feux que l'on allume sur la plate-forme établie à leur sommet, répandre en un instant l'allarme sur toute la côte. Elles renferment des citernes, des magasins et tout ce qui est nécessaire pour loger une douzaine d'hommes; on s'y introduit par des échelles ou par des escaliers de bois que l'on peut retirer dans l'intérieur. Elles sont toutes d'une construction à peu près uniforme et bâties en pierres; leur plate-forme est garnie d'une loge ou guérite pour la vigie, et se trouve disposée de manière que l'on peut y placer plusieurs gros canons montés sur affûts marins. Toutes les côtes du royaume de Naples sont éclairées et défendues par de semblables tours établies à portée des mouillages et des points où l'approche du rivage est facile.

A six milles du Vibrato, on trouve le torrent Salinello qui coule dans une petite vallée dirigée obliquement vers la mer et dont l'entrée est défendue par quelques positions. La tour Salinella, la première après celle de *Vibrata*, est entre ce torrent et Giulia Nuova.

Cette ville est située à un mille du Salinello; c'est le seul endroit de la route, depuis le Tronto jusqu'à Pescara, où

l'on trouve une réunion d'habitations. Giulia Nuova est mal bâti, placé sur le milieu de la colline qui borde la mer sur ce point, et peuplé de 2600 âmes. Cette ville renferme trois couvents; son commerce consiste dans les produits du sol, et ceux de quelques fabriques de liqueurs aromatisées appelées *Rosolis*.

A un mille au-delà de Giulia Nuova, on traverse le Trontino, torrent difficile à passer lors des crues d'eau et qui arrose une vallée bien ouverte. L'entrée de cette vallée est garnie de points qui offrent de bonnes positions militaires, et surveillée par la tour *Trontina*, située sur la rive gauche et près de l'embouchure du torrent.

Depuis le Trontino jusqu'aux environs de la Piomba, on ne voit presque pas d'arbres dans la plaine qui longe la côte; de sorte que sur tout cet espace la cavalerie peut manœuvrer par escadrons.

A sept milles du Trontino, on trouve la rivière de Vomano qui, bien que divisée en plusieurs bras, est le cours d'eau le plus fort et le plus dangereux de tous ceux qui traversent la côte entre le Tronto et la Pescara. Cette rivière coule dans une large vallée défendue, tant sur les collines que vers son entrée, par d'excellentes positions militaires.

Près de l'embouchure et sur la rive droite du Vomano, est une ligne de monticules garnis de plateaux où l'on peut poster avantageusement de l'artillerie et de l'infanterie. Il se trouve en avant de ces plateaux, du côté opposé à la montagne, une assez grande étendue de terrain couverte de rizières et de marais qui se joignent au Vomano et ne laissent d'autre passage que sur une espèce de jetée située près de la mer et formée par un amas de gros gravier que la rivière a porté sur ce point. Cette position pourrait servir pour défendre le passage du Vomano. Sur la rive gauche, et près de l'embouchure de cette rivière, on trouve la tour *Vomana*.

Du Vomano au torrent de Piomba, les montagnes se rapprochent insensiblement du rivage. A deux milles au delà de la taverne de Calvano, est une pointe de terre formée de monticules et de plateaux peu élevés, et qui se prolonge jusqu'au bord de la mer. Cette partie dominant la côte et la flanquant à une assez grande distance, offre une position essentielle à occuper en cas de danger; aussi y a-t-on établi la tour de Cerano. La taverne de Calvano est une auberge isolée, située dans la plaine à trois milles du Vomano, et où l'on pourrait placer un poste de cavalerie.

A sept milles de la tour de Cerano, on trouve un bois de sapins-mélèses et de chênes qui occupe le terrain compris entre les montagnes, la Piomba et la mer. Ce bois a deux milles de largeur; de sorte que le torrent de la Piomba est à neuf milles de la tour de Cerano.

La Piomba est un peu encaissée et sort d'une petite vallée où se trouve la route d'Atri. L'entrée de cette vallée est garnie d'une ligne de monticules situés près du rivage.

On passe le Salino à un mille de la Piomba. Ce torrent coule dans une vallée ouverte et dont l'entrée peut cependant être facilement défendue. Entre le Salino et la Pescara, la plaine reprend graduellement la même largeur que du Tronto au Trontino; mais elle est couverte d'une plus grande quantité d'arbres fruitiers, de champs de roseaux, de fossés et de haies vives que dans ce dernier espace; ce qui ôte à la cavalerie la possibilité de la défendre. Le Salino est à sept milles de la Pescara. On est obligé de passer à gué tous les cours d'eau qui se perdent dans la mer entre le Tronto et cette rivière.

A cinq milles du Salino et à un mille et demi au nord-ouest de Pescara, on trouve à l'entrée de la vallée qui est arrosée par la rivière de ce nom, et sur sa rive gauche, une excellente position militaire où l'on pourrait établir un camp de plus de six mille hommes. Cette position est for-

mée par des hauteurs bien défilées du côté de Pescara, terminées par des points faciles à défendre et appuyées au bourg de Castellamare qui est peuplé de 2500 âmes. La Pescara, qui coule à deux milles de la partie la plus élevée de cette position, et un grand nombre de ruisseaux beaucoup plus voisins, donneraient en tout temps l'eau nécessaire aux troupes que l'on placerait en cet endroit.

La position de Castellamare pourrait être très-utile pour couvrir la place de Pescara et défendre, en même temps, le passage de la rivière. Elle est d'autant plus favorable qu'elle est protégée par la place de Pescara (c'est-à-dire, du seul côté où elle est accessible) et séparée des montagnes qui la bordent sur la droite de son front, par un petit torrent qui forme un ravin difficile à franchir sous le feu de l'infanterie et de l'artillerie, et que l'on pourrait garnir de retranchements sur sa rive gauche. Ce torrent se jettant dans la Pescara, formerait, d'ailleurs, l'appui d'une ligne défensive perpendiculaire entre la montagne de Castellamare et cette rivière.

La place de Pescara est située sur la rivière du même nom, à environ deux tiers de mille de son embouchure ; sa figure est un pentagone presque régulier, enveloppé d'un simple corps de place. Du côté de la route d'Ancône (au nord-ouest), est un ouvrage à cornes avec demi-lune. Le revêtement est partout en bon état.

Le tracé de la place, quoiqu'ancien, n'est pas défectueux. Tous les bastions sont à orillons. Les fossés sont larges, mais peu profonds. Il y a des endroits où la contrescarpe n'a pas cinq pieds de hauteur. L'escarpe, bien qu'assez élevée, ne l'est pas suffisamment pour rendre l'escalade tout à fait impossible ; de sorte que, dans l'état actuel des choses, si l'on ne palissade pas le chemin-couvert, la place n'est point à l'abri d'une attaque précipitée, tentée par un ennemi entreprenant.

La place est bien défilée et n'est dominée d'aucun côté. Elle n'est réellement défectueuse que par son peu de relief; sa force serait triplée, si l'on pouvait creuser ses fossés d'une toise seulement, ou au moins y former une cunette.

Les parapets sont presque partout dépourvus de banquettes, et le soldat serait obligé de se placer dessus pour faire le coup de fusil; ils sont percés en quelques endroits d'embrasures mal dirigées, et l'on trouve d'assez grands espaces sans aucune défense d'artillerie. Le chemin-couvert est bon et garni des traverses nécessaires.

Tous les bastions sont casematés; mais les bâtiments militaires ne sont pas à l'épreuve de la bombe.

Il y a dans la place trois corps de casernes qui peuvent contenir 1200 hommes. On logerait facilement, dans un cas urgent, un pareil nombre d'hommes dans cinq petites églises et trois couvents qui se trouvent dans la ville. Les écuries existantes peuvent recevoir 220 chevaux.

L'hôpital militaire peut contenir de 180 à 200 malades. Il renferme des salles bien aérées et assez vastes, ainsi qu'une cour propre à servir de promenade. On pourrait, au besoin, établir une succursale, pour les convalescents, aux capucins du bourg de Castellamare, couvent qui offre un local vaste et commode, un air pur et de très-bonne eau. On trouverait les mêmes avantages, pour ce service, à Civita-Sant'Angelo, ville située à sept milles de Pescara, peuplée de 4282 âmes et qui renferme cinq couvents.

On manque de magasins pour les approvisionnements de guerre et de vivres, mais, au moyen de quelques réparations, on aurait des fours suffisants pour la garnison jugée nécessaire en cas de blocus ou de siége.

J'estime qu'il faudrait, pour défendre la place de Pescara, une garnison de 2000 hommes d'infanterie, 250 artilleurs, 100 sapeurs, 50 mineurs et 50 chevaux. Il serait utile d'y rassembler beaucoup de pièces de bataille ou de position,

montées sur des affûts faciles à mouvoir, pour garnir les places d'armes du chemin-couvert et les flancs des bastions, et ainsi parer aux inconvénients que présentent le peu de relief des remparts et de profondeur des fossés, et le manque d'une seconde enceinte sur les deux tiers du contour de la place. Il faudrait un armement de cent bouches à feu, dont quinze mortiers et autant d'obusiers.

La ville de Pescara (l'ancienne *Aternum*) est mal bâtie et peuplée de 2360 âmes. Il n'y a ni commerce ni industrie ; l'air y est malsain pendant les grandes chaleurs et surtout lors des premières pluies d'automne.

La Pescara, rivière formée des torrents Buscio, Genga et Aterno, et de celui qui sort du petit lac de Scanno, n'est navigable que jusque dans le port de la place; encore ne porte-t-elle que des trabacs et autres bâtiments légers, parce que son embouchure est obstruée par des bancs de sable. Les frégates ne peuvent s'approcher qu'à un mille, et les chaloupes canonnières qu'à un demi-mille, tout au plus, de la place. Cette rivière s'appelait anciennement *Aternus*.

Les côtes de l'Abruzze ultérieure se terminent à la rive gauche de la Pescara et sont inabordables, sur tous les points, par les bâtiments de guerre et les gros transports du commerce; les bâtiments légers ne peuvent même s'en approcher qu'à la distance d'un demi-mille, attendu qu'elles sont bordées par une plage fort étendue, défendue en beaucoup d'endroits par des écueils à fleur d'eau, et, sur d'autres points, par des bancs de sable parallèles au rivage.

La route que l'on suit depuis le Tronto, pour se rendre de San-Benedetto à Pescara, n'est pas ferrée et n'a de largeur que celle qui est strictement nécessaire pour une voiture. Elle est tracée au hasard, tantôt au milieu des champs tantôt sur le gravier des rivières et des torrents, ou sur la plage ; de sorte qu'elle est peu praticable, même dans les temps les plus secs, pour l'artillerie et les équipages mi-

litaires. Elle est absolument impraticable pour les voitures lorsqu'il a tombé de l'eau pendant quelques jours sur les parties terreuses.

Les provinces de Teramo et de Chieti, qui avoisinent cette partie de la côte, renferment la population suivante :

Province de Teramo (Abruzze ultérieure), 151,748 âmes;

Province de Chieti (Abruzze citérieure), 218,580.

La ville de Teramo (l'ancienne *Interamna* ou *Interamnia*) est située derrière les montagnes qui longent la mer entre le Tronto et la Pescara, et peuplée de 8144 âmes.

Chieti (l'ancienne *Teatœa* ou *Theate*) se trouve sur une montagne fort élevée qui est presque impraticable pendant l'hiver, à cause des neiges dont elle est alors couverte et parce que les chemins qui y conduisent depuis Pescara (dont cette montagne n'est éloignée que d'environ six milles vers le sud-ouest), ne sont pas ferrés. Chieti est généralement mal bâtie et renferme 11131 habitants. On compte dix milles de cette ville à Pescara.

Les principaux objets d'exportation de ces deux provinces sont le blé, le maïs, l'orge, le riz, le millet, les légumes farineux, les bestiaux, la laine, l'huile, la faïence ou poterie de terre, les liqueurs dites *rosolis*, le chanvre, le lin et les bas de laine que travaillent les Abruzziennes, lesquels passent presque tous dans les Etats romains. On fabrique aussi dans ces pays de la chapellerie, des cuirs, de grosses toiles de ménage, des draps communs et de la crême de tartre : celle qui se fait à Teramo est très-estimée. Le vin est fort abondant dans ces provinces; mais il ne peut guère être exporté et se conserve tout au plus une année.

Pescara, le 31 août 1806.

Le capitaine adjoint à l'état-major général français,

J. P. Bellaire.

Récapitulation des distances entre les rivières et les torrents qui ont leur embouchure dans la mer, depuis Rimini jusqu'à Pescara.

	Milles.		Milles.
Du Marechio à la Conca	5	*Report.* . . .	100
La Vintinella. . . .	3	Rivière de Bocca di Riva	2
La Foglia.	12	La Leta.	4
L'Arzilla.	8	L'Aso ou Asone. . . .	5
Le Métaure.	2	La Monocchia. . . .	7
Le Cesano.	9	Le Tecino.	8
La Misa.	5	Le Tronto.	9
Le Fiumesino. . . .	10	Le Vibrato.	5
Rivière d'Agugliano. . .	6	Le Salinello.	6
Le Musone.	17	Le Trontino.	2
La Potenza.	5	Le Vomano.	7
Rivière de Moro di Valle	5	La Piomba.	12
Le Chienti.	5	Le Salino.	1
La Tenna.	8	La Pescara.	7
A reporter. . . .	100	Total. . . .	175

Tableau des stations situées près de la côte, depuis Rimini jusqu'à Pescara, avec l'indication des distances entre ces stations.

	Milles.		Milles.
De Rimini à Terzo. . .	5	*Report.*	18
Torre.	3	Pesaro.	2
La Cattolica.	2	Fano.	8
Fiorenzuola.	5	Hôtellerie *della Marotta*.	8
Poggio Imperiale. . .	3		
A reporter. . . .	18	*A reporter.* . . .	36

Report.	36	*Report.*	85
Sinigaglia.	8	Torre-Nuova.	3
Hôtellerie *delle case Bruciate*.	9	Porto di Monte-Santo. .	3
Santa-Maria di Fiumesino.	1	Porto di Civita-Nuova.	6
Ancône.	9	Porto di Sant'Elpidio. .	5
Santa-Margarita. . .	2	Porto di Fermo. . . .	5
San-Pietro della croce.	1	Torre di Palma. . . .	4
Massignano.	5	Pedaso.	4
Couvent du mont d'Ancône.	2	Marano.	8
Sirolo.	2	Sant'Andrea.	1
Umana.	1	Grotte a mare. . . .	
Lorette.	6	San-Benedetto. . . .	3
Porto di Recanati. . .	3	Porto d'Ascoli. . . .	4
		Giulia-Nuova.	14
		La taverne de Calvano.	11
		Pescara.	17
A reporter. . .	85	TOTAL.	175

MÉMOIRE

SUR

L'EXPÉDITION ET LE COMBAT NAVAL DE LISSA.

---

division navale franco-italienne commandée par le capitaine de vaisseau Dubourdieu et réunie dans le port d'Ancône, était composée ainsi qu'il suit :

Les frégates	*La Favorite*, capitaine Lameillerie.	Sous pavillon français.
	La Flore, capitaine de vaisseau Péridier.	
	La Danaé, capitaine Villon.	
	La Couronne, capitaine Pasqualigo.	Sous pavillon italien.
Les corvettes	*La Bellone*, capitaine Duodo.	
	La Caroline, capitaine Buratovich.	
Le brick	*la Princesse Auguste*, capitaine Bolognini	
La goëlette	*la Princesse de Bologne*, capitaine Ragiot.	
Le chebeck	l'*Eugène*, capitaine Rosenguert.	
L'aviso	*l'Alouette*, capitaine Cotta.	
La courrière	*la Gazelle*, capitaine Pelosi.	

Le 11 mars 1811, à six heures après midi, 20 officiers et 555 sous-officiers et soldats, tant d'artillerie que d'infante-

rie, destinés à occuper l'île de Lissa, furent embarqués sur la division, suivant le tableau placé à la fin de ce mémoire. On avait aussi réparti sur les différents bâtiments quelques bouches à feu de position avec leurs approvisionnements, ainsi que les outils et les bois nécessaires pour la construction des batteries que l'on se proposait d'établir dans l'île. Le colonel Gifflenga, aide de camp de S. A. I. le prince vice-roi, et chargé du commandement des troupes, s'embarqua sur *la Favorite*, où le commandant Dubourdieu avait arboré son pavillon (1).

A 11 heures 30 minutes, la division mit à la voile avec des vents variables du nord au nord-ouest, sur deux colonnes, en se dirigeant à l'est-sud-est, beau temps, belle mer. Les frégates *la Favorite* et *la Flore*, qui tenaient la droite et la gauche de la ligne, étaient les meilleures voilières.

Le 12, à six heures du matin, la division se trouvant encore à environ 15 milles à l'est du mont d'Ancône, le commandant ordonna à *la Princesse de Bologne* de chasser en avant. A 7 heures 30 minutes, la division mit le cap à l'est, naviguant avec les mêmes vents, mais plus de frais que dans la nuit : le temps continuait d'être serein et la mer tranquille. A une heure 30 minutes après midi, on découvrit l'île ou écueil de Pomo.

Vers le soir, *la Favorite* diminua de voiles pour rallier tous ses bâtiments. A 6 heures 12 minutes, la division se trouvant à environ 25 milles à l'ouest-nord-ouest de Lissa, *la Princesse de Bologne* reçut ordre de prendre *la Gazelle* à la remorque et de se diriger sur cette île pour faire une re-

(1) M. Gifflenga, lieutenant général depuis 1814, est passé au service du roi de Sardaigne.

connaissance. Le commandant fit ensuite les signaux suivants :

1° Le signal d'ordre ;

2° De faire route à l'est-sud-est ;

3° D'imiter sa manœuvre ;

4° De se préparer au combat.

Dans la nuit, le vent fraîchit au nord-ouest sans produire de changement dans la mer ni dans le temps. Comme le commandant ne voulait pas trop s'avancer avant d'avoir reçu les rapports de ses éclaireurs, la division resta longtemps en panne sur différents bords.

A minuit, *la Princesse de Bologne* se trouvant à deux milles de terre, vis-à-vis de la partie nord de Lissa, M. Ragiot expédia sur l'île *la Gazelle*, avec son propre canot commandé par un officier.

A deux heures, on aperçut la lumière de deux coups de canon dans le sud-est; quinze minutes après, on vit deux pareils effets de lumière dans la même direction. A deux heures trente minutes, le commandant, à l'aide d'une lunette de nuit, découvrit une voile sous le vent et envoya presqu'aussitôt un canot avec un adjudant pour porter des ordres aux bâtiments légers. Nul changement relativement au temps, au vent et à la mer. A trois heures trente minutes, la division continua sa route à l'est-sud-est.

A 5 heures, le canot de *la Princesse de Bologne* et *la Gazelle* rejoignirent cette goëlette (qui était alors réunie à la division) sans avoir rencontré aucune barque ni vu de lumière dans l'île. *La Princesse de Bologne* avait reçu l'ordre de se rendre, aussitôt le jour et avec *la Gazelle*, au port Saint-Georges, pour reconnaître les bâtiments qui pouvaient s'y trouver. *La Princesse Auguste* devait aller en même temps, avec *l'Eugène* et *l'Alouette*, au port Camisa (1), pour s'emparer

(1) Les ports Saint-Georges et Camisa sont situés dans l'île de Lissa.

des navires marchands qu'il pouvait renfermer, et les garder jusqu'à l'arrivée des troupes de terre : M. Bolognini avait ordre de rejoindre ensuite la division.

Le 13, à la pointe du jour, on découvrit dans le sud-est, vers la pointe sud de l'île de Liesina, quatre voiles carrées, à la distance de 6 à 7 milles, courant, ainsi que la division franco-italienne, avec de faibles vents nord-ouest, belle mer et beau temps. Trois de ces bâtiments étaient en ligne, ayant les amures à tribord et le cap au sud-ouest. Le quatrième manœuvrait pour prendre la queue de la ligne. Ces bâtiments étaient *l'Amphion, le Cerbère* et *l'Active*, frégates de premier rang, et *la Pomone*, frégate de second rang. Le commodore Georges Eyre, commandant l'Escadre, se trouvait sur *l'Active*.

A six heures, le commandant Dubourdieu fit le signal d'imiter sa manœuvre.

A six heures dix minutes, de prendre la ligne de bataille naturelle, les amures à tribord.

A six heures quinze minutes, *la Favorite* prit la tête de la division sur la droite.

A six heures vingt minutes, branle-bas général de combat.

A six heures vingt-cinq minutes, ordre à toute la division de forcer de voiles.

A sept heures, *la Favorite* se porta en avant avec toutes ses voiles dehors, en se dirigeant sur la droite de la ligne ennemie (par rapport à notre division), formée par *le Cerbère* qui se trouvait alors à quelque distance des autres bâtiments anglais, ces derniers étant sous le vent ; mais ceux-ci virèrent promptement de bord et se placèrent sur une ligne oblique, de manière à concentrer leur feu sur *la Favorite*.

A huit heures trente minutes, cette frégate diminua de voiles pour attendre la division, qui avait mis toutes les

siennes dehors ; mais la distance primitive d'un bâtiment à l'autre, et la différence de marche entre les divers bâtiments, l'empêchèrent de se réunir et d'arriver assez tôt pour attaquer en même temps que *la Favorite.*

A neuf heures trente minutes, *le Cerbère*, *l'Amphion* et *l'Active* commencèrent le feu sur cette frégate, qui ne répondit que lorsqu'elle fut à demi-portée de canon. *La Favorite* continua de marcher sur *le Cerbère* et engagea bientôt son beaupré dans les haubans de ce bâtiment. Le commandant Dubourdieu fut tué au moment où il ordonnait l'abordage. Le capitaine de frégate Lameillerie, les lieutenants Pison et Camus, et d'autres officiers de bord eurent, peu d'instants après, le même sort. L'enseigne Andrich fut dangereusement blessé (1).

A dix heures trente minutes, *la Favorite* ayant touché sur des rescifs ; ses mâts de perroquet, ses vergues et ses manœuvres étant coupés, ses voiles et ses embarcations criblées de boulets et de mitraille, et la barre du gouvernail cassée, cette frégate dériva sur Lissa et s'échoua dans une anse près de la pointe Est de cette île, après avoir soutenu seule le feu de l'escadre anglaise pendant plus de quarante-cinq minutes.

A dix heures quarante minutes, *la Flore* remplaça *la Favorite* et se battit contre les mêmes bâtiments pendant trente minutes. Cette frégate, après avoir tenté l'abordage sur *le Cerbère*, fut forcée de s'éloigner en traversant la ligne ennemie et se dirigeant à l'est.

La Danaé, *la Couronne* et *la Bellone* arrivèrent ensuite et combattirent successivement. Lorsque ces bâtiments furent engagés dans le feu, l'escadre anglaise fit contremarche en poupe, en leur présentant le flanc gauche. Nos bâtiments

---

(1) Cet officier est mort à Spalatro (Dalmatie).

firent alors la même manœuvre, de manière qu'ils avaient l'ennemi à tribord.

Dès la première bordée, *la Bellone* avait fait amener *la Pomone*, déjà endommagée par *la Danaé* et *la Couronne*; mais *l'Active* étant venue au secours de cette frégate, *la Bellone* perdit son mât d'artimon et fut tellement maltraitée qu'elle se trouva elle-même obligée d'amener son pavillon à onze heures trente minutes; *la Pomone* releva alors le sien et rentra en ligne: *la Bellone* s'étant laissée aller en dérive, fut amarinée par des embarcations. M. Duodo, capitaine de cette corvette, avait été grièvement blessé (1), ainsi que le lieutenant d'Abadie, l'enseigne Vecchietti et M. Santolini, officier d'artillerie de bord. M. Borgia, officier chargé du détail, était aussi blessé.

Pendant ce temps, *la Flore* et *la Danaé* faisaient route au S. E. des écueils de Liesina, en combattant contre *le Cerbère* et *l'Amphion*. *La Caroline* aurait peut-être fait changer la face du combat, si elle y eût pris une part plus active; mais lorsqu'elle vit *la Bellone* engagée, elle se dirigea au N. O. Le commandant de *la Couronne* ayant envoyé un aspirant à bord de cette corvette pour s'informer des motifs qui l'empêchaient de rester à son poste, M. Buratowich dit qu'il ne pouvait virer de bord parce que la mâture de son bâtiment était endommagée. *La Caroline* continua de s'éloigner à toutes voiles, en passant sous le vent des deux divisions et de l'écueil Spalmadori.

Enfin *la Flore* et *la Danaé* parvinrent à se réfugier dans le port de Liesina par le S. E., en même temps que *la Caroline* y entrait par le N. O.. Les deux frégates, surtout *la Flore*, étaient dans un état déplorable, ayant perdu la plus grande partie de leurs équipages. Le capitaine de vaisseau Péridier

---

(1) Cet officier est mort à Lissa.

avait eu le bras emporté ; son lieutenant avait été tué ainsi que celui de *la Danaé.* L'enseigne Valois, de *la Flore*, et un de *la Danaé* étaient blessés. *La Caroline* n'avait perdu que treize hommes.

La Couronne se disposait à suivre *la Flore* et *la Danaé*, lorsque, vers une heure après midi, ses vergues de hune et de perroquet furent coupées, ce qui la fit rester en arrière. Quand nos deux frégates eurent disparu, *la Couronne*, attaquée par *l'Amphion* et *l'Active*, continua de combattre avec opiniâtreté ; mais *le Cerbère* étant survenu et l'ayant prise en poupe, cette frégate fut bientôt désemparée et perdit son mât d'artimon ; de sorte qu'elle fut forcée d'amener son pavillon à quatre heures trente minutes. Le lieutenant Michiavich et l'enseigne Matticola avaient eté tués.

A neuf heures du soir, le feu prit accidentellement et avec tant de force dans la hune du grand mât de *la Couronne*, que cette frégate faillit être incendiée. L'équipage et les Anglais travaillèrent avec tant d'activité, et l'on jeta une si grande quantité d'eau sur le feu, que l'on parvint à l'éteindre sans qu'il en soit résulté d'autre dégradation que la perte du grand mât que l'on fut obligé de couper. Plusieurs Anglais et Italiens, qui s'étaient jetés à la mer pour éviter le danger, se noyèrent.

Le colonel Gifflenga ne quitta pas le pont pendant tout le temps où *la Favorite* combattit, et contribua beaucoup à la belle défense de cette frégate. Aussitôt que *la Favorite* se fut échouée, il fit débarrasser la batterie des morts qui l'encombraient, afin que l'on pût combattre à babord dans le cas où l'enemi serait revenu sur la frégate. M. Gifflenga fit ensuite transporter tous les blessés sur les bâtiments légers, et n'abandonna *la Favorite* qu'après la reddition de *la Couronne.* Cet officier fit alors mettre le feu au bâtiment, se fit débarquer dans l'île avec une soixantaine d'hommes échappés au combat, et se rendit au port Saint-Georges ; il s'em-

para d'un Trabac qui était dans ce port, s'y embarqua avec ses compagnons d'infortune, et mit à la voile pour Liesina, où ils arrivèrent dans la nuit. *La Favorite* avait sauté à la chute du jour. M. Gifflenga ne put effectuer sa retraite de Lissa qu'à la faveur de l'obscurité.

Les troupes qui se trouvaient après le combat sur *la Flore*, *la Danaé* et *la Caroline*, ainsi que celles qu'amenait le colonel Gifflenga, furent débarquées à Liesina et renforcées, le 19, par deux compagnies du 23e régiment d'infanterie légère que le général Bertrand envoyait, de Spalatro, avec des vivres et des munitions. Les marins de *la Favorite* furent réunis à l'équipage de *la Flore*, qui était presque détruit. M. Gifflenga, après avoir fait débarquer les bouches à feu de position que portaient les trois bâtiments, fit construire deux batteries à l'entrée du port de Liesina et donna le commandement de cette île à M. Cirot, chef de bataillon au 3e régiment de ligne italien.

La Princesse de Bologne, qui, d'après un dernier ordre du commandant Dubourdieu, avait pris possession du port Saint-Georges, s'y était emparée d'un brick et d'une polacre marchands, tous deux siciliens et bien armés, ainsi que de plusieurs corsaires. Les circonstances du combat ayant forcé M. Ragiot à rappeler ses embarcations, il laissa ces prises sous la garde de *la Gazelle*, qui bientôt elle-même fut obligée d'aller secourir *la Favorite*. M. Ragiot, après avoir pris à son bord quarante-deux blessés de cette frégate, se disposait à rentrer dans le port Saint-Georges, lorsque *la Princesse de Bologne* fut canonnée par le brick et la polacre siciliens, sur lesquels s'étaient réunis les équipages des corsaires, qui, étant plus près de terre, avaient réussi à s'échapper. La goëlette italienne se battit pendant vingt minutes contre ces bâtiments; mais M. Ragiot, voyant s'avancer quatre grosses embarcations détachées par l'escadre anglaise (dirigée elle-même sur le port), crut prudent de

gagner le large pour se réunir à *l'Eugène*, qui venait à sa rencontre, et où se trouvaient soixante-un blessés de *la Favorite*. Ces bâtiments se portèrent alors sur Spalatro; ils y arrivèrent le lendemain et y débarquèrent les blessés, ainsi que les marins siciliens pris par M. Ragiot.

La Princesse Auguste, ensuite de l'ordre qui enjoignait à toute la division de marcher en avant, ne se rendit pas au port Camisa et chercha à se rapprocher de *la Favorite*. Ce brick ayant eu son gouvernail rompu par un boulet, le colonel Gifflenga, craignant qu'il ne devînt la proie de l'ennemi, avait ordonné qu'il fût brûlé en même temps que la frégate; mais M. Bolognini réussit à s'éloigner avec les rames et se réfugia dans le port de Sut-Vara, sur l'île de Cursola; il y resta jusqu'au 19, époque à laquelle il fit voile pour Spalatro où il arriva le 20, après s'être réuni, dans ce dernier trajet, à la flotille italico-illyrienne, commandée par le capitaine de frégate Costanzi.

La Gazelle, qui s'était aussi portée au secours de *la Favorite*, fit ensuite voile pour Liesina, où elle arriva dans la nuit et resta à la disposition du colonel Gifflenga. Cet officier s'embarqua sur cette courrière dans la nuit du 14 au 15, et se fit mettre à terre, le lendemain, près de Sebenico (Dalmatie). M. Gifflenga, ayant donné à M. Pelosi l'ordre de se retirer à Ancône, *la Gazelle* arriva le 21 dans ce port.

Le capitaine de frégate Villon, commandant alors la division, ayant ordonné aux bâtiments légers de rétrograder sur Ancône, *la Princesse Auguste*, *la Princesse de Bologne*, *l'Eugène* et *l'Alouette* qui avait aussi transporté des blessés de *la Favorite* à Spalatro, partirent de ce port le 22 et arrivèrent à Ancône le 1er avril, sous le commandement de M. Bolognini.

La Flore, *la Danaé* et *la Caroline* étaient parties de Liesina, le 19 au soir, pour se rendre à Gravosa, port vaste et sûr, situé près de Raguse.

Notre perte en hommes, dans le combat de Lissa, est d'environ trois cents morts et autant de blessés; celle des Anglais, d'après les rapports des prisonniers rentrés, est à peu près égale. Il ne restait sur *la Pomone*, le soir du combat, qu'une quarantaine d'hommes intacts. Deux bâtiments ont perdu leurs mâts d'artimon, et un autre ses huniers; tous ont le corps criblé de boulets. Le commodore Host, qui montait *l'Amphion*, a été dangereusement blessé. Beaucoup d'officiers ont été tués; d'autres ont reçu des blessures graves. L'escadre doit se rendre à Malte pour y réparer ses avaries (1). Les Anglais ont traité nos prisonniers avec humanité et en ont renvoyé plusieurs sur parole, particulièrement des officiers blessés.

Les habitants de Lissa ont donné à nos prisonniers tous les secours qui dépendaient d'eux, et ont même facilité l'évasion de plusieurs marins français que les Anglais voulaient forcer à prendre du service. Les prisonniers qui reviennent de cette île se louent surtout du syndic et du juge de paix du bourg de Saint-Georges.

Les funestes résultats de l'expédition de Lissa sont dus, en grande partie, aux fautes que l'on fit :

1° De ne pas débarquer les troupes de terre dans l'île, et

---

(1) Extrait du journal de l'Empire, du 28 mai 1811.

Londres, 19 *mai*. La gazette de la cour rend compte du combat naval livré près de Lissa entre le capitaine français Dubourdieu et l'escadre anglaise, commandée par sir George Eyre. On avoue, dans le rapport officiel, que nous avons perdu un grand nombre d'officiers et de braves matelots; le dommage essuyé par nos vaisseaux est si considérable qu'ils sont tout à fait hors d'état de tenir la mer.

Extrait du même journal, du 3 juin 1811.

Londres, 26 *mai*. On doit envoyer de nouvelles frégates dans la Méditerranée et l'Adriatique, pour remplacer *l'Active, le Cerbère, l'Amphion, la Pomone et le Volage*, qui ont toutes beaucoup souffert et sont hors de service.

s'emparer des ports Saint-Georges et Camisa avant de se porter sur l'escadre ennemie ;

2° D'attaquer en détail l'escadre anglaise qui, en suivant une tactique toute opposée, réussit à mettre, l'un après l'autre, hors de combat, des bâtiments qui, étant plus nombreux et aussi bien armés, pouvaient facilement la détruire.

Il est, d'ailleurs, à observer que, si l'on se fût réuni pour attaquer l'ennemi, on aurait tiré *un meilleur parti* de la corvette *la Caroline* et de quelques bâtiments légers qui pouvaient prendre, autour de l'escadre anglaise, des positions très-nuisibles à ses mouvements.

Ancône, le 10 avril 1811.

Le capitaine adjoint à l'état-major général français,

J. P. BELLAIRE.

Tableau d'embarquement des troupes qui fesaient partie de l'expédition de Lissa.

DÉSIGNATION des CORPS.	COMPAGNIES.	OFFICIERS.	SOUS-OFFICIERS et SOLDATS.	NOMS des BATIMENTS.
Adjudant de place.	»	1	»	La Favorite.
1er Régiment d'artillerie à pied.	1re	1	30	La Favorite.
Corps royal du génie.	»	1	»	La Danaé.
3e Bataillon du 3e régiment de ligne italien.	Etat-major.	3	»	La Flore.
	Grenadiers.	3	94	La Favorite.
	1re	1	72	La Bellone.
	2e	2	90	La Couronne.
	3e	2	72	La Danaé.
	4e	3	70	La Caroline.
	Voltigeurs.	3	96	La Flore.
	Sapeurs provisoires.	»	31	La Danaé.
	TOTAUX.	20	555	

Extrait du Moniteur, du 11 *avril* 1811 (N° 101.)

Liesina, le 14 mars 1811.

A S. A. Le Prince Vice-Roi.

Conformément aux ordres de V. A., je me suis embarqué à Ancône, le 11 au soir, sur la frégate *la Favorite.* La division aux ordres de M. le capitaine de vaisseau Dubourdieu était composée de quatre frégates et de deux petites corvettes; en tout, six bâtiments, dont deux de la marine française et quatre de la marine italienne; elle appareilla à sept heures du soir avec une petite brise.

Le 12, au coucher du soleil, nous aperçumes la pointe E. de Lissa. Je proposai au capitaine Dubourdieu de débarquer avec les trois cents hommes que j'avais sur ses bâtiments, afin de prendre position à Lissa; il s'y refusa. La division resta toute la nuit à la vue de terre pour se maintenir au vent.

A la pointe du jour, nous aperçumes la division anglaise, composée d'un vaisseau rasé et de trois frégates. Le commandant fit aussitôt le signal de branle-bas de combat; comme *la Favorite* marchait mieux que les autres bâtiments, il mit en panne, le reste de la division étant à deux lieues; mais à sept heures un quart, il donna l'ordre d'engager le combat. Le capitaine de Lameillerie me dit alors : « Colonel, ne serait-il pas préférable d'attendre une heure « pour nous rallier et nous mettre en ligne? » Je fis cette proposition au commandant; mais il me répondit : « C'est « la plus belle journée de notre vie; deux de ces bâtiments « doivent nous appartenir; si nous tardons, ils s'en iront.

« Nous avons l'avantage de deux corvettes, et nos équipages « sont plus complets. » V. A. sait que je n'étais rien à bord, et, d'ailleurs, c'était la première fois que je me trouvais à un combat sur mer : je ne pus que seconder ce brave officier. Il serait impossible d'exprimer l'ardeur dont l'équipage de *la Favorite* était animé.

A huit heures et quelques minutes, la frégate se trouvant à portée de deux bâtiments ennemis, reçut leur feu et y répondit des deux bords avec une indicible activité; mais le vent, qui était très-frais, faiblit et tomba tout à coup. Nous étions engagés depuis cinq quarts d'heure, et aucun bâtiment de notre division ne nous avait rallié. A neuf heures un quart, le capitaine Dubourdieu me dit : « Voilà une belle « journée; cependant je me suis trop pressé; encore un peu « de courage, notre division va nous rallier. » A peine eut-il fini de parler, qu'il fut emporté par un boulet. A neuf heures un quart, la frégate *la Flore* entra en ligne; à dix heures et demie, *la Couronne*, et une demi-heure après, *la Danaé*.

Ce simple exposé fait connaître à V. A. combien nos manœuvres ont été imprudentes.

Le capitaine de la frégate et le lieutenant ayant été tués, je me trouvai, selon les lois de la guerre, avoir le commandement : l'enseigne Villeneuve commandait les manœuvres. Vers dix heures et demie, les mâts de *la Favorite* ayant cédé, l'enseigne Villeneuve m'annonça qu'il ne pouvait plus gouverner. Nous touchâmes en même temps sur les rescifs de l'île de Lissa; j'ordonnai le débarquement. Je m'emparai de plusieurs bâtiments; j'y mis mes matelots, et je fis sauter la frégate.

La Couronne ayant été dégréée de tous ses mâts, après la défense la plus opiniâtre, fut obligée d'amener à quatre heures et demie. *La Danaé*, *la Flore* et une corvette entrèrent à Liesina dans la nuit.

Les Anglais sont entrés dans le port Saint-Georges dans le plus mauvais état, et après avoir mis le feu à la frégate *la Couronne* et à une de leurs frégates. Le vaisseau rasé, démâté de tous ses mâts, était échoué sur les rochers de l'île : il doit s'être perdu.

Le résultat de ce combat est, pour nous, la perte de deux frégates qui ont péri, et pour les Anglais, la perte d'une frégate et d'un vaisseau rasé.

Il est hors de doute que si le capitaine Dubourdieu avait voulu attendre et rallier la division, cette journée aurait été heureuse pour la marine italienne. L'ardeur indomptable de cet officier a rendu douteuse une victoire presque certaine. La gloire acquise par la marine italienne, en luttant à forces égales, malgré les mauvaises manœuvres du commandant, contre la marine anglaise, n'échappera point à S. M. Elle a dit qu'elle ne distinguait plus les régiments italiens des régiments français ; la marine italienne vient de mériter le même éloge ; et ce doit être pour l'Angleterre un sujet d'inquiétude que de voir les marins de l'Adriatique rivaliser de courage avec les meilleurs marins français.

La division appareillera demain de Liesina pour Raguse, afin de se réparer.

L'opinion de tous les marins est que si le capitaine Dubourdieu avait bien rallié sa division, nous prenions deux bâtiments anglais, quoique l'ennemi eût deux vaisseaux rasés ; mais indépendamment des deux corvettes que nous avions de plus, et qui compensaient l'avantage des vaisseaux rasés, nos frégates avaient quatre-vingts hommes qui leur permettaient de tirer des deux bords. La précipitation du capitaine Dubourdieu a tout perdu.

V. A. croira sans doute devoir solliciter des grâces de S. M. pour les marins italiens qui, dans cette journée où la victoire a été douteuse, ont montré un courage si intrépide et d'autant plus remarquable que c'est le premier combat

qu'ait eu la marine italienne. Je ne crains pas d'affirmer, et les officiers français l'attesteront au ministre de la marine, que les équipages italiens ont montré une singulière intrépidité.

Quelques fautes qu'ait faites le capitaine Dubourdieu, sa perte est vivement regrettée. On ne pouvait être ni plus courageux officier, ni plus habile marin; mais la vue de l'ennemi l'avait mis hors de lui-même.

La perte des Anglais a été énorme; la moitié de leurs officiers et une partie de leurs équipages ont été tués.

Il ne me reste plus qu'à faire connaître à V. A. le bon esprit qui anime les habitants de la côte de Dalmatie. Les bâtiments de toutes les îles sont accourus pour nous porter des secours, et les gardes nationales sont venues de tous côtés pour nous offrir leurs services.

Je suis, etc.

Le colonel, aide-de-camp,

Signé; ALEXANDRE GIFFLENGA.

FIN.